

A11A32
E881
2002/03
CL
gouv.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 04 ÉLÉMENT 01

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

➤ CAHIER EXPLICATIF SECTION 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE :

➤ RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SECTION 2

➤ RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SECTION 3



ASSEMBLEE NATIONALE
RECU
2 AVR 15 - 9:31

CAHIER EXPLICATIF

A11A32

E881

2002/03

QL

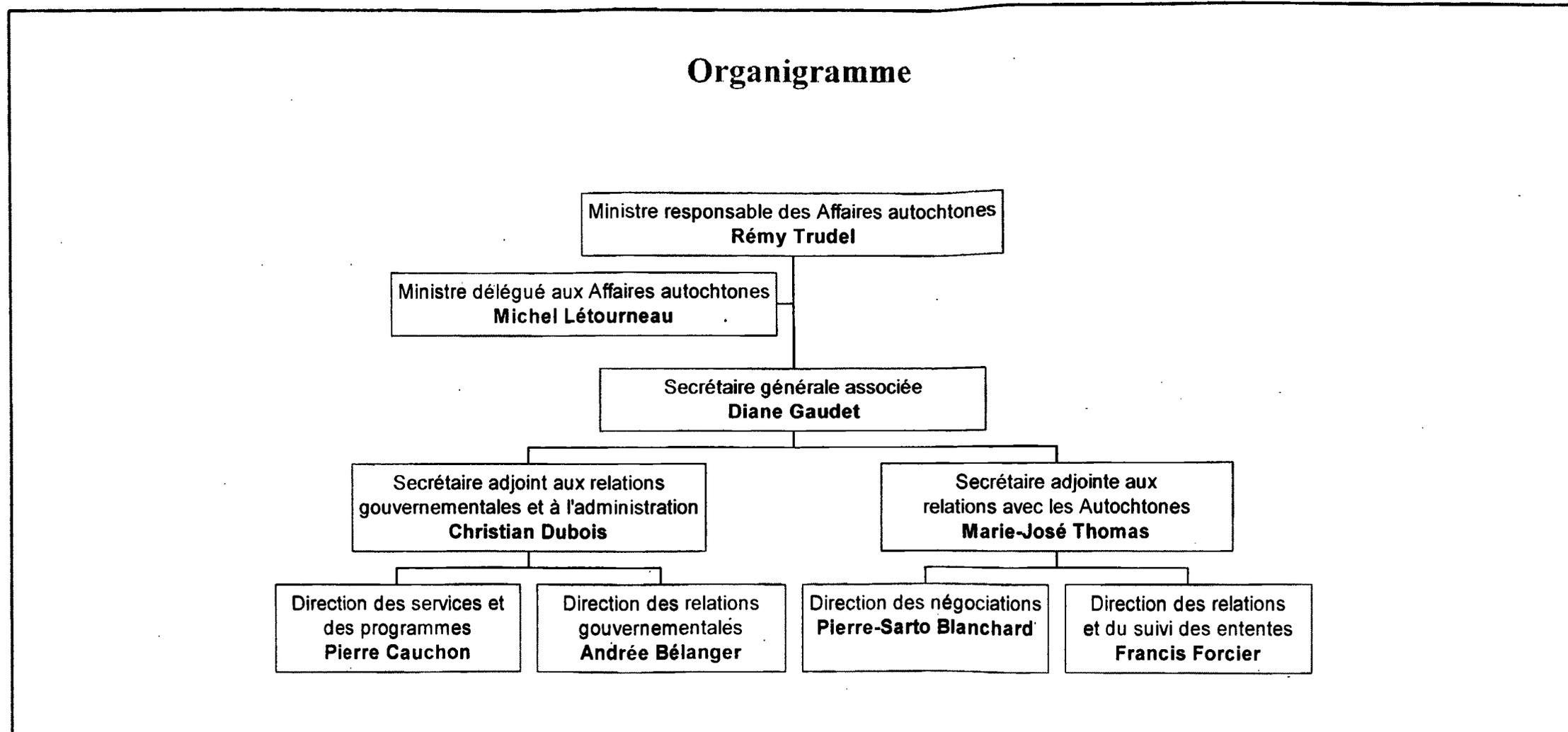
P.gouv.

Lecture

sur place

PR. 04 ÉL.01

ORGANISATION



Identification	Numéro	Titre
Programme	04	Affaires autochtones
Élément	01	Secrétariat aux affaires autochtones
Responsable	Madame Diane Gaudet	

MANDAT

Deux décrets du gouvernement, adoptés respectivement le 18 janvier 1978 et le 14 janvier 1987, régissent les activités du Secrétariat aux affaires autochtones (décrets 154-78 et 17-87).

En vertu de ces décrets, le mandat du Secrétariat aux affaires autochtones consiste à:

- élaborer, en concertation avec les intéressés, des politiques gouvernementales en milieu amérindien et inuit ;
- coordonner et s'assurer de la cohérence des activités des ministères et organismes gouvernementaux en milieu amérindien et inuit ;
- fournir une information générale aux Autochtones et l'information sur les politiques gouvernementales en matière autochtone au public en général ;
- négocier des ententes globales en collaboration avec les ministères concernés, conseiller les ministères dans la négociation des ententes sectorielles et veiller à la mise en œuvre des ententes conclues.

Par ailleurs, l'adoption de la loi modifiant la loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires autochtones précise à la section III.2, les responsabilités du ministre délégué aux Affaires autochtones.

SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE

PROGRAMME : 04 - Affaires autochtones

ÉLÉMENT: 01 - Secrétariat aux affaires autochtones

REONSABLE : Madame Diane Gaudet

Supercatégorie	Crédits 2002-2003	Crédits 2001-2002	Augmentation (diminution)	
			\$	%
Budget de dépenses				
Fonctionnement personnel	3 004,0	2 757,5	246,5	8,9%
Fonctionnement autres dépenses	1 513,7	1 513,7	0,0	0,0%
Budget d'investissements d'immobilisations	16,8	16,8	0,0	0,0%
Transfert	46 602,0	19 135,0	27 467,0	143,5%
Prêts, placements et avances				
TOTAL	51 136,5	23 423,0	27 713,5	118,3%
Effectif régulier autorisé	50	45		
Effectifs total autorisé	50	45		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Sommaire des crédits

	2002-2003	2001-2002	Variation	
			\$	%
Fonctionnement-personnel	3 004,0	2 757,5	246,5	8,9%
Fonctionnement - autres dépenses	1 513,7	1 513,7	0,0	0,0%
Budget d'investissements d'immobilisations	16,8	16,8	0,0	0%
Transfert	46 602,0	19 135,0	27 467,0	143,5%
Prêts, placements et avances				
TOTAL	51 136,5	23 423,0	27 713,5	118,3%

Explication des écarts par supercatégorie

Fonctionnement-personnel

Ajout de 5 ETC (1 sma, 1 secrétaire principale, 3 professionnels)

Fonctionnement - autres dépenses**Transfert**

	2002-2003	2001-2002
Entente avec la nation crie:	28 402,0	935,0
Fonds de développement pour les Autochtones:	17 000,0	17 000,0
Organismes autochtones:	1 200,0	1 200,0

SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

PR. 04 ÉL. 01

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

SECTEUR DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE	Adm. d'État Cadres supérieurs	Cadres intermédiaires	Professionnels	Techniciens, employés de bureau	Agents de la paix	Ouvriers	TOTAL 2001-2002	TOTAL 2002-2003
Bureau de la secrétaire générale associée	1			1			2	2
Bureau de la secrétaire adjointe	1			1			2	2
Bureau du secrétaire adjoint	1			1			-	2
Direction des services et des programmes	2		5	7			13	4
Direction des relations gouvernementales (1)	1		4	2			6	7
Direction des négociations	1		6	3			9	10
Direction des relations et du suivi des ententes (2)	1		8	4			13	13
TOTAL	8		23	19			45	50

(1) incluant un stagiaire

(2) incluant Carole T. Dumas (congé sans solde)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Organigramme du ministère ou de l'organisme en indiquant pour chaque poste le nom et titre du titulaire ainsi que le numéro de téléphone. (Annexe 1)

2. Liste de toutes les publications du ministère ou de l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) : (Annexe 2)
 - tirage;
 - coût;
 - distribution;
 - imprimeur.

3. Liste des voyages hors Québec depuis le 1^{er} avril 2001 : (Annexe 3)
 - endroit et dates du départ et du retour;
 - but du voyage;
 - personnes rencontrées;
 - coût;
 - noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre);
 - pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
 - bilan et résultat des rencontres.

4. Liste des dépenses en publicité (incluant Internet) et des articles promotionnels : (Annexe 4)
 - les sommes dépensées pour l'exercice 2001-2002 et les prévisions pour 2002-2003;
 - ventilation des dépenses par type de média;
 - les noms des fournisseurs;
 - le but visé par chaque dépense.

5. Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 2001-2002 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent : (Annexe 5)
 - liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie du questionnaire et du résultat;
 - firme ayant obtenu le contrat.

6. Liste des études commandées durant l'exercice financier 2001-2002 à la demande du ministère ou de l'organisme : (Annexe 6)
 - liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie des études;
 - firme ou individu ayant obtenu le mandat.

7. Liste des contrats, quel que soit le montant, attribués en 2001-2002 spécifiquement à des professionnels ou à des firmes de communication, de recherche ou de relations publiques en indiquant : **(Annexe 7)**
- le nom du professionnel (le) ou de la firme;
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - la durée du contrat;
 - le coût du contrat;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique sur invitation ou contrat négocié);
 - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
8. Liste des contrats de moins de 25 000 dollars octroyés par le ministère ou l'organisme en 2001-2002 en indiquant : **(Annexe 8)**
- le nom du professionnel ou de la firme;
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
9. Liste détaillée des contrats qui, depuis le 1^{er} avril 2001 ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat. **(Annexe 9)**
10. Le montant, pour l'année 2001-2002 de chacune des dépenses suivantes : **(Annexe 10)**
- la photocopie;
 - la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
 - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
 - les téléavertisseurs;
 - le mobilier de bureau;
 - les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
 - distributeurs d'eau de source;
 - le remboursement des frais de transport;
 - le remboursement des frais d'hébergement;
 - le remboursement des frais de repas;
 - le ressourcement ou préparation à la retraite;
 - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement : a) au Québec
b) à l'extérieur du Québec.
11. La liste de tous les véhicules fournis en indiquant pour chacun : **(Annexe 11)**
- la marque et le modèle du véhicule;
 - le coût d'acquisition ou de location de l'année de transaction;
 - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
 - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
 - appels d'offres faits en 2001-2002 et les prévisions 2002-2003.
 - spécifier la source de financement : fonds des équipements roulants ou autres.

12. Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère ou et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour les années 2001-2002 ainsi que les prévisions pour 2002-2003. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme. **(Annexe 12)**
13. Combien de personnes ont bénéficié du programme de départ volontaire et ont été rappelées pour chaque ministère et organisme. **(Annexe 13)**
14. À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (2001-2002) pour chaque ministère et organisme, et ce par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) **(Annexe 14)**
- a) Nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel;
 - b) Nombre d'heures supplémentaires de travail réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - c) Nombre de jours de vacances pris par le personnel.
15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 2000-2001: **(Annexe 15)**
- a) Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emplois (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - b) Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - c) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - d) Nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - e) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - f) Nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuelles en indiquant la proportion de ceux qui le sont depuis 5 ans.
16. La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ en indiquant chacune d'eux : **(Annexe 16)**
- l'emplacement de la location;
 - la superficie du local loué;
 - la superficie réellement occupée;
 - la superficie inoccupée;
 - le coût de location au mètre carré;
 - le coût total de ladite location;
 - les coûts d'aménagement réalisés en 2001-2002,
 - la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - la durée et la copie du bail.

17. Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 2001-2002 qui louent des espaces en indiquant pour chacune d'elles : **(Annexe 17)**
- l'emplacement de la location;
 - la superficie du local loué;
 - la superficie réellement occupée;
 - la superficie inoccupée;
 - le coût de location au mètre carré;
 - le coût total de ladite location;
 - les coûts d'aménagement réalisés en 2001-2002,
 - la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - la durée du bail.
18. La liste du personnel du cabinet du ministre en 2001-2002 en indiquant : **(Annexe 18)**
- la date de l'entrée en fonction;
 - la date de départ, s'il y a lieu;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse et le port d'attache;
 - la classification;
 - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
 - le montant total des indemnités de départ versées;
 - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève
 - la description des tâches;
 - le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour l'exercice 2001-2002.
 - le nombre total d'employés de cabinet;
 - le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée.
19. Liste des sommes versées en 2001-2002 à même le budget discrétionnaire du : a) ministre b) du ministère ou de l'organisme, en indiquant : **(Annexe 19)**
- le nom de l'organisme ou de la personne concernés;
 - le montant attribué;
 - le projet visé et le résultat.
20. Liste des crédits périmés par programmes et par éléments pour l'exercice financier 2001-2002. **(Annexe 20)**
21. La ventilation détaillée des dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 2001-2002 dans le cadre des divers programmes à frais partagés; pour chacun de ces programmes, description sommaire du mode de subvention. **(Annexe 21)**
22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires etc...) en indiquant : **(Annexe 22)**
- le poste initial;
 - le salaire;
 - le poste actuel, s'il y a lieu;
 - date de la mise en disponibilité.

23. Liste du personnel hors structure par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires etc) rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : **(Annexe 23)**
- nom de la personne;
 - poste occupé;
 - salaire;
 - assignation initiale;
 - date de l'assignation hors structure;
 - date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
24. La liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres : **(Annexe 24)**
- assignation initiale;
 - assignation actuelle;
 - salaire;
 - période.
25. La liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux et autres et affecté au ministère : **(Annexe 25)**
- assignation initiale;
 - assignation actuelle;
 - salaire;
 - période.
26. Liste du personnel par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant : **(Annexe 26)**
- salaire de la personne;
 - montant reçu du régime de retraite.
27. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée du matériel informatique (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée). **(Annexe 27)**
28. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, le nombre d'ETC alloués au projet GIRES ainsi que le total des dépenses encourues et prévues pour ce même projet. **(Annexe 28)**
29. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, quel est l'impact prévu de l'implantation du projet GIRES sur le nombre d'emplois, une fois le projet complété. **(Annexe 29)**
30. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, quelles seront les applications de GIRES. **(Annexe 30)**
31. Évolution de la masse salariale de chaque cabinet ministériel depuis 1994-1995 jusqu'à aujourd'hui. **(Annexe 31)**

32. Liste de tous les abonnements du ministère et le coût : **(Annexe 32)**
- livres;
 - journaux;
 - magazines;
 - bulletins électroniques et/ou papiers;
 - clubs privés ou autres;
 - billets de saison;
 - etc.
33. Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : **(Annexe 33)**
- le processus utilisé pour la conception;
 - le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;
 - les coûts de construction du site;
 - le coût de l'entretien et de la mise à jour;
 - qui est responsable du contenu sur le site;
 - qui est autorisé à faire des modifications sur le site;
 - quelle est la fréquence moyenne de mise à jour;
 - le nombre de visiteurs (hits) par mois;
 - combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût?
Quels sont les critères qui ont justifié les changements?
34. Quels sont les programmes spécifiques qui sont offerts aux jeunes (15-35 ans), le nombre de participants ainsi que le coût de la mesure, du service ou du programme? **(Annexe 34)**
35. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, lors de mission à l'étranger : **(Annexe 35)**
- la liste des ententes signées et/ou annoncées;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour.
36. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, état d'avancement des travaux relatifs à l'équité salariale. **(Annexe 36)**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

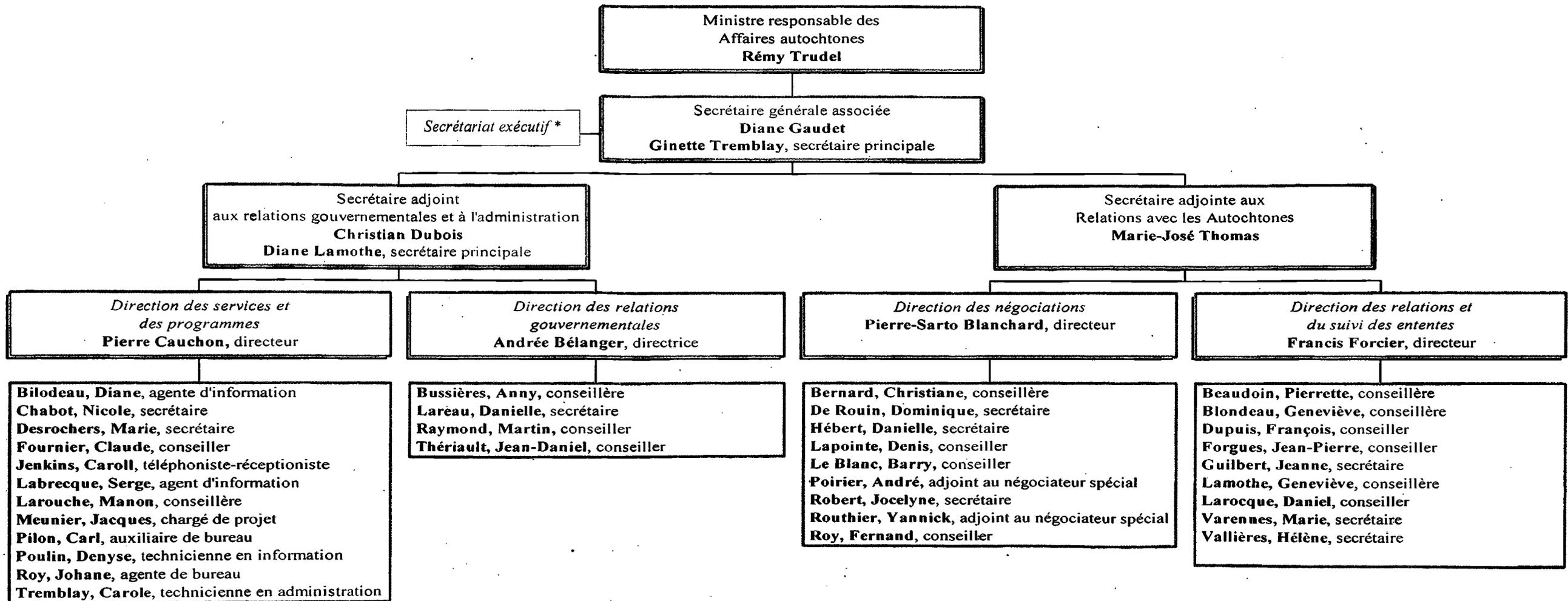
**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

1. Organigramme du ministère ou de l'organisme en indiquant pour chaque poste le nom et le titre du titulaire ainsi que le numéro de téléphone.

RÉPONSE : Voir documents joints.

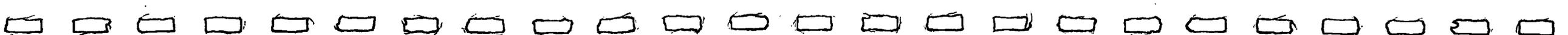
Organigramme Secrétariat aux affaires autochtones

ANNEXE 1



* Le cadre supérieur de la Direction des relations gouvernementales assume le Secrétariat exécutif du bureau de la secrétaire générale associée.

Mise à jour le 13 mars 2002



NOM	POSTE	BUREAU
BEAUDOIN, Pierrette	234	2 ^e
BÉLANGER, Andrée	239	1 ^{er}
BERNARD, Christiane	277	2 ^e
BILODEAU, Diane	255	1 ^{er}
BLANCHARD, Pierre-Sarto	242	2 ^e
BLONDEAU, Geneviève	273	2 ^e
BUSSIÈRES, Anny	276	1 ^{er}
CAUCHON, Pierre	251	1 ^{er}
CHABOT, Nicole	241	1 ^{er}
DE ROUIN, Dominique	247	2 ^e
DESROCHERS, Marie	252	1 ^{er}
DUBOIS, Christian	267	1 ^{er}
DUPOIS, François	231	2 ^e
FORCIER, Francis	228	2 ^e
FORGUES, Jean-Pierre	230	2 ^e
FOURNIER, Claude	270	1 ^{er}
GAUDET, Diane	222	1 ^{er}
GUILBERT, Jeanne	235	2 ^e
HÉBERT, Danielle	271	2 ^e
JENKINS KELLY, Caroll	221	1 ^{er}
LABRECQUE, Serge	280	1 ^{er}
LAMOTHE, Diane	224	1 ^{er}
LAMOTHE, Geneviève	229	2 ^e
LAPOINTE, Denis	246	2 ^e
LAREAU, Danielle	272	1 ^{er}
LAROCQUE, Daniel	232	2 ^e
LAROUCHE, Manon	269	1 ^{er}
LE BLANC, Barry	258	2 ^e
MEUNIER, Jacques	249	1 ^{er}
PILON, Carl	256	1 ^{er}
POIRIER, André	225	2 ^e
POULIN, Denyse	253	1 ^{er}
RAYMOND, Martin	233	1 ^{er}
ROBERT, Jocelyne	237	2 ^e
ROUTHIER, Yannick	243	2 ^e
ROY, Fernand	244	2 ^e
ROY, Johane	248	1 ^{er}
THÉRIAULT, Jean-Daniel	245	1 ^{er}
THOMAS, Marie-José	259	1 ^{er}
TREMBLAY, Carole	226	1 ^{er}
TREMBLAY, Ginette	223	1 ^{er}
VALLIÈRES, Hélène	274	2 ^e
VARENNES, Marie	227	2 ^e

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

2. Liste de toutes les publications du ministère ou de l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) :

- tirage;
- coût;
- distribution;
- imprimeur;

RÉPONSE :

PUBLICATIONS	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR
Onze nations contemporaines	10 000 (français) 5 000 (anglais)	19 104 \$	Chefs, maires, organismes autochtones du Québec, sous-ministres, délégations du Québec, coordonnateurs ministériels	Imprimerie Transcontinental inc.
Carte des communautés autochtones	5 000	2 289 \$ (réimpression)	Sur demande	J. B. Deschamps inc.
Partenariat, Développement, Actions	1 000 (français)	3 010 \$ (réimpression)	Sur demande	J. B. Deschamps inc.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

3. Liste des voyages hors Québec depuis le 1^{er} avril 2001 :
- endroit et dates du départ et du retour;
 - but du voyage;
 - personnes rencontrées;
 - coût;
 - noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre);
 - pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
 - bilan et résultat des rencontres.

RÉPONSE : Voir documents joints.

**LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC
2001-2002**

Annexe 3

ENDROIT ET DATE	BUT DU VOYAGE	COÛT \$	NOM	TITRE	BILAN ET RÉSULTAT
<u>Ottawa, Ontario</u> 2001-04-06	Rencontre du Comité directeur fédéral-provincial-territorial-Autochtones.	2 661,00	LARRIVÉE, Régis BÉLANGER, Andrée PARTRIDGE, Linda	Secrétaire adjoint Directrice des relations gouvernementales Conseillère	Préparation de la rencontre des sous-ministres.
<u>Ottawa, Ontario</u> 2001-05-01 au 2001-05-02	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables des Affaires autochtones.	3 423,00	SAUVÉ, Robert LARRIVÉE, Régis BÉLANGER, Andrée PARTRIDGE, Linda	Secrétaire général associé Secrétaire adjoint Directrice des relations gouvernementales Conseillère	Préparation de la rencontre des ministres.
<u>Winnipeg, Manitoba</u> 2001-05-10 au 2001-05-11	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables des Affaires autochtones.	4,798,00	SAUVÉ, Robert BÉLANGER, Andrée	Secrétaire général associé Directrice des relations gouvernementales	Rencontre des ministres endossant le rapport du groupe de travail intitulé: "Favoriser la participation des Autochtones à l'économie".
<u>Ottawa, Ontario</u> 2001-06-12	Réunion du Comité directeur fédéral-provincial-territorial-Autochtones.	3 065,10	LARRIVÉE, Régis BÉLANGER, Andrée PARTRIDGE, Linda	Secrétaire adjoint Directrice des relations gouvernementales Conseillère	Établissement de l'ordre du jour provisoire de la rencontre des ministres - Décembre 2001.
<u>London, Ontario</u> 2001-06-18 au 2001-06-20	Rencontre "Forum on fiduciary relationships".	1 460,00	BROSSEAU, André	Conseiller	Colloque sur la relation fiduciaire, ses sources, l'impact de son non-respect et la notion d'honneur de la Couronne.
<u>Edmonton, Alberta</u> 2001-09-15 au 2001-09-18	Réunion du Comité de rédaction du groupe de travail sur la participation des Autochtones à l'économie fédéral-provincial-territorial-Autochtones.	1 096,00	PARTRIDGE, Linda	Conseillère	Participation au groupe de travail - ébauche du rapport.

**LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC
2001-2002**

Annexe 3

<u>La Ronge, Saskatchewan</u> 2001-09-26 au 2001-09-29	Rencontre des ministres responsables du développement du Nord.	3 492,00	DUBOIS, Christian	Secrétaire adjoint	La délégation québécoise a saisi l'opportunité que lui offrait cette rencontre pour exposer l'optique du développement du Nord du Québec ainsi que la stratégie de développement économique des régions ressources volet Nord du Québec aux autres juridictions du Canada. Cette contribution a été soulignée comme exemplaire par la co-présidente (Saskatchewan) de la rencontre.
<u>St-Jean, Terre-Neuve</u> 2001-10-01 au 2001-10-02	Rencontre des gouvernements du Qc et du Canada, des parties autochtones et de la compagnie minière IOC avec les représentants du gouvernement de Terre-Neuve.	6 741,00	LARRIVÉE, Régis BLANCHARD, P.S. LAMOTHE, Geneviève	Secrétaire adjoint Directeur des négociations Conseillère	Poursuite des discussions sur les droits hydriques en regard du barrage Menehek à Terre-Neuve pour l'approvisionnement en électricité à Schefferville et région
<u>Ottawa, Ontario</u> 2001-10-12	Rencontre du groupe de travail sur la participation des Autochtones au développement économique.	829,00	PARTRIDGE, Linda	Conseillère	Poursuite des travaux du comité de rédaction.
<u>Toronto, Ontario</u> 2001-10-24 au 2001-10-26	Conférence nationale: Canadian Aboriginal Law 2001.	4 717,00	BLANCHARD, P.S. BÉLANGER, Andrée	Directeur des négociations Directrice des relations gouvernementales	Colloque sur le droit autochtone, les derniers développements en matière de jurisprudence concernant la fiscalité, les obligations fiduciaires et le territoire.
<u>Edmonton, Alberta</u> 2001-10-26 au 2001-10-29	Conférence nationale de la jeunesse autochtone fédéral-provincial-territorial-Autochtones.	2 496,00	PARTRIDGE, Linda FORGUES, Jean-Pierre	Conseillère Conseiller	Représentation du gouvernement du Québec à cette conférence.
<u>Ottawa, Ontario</u> 2001-11-06	Rencontre du comité directeur fédéral-provincial-territorial-Autochtones.	1 468,00	DUBOIS, Christian BÉLANGER, Andrée PARTRIDGE, Linda	Secrétaire adjoint Directrice des relations gouvernementales Conseillère	Préparation de la rencontre des sous-ministres.

**LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC
2001-2002**

Annexe 3

<u>Ottawa, Ontario</u> 2001-11-23	Rencontre des sous-ministres et des cadres supérieurs fédéral-provincial-territorial-Autochones.	1 384,00	SAUVÉ, Robert BÉLANGER, Andrée PARTRIDGE, Linda	Secrétaire général associé Directrice des relations gouvernementales Conseillère	Préparation de la rencontre des ministres.
<u>Ottawa, Ontario</u> 2001-12-06 au 2001-12-07	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des Affaires autochtones et dirigeants des organismes autochtones nationaux.	1 577,00	SAUVÉ, Robert BÉLANGER, Andrée DUBOIS, Christian	Secrétaire général associé Directrice des relations gouvernementales Secrétaire adjoint	Discussion entre les ministres concernant la participation accrue des Autochtones à l'économie; acceptation du plan d'action et du rapport d'étape concernant la jeunesse autochtone.
<u>Ottawa, Ontario</u> 2002-01-22	Rencontre du groupe de travail sur la participation des Autochtones à l'économie et rencontre du groupe de travail sur la jeunesse.	961,00	RAYMOND, Martin	Conseiller (stagiaire)	Participation aux groupes de travail.
<u>Ottawa, Ontario</u> 2002-02-22	Rencontre du groupe de travail sur la participation des Autochtones à l'économie et rencontre du groupe de travail sur la jeunesse.	1 275,00	RAYMOND, Martin	Conseiller (stagiaire)	Participation aux groupes de travail.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140

4. Liste des dépenses en publicité (incluant Internet) et des articles promotionnels :
- les sommes dépensées pour l'exercice 2001-2002 et les prévisions pour 2002-2003;
 - ventilation des dépenses par types de médias;
 - les noms des fournisseurs;
 - le but visé par chaque dépense.

RÉPONSE :

Exercice 2001-2002

FOURNISSEUR	COÛT	BUT VISÉ
REVUE FORCES	6 000,00 \$	Faire connaître les activités entourant la Commémoration de la signature de la Grande Paix de Montréal.
MAGAZINE ENTREPRENDRE	2 500,00 \$	Faire connaître les programmes gouvernementaux pour les Autochtones, Volet jeunes.
CAHIER SPÉCIAL DU DEVOIR SUR LE FESTIVAL PRÉSENCE AUTOCHTONE	1 711,20 \$	Faire connaître l'importance de la Grande Paix de Montréal et du festival Présence autochtone. Message du ministre.
QUÉBEC SCIENCES	1 100,00 \$	Faire connaître les activités entourant la commémoration de la Grande Paix de Montréal.
PUBLICITÉ VILLAGES	5 000,00 \$	Faire connaître les activités de la Société touristique des Autochtones du Québec, par un message conjoint
LE SOLEIL	856,00 \$	Faire connaître les activités de la Société du tourisme autochtone du Québec, par un message conjoint.
RÉPERTOIRE D'AFFAIRES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES DU QUÉBEC	2 000,00 \$	Faire connaître les programmes et les intervenants gouvernementaux en milieu autochtone.
VILLAGES, fascicule No 4	3 500,00 \$	Faire connaître le tourisme autochtone en hiver. Message conjoint avec la Société touristique des Autochtones du Québec.
POW WOW MONTRÉAL 2001	700,00 \$	Faire connaître le message du ministre à l'occasion de cet événement.
LE DEVOIR	1 488,00 \$	Faire connaître la réflexion du gouvernement, par un message du ministre, à l'occasion d'un cahier spécial sur la convention de la Baie-James et du Nord québécois.
L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE DES CRIS DE LA BAIE JAMES	550,00 \$	Faire connaître les coordonnées du SAA (adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, site Web, courriel).
INDIANA MARKETING	10 000,00 \$	Faire connaître les programmes gouvernementaux dans le site Web Affaires autochtones.com
GROUPE CLEARY LA PISTE AMÉRINDIENNE	10 000,00 \$	Faire connaître les programmes gouvernementaux dans le site Web <i>La piste amérindienne</i>
GRAND TOTAL	44 855,20 \$	

Exercice 2002-2003

Titre : Messages du SAA
Clientèle : Les populations autochtones et non-autochtones
Période de diffusion : Tout au cours de l'année
Moyens : Médias et sites Web autochtones
Budget : 20 000 \$

Titre : Annonces du Secrétariat aux affaires autochtones
Clientèle : Les populations autochtones et non-autochtones
Période de diffusion : Tout au cours de l'année
Moyens : La presse écrite et hebdomadaires du Québec
Budget : 30 000 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

5. Liste des sondages et groupes de discussions effectués durant l'exercice financier 2001-2002 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent :
- liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie du questionnaire et du résultat;
 - firme ayant obtenu le contrat.

RÉPONSE :

Léger Marketing inc.

6 800 \$

AUTOCHTONES Questionnaire final

1:

Q01

NOUVEAU SUJET

Q01. Quelles sont les nations autochtones du Québec que vous connaissez ? RELANCEZ: En connaissez-vous d'autres ? NOTE: RELANCEZ 2 FOIS SEULEMENT, MAIS ACCEPTEZ PLUSIEURS RÉPONSES SI LE RÉPONDANT LES DONNE SPONTANÉMENT.

Abénaquis.....	01	
Algonquins.....	02	
Attikameks.....	03	
Cris.....	04	
Hurons-Wendat.....	05	
Inuit/Esquimaux.....	06	
Malécites.....	07	
Micmacs.....	08	
Mohawks/Iroquois.....	09	
Montagnais.....	10	
Naskapis.....	11	
Autres.....	96	
Non, n'en connaît aucune.....	97	X
Ne sait pas.....	98	X
Refus.....	99	X

2:

Q02A

Q02a. Lorsqu'on parle de la "QUESTION AUTOCHTONE" au Québec, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit ?

NE PAS LIRE * 1 SEULE RÉPONSE

La négociation d'entente(s).....	01	
La contrebande de cigarettes.....	02	
Le développement des ressources dans le Nord du Québec.....	03	
Des problèmes (Sans précision).....	04	
Un défi.....	05	
La nature (chasse et pêche).....	06	
L'environnement.....	07	
L'exploitation forestière.....	08	
La crise d'Oka.....	09	
Autres.....	96	O
Rien du tout.....	97	
Ne sait pas.....	98	
Refus.....	99	

AUTOCHTONES Questionnaire final

3:

Q02B

Q02b. Quel est selon vous, le principal problème que vivent des Autochtones au Québec ?
NE PAS LIRE * 1 SEULE RÉPONSE

La situation économique	01
Le chômage	02
Une mauvaise qualité de vie.....	03
Le décrochage scolaire	04
La pauvreté.....	05
L'alcoolisme	06
La délinquance juvénile	07
Les droits ancestraux	08
Les jeux de hasard / le jeu	09
Le manque d'éducation / l'analphabétisme	10
La criminalité	11
La préservation de leur mode de vie et de leur culture.....	12
La violence conjugale.....	13
Autre.....	96 O
Aucun problème	97
Ne sait pas	98
Refus	99

4:

Q02C

Q02c. Diriez-vous que les conditions de vie des Autochtones sont MEILLEURES, SEMBLABLES ou MOINS BONNES que celles du reste de la population du Québec ?

(1 / 75)

Meilleures.....	1
Semblables	2
Moins bonnes	3
Ne sait pas	8
Refus	9

5:

Q03

Q03. Selon vous, qui du gouvernement FÉDÉRAL ou du gouvernement du QUÉBEC peut MIEUX régler la QUESTION des Autochtones au Québec ?
1 SEULE RÉPONSE

Le gouvernement FÉDÉRAL.....	1
Le gouvernement du QUÉBEC.....	2
Les DEUX conjointement (NE PAS LIRE).....	3
Aucun des DEUX (NE PAS LIRE).....	4
Ne sait pas	8
Refus	9

AUTOCHTONES Questionnaire final

6: **Q04**
Q04. Personnellement, diriez-vous que le gouvernement du Québec accorde TROP, ASSEZ ou PAS ASSEZ d'attention à la question des Autochtones ?

- Trop.....1
- Assez.....2
- Pas assez.....3
- Ne sait pas.....8
- Refus.....9

7: **Q04A**
Q04a. Personnellement, diriez-vous que le gouvernement du Québec investit TROP, ASSEZ, ou PAS ASSEZ d'argent pour les Autochtones ?

- Trop.....1
- Assez.....2
- Pas assez.....3
- Ne sait pas.....8
- Refus.....9

8: **Q05A**
Rotation => Q05B [2]

Q05a. Selon vous, est-ce que les Autochtones ont OUI ou NON la CAPACITÉ de prendre en charge leur développement économique?

- Oui.....1
- Non.....2
- Ne sait pas.....8
- Refus.....9

9: **Q05B**
Q05b. Selon vous, est-ce que les Autochtones ont OUI ou NON la CAPACITÉ de développer et prendre en charge leur système éducatif et leur développement culturel

(1 / 80)

- Oui.....1
- Non.....2
- Ne sait pas.....8
- Refus.....9

AUTOCHTONES Questionnaire final

10:

Q05C

Q05c. Diriez-vous que vous êtes TOUT A FAIT D'ACCORD, PLUTOT D'ACCORD, PLUTOT EN DÉSACCORD ou TOUT A FAIT EN DÉSACCORD pour que le gouvernement du Québec signe des ententes qui permettent aux Autochtones d'être responsables de leur développement tout en préservant leur mode de vie et leur identité ?

(1/ 81)

Tout à fait d'accord.....1
 Plutôt d'accord.....2
 Plutôt en désaccord.....3
 Tout à fait en désaccord.....4
 Ne sait pas.....8
 Refus.....9

11:

Q06A

Q06a. Au cours des dernières semaines, avez-vous entendu parlé de la conclusion d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris ?

(1/ 82)

Oui.....1
 Non.....2
 Ne sait pas.....8
 Refus.....9

12:

Q06B

=> +1 si NON Q06A=#1

Q06b. En quoi consistait cette entente ?

(1/ 83)

NOTEZ:96 O
 Ne sait pas.....98
 Refus.....99

13:

Q06C

Q06c. Cette entente a pour but d'assurer le développement des ressources naturelles du Nord-du-Québec (foresterie, hydroélectricité, etc.) Personnellement, diriez-vous que vous êtes TOUT A FAIT D'ACCORD, PLUTOT D'ACCORD, PLUTOT EN DÉSACCORD OU TOUT A FAIT EN DÉSACCORD avec cette entente de principe ?

(1/ 85)

Tout à fait d'accord.....1
 Plutôt d'accord.....2
 Plutôt en désaccord.....3
 Tout à fait en désaccord.....4
 Ne sait pas.....8
 Refus.....9

AUTOCHTONES Questionnaire final

14:

QO6D

=> +1 si NON QO6C=#3-#4

QO6d. Pour quelle principale raison?
NE PAS LIRE * 1 SEULE RÉPONSE

(1 / 86)

Cette entente n'est pas nécessaire.....	01
Coûte trop cher pour le gouvernement.....	02
Les Autochtones ont assez d'argent.....	03
C'est au gouvernement fédéral de payer pour les Autochtones.....	04
Les Autochtones en demandent trop.....	05
Autre (NOTEZ LA RÉPONSE).....	96 O
Aucune raison en particulier.....	97
Ne sait pas.....	98
Refus.....	99



Sondage d'opinion auprès des
Québécois :
La question autochtone au Québec

Rapport de recherche

**Perceptions et opinions des Québécois à l'égard
de la question des Autochtones au Québec**

Décembre 2001
Dossier : 12570-005

Leger
MARKETING

Table des matières

Introduction.....	3
Les résultats de la recherche.....	4
1. Perceptions des Québécois à l'égard des nations autochtones.....	5
1.1 Notoriété des nations autochtones.....	6
1.2 Question autochtone.....	7
1.3 Problèmes perçus des Autochtones.....	8
1.4 Conditions de vie des Autochtones.....	9
2. Le gouvernement et la question autochtone.....	10
2.1 Aptitude à régler la question des Autochtones au Québec.....	11
2.2 Attitude perçue du gouvernement du Québec.....	12
2.2.1 Attention accordée à la question des Autochtones.....	12
2.2.2 Investissement du gouvernement du Québec pour les Autochtones.....	13
2.3 Appui des Québécois pour la signature d'ententes.....	14
3. Entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris.....	15
3.1 Notoriété de l'entente de principe avec les Cris.....	16
3.2 Compréhension de l'entente de principe avec les Cris.....	17
3.3 Appui des Québécois pour l'entente de principe avec les Cris.....	18
3.4 Freins à l'appui des Québécois pour l'entente de principe avec les Cris.....	19
Questionnaire.....	20

Introduction

Contexte et objectifs de l'étude

La firme Léger Marketing a été mandatée par le *ministère du Conseil exécutif du Québec* afin d'évaluer les perceptions et les opinions des Québécois à l'égard de la question des Autochtones au Québec.

De façon spécifique, la recherche quantitative réalisée par Léger Marketing visait à évaluer :

- Les perceptions des Québécois à l'égard des Autochtones du Québec;
- L'opinion des Québécois par rapport aux actions du gouvernement du Québec dans le dossier des Autochtones;
- L'appui des Québécois à la signature d'ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris, et plus particulièrement, l'entente de principe signée entre le gouvernement du Québec et les Cris en octobre 2001.

Rappel méthodologique

La présente étude, effectuée par Léger Marketing, a été réalisée au moyen d'entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon aléatoire de 1013 Québécois(es) âgé(e)s de 18 ans et plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais.

Les entrevues ont été réalisées du 29 novembre au 4 décembre 2001 à partir de notre central téléphonique de Montréal. Nous pouvions effectuer jusqu'à 10 appels dans les cas de non-réponse. Le taux de réponse est de 61,5%.

À l'aide des statistiques du recensement de 1996, les résultats ont été pondérés selon les régions et la langue parlée à la maison afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population adulte du Québec.

La marge d'erreur maximale pour les 1013 personnes sondées est de $\pm 3,4\%$, et ce, 19 fois sur 20.

Notes aux lecteurs

- Dans les tableaux présentés, les différences significatives supérieures sont surlignées en bleu et les différences significatives inférieures, en jaune.
- Le terme *Québécois* désigne l'ensemble des résidents de la province du Québec. Autrement, les expressions *résidents de la région métropolitaine de Québec*, *résidents de la région métropolitaine de Montréal* ou *résidents d'une autre région* sont utilisées.
- Le masculin est utilisé aux seules fins d'alléger le texte.

Les résultats de la recherche

1. Perceptions des Québécois à l'égard des nations autochtones

- 1.1 Notoriété des nations autochtones**
- 1.2 Question autochtone**
- 1.3 Problèmes perçus des Autochtones**
- 1.4 Conditions de vie des Autochtones**

1.1 Notoriété des nations autochtones

- ◆ Les Mohawks / Iroquois (38,6%) constituent la nation autochtone la plus connue par les Québécois.
- ◆ On retrouve ensuite les Cris (24,8%), les Hurons-Wendat (23,6%) et les Inuits (22,1%).
- ◆ Soulignons que près du tiers (30,7%) des personnes interrogées n'ont pu citer aucune nation autochtone.

Tableau 1.1 : QN1. Quelles sont les nations autochtones du Québec que vous connaissez ?
Relancez: En connaissez-vous d'autres ?
PLUSIEURS MENTIONS POSSIBLES*

Base : Tous les répondants.	Total (n=1013)	Montréal RMR (n=409)	Québec RMR (n=302)	Autres régions (n=302)
• Mohawks / Iroquois	38.6%	47.5%	34.4%	24.9%
• Cris	24.8%	24.0%	28.2%	24.9%
• Hurons-Wendat	23.6%	24.3%	60.3%	18.8%
• Inuits / Esquimaux	22.1%	24.3%	26.8%	18.8%
• Montagnais (Innus)	13.5%	12.4%	25.6%	12.1%
• Algonquins	13.5%	13.0%	17.6%	13.1%
• Micmacs.	9.9%	7.9%	13.6%	11.3%
• Abénaquis	7.1%	6.8%	9.4%	7.0%
• Attikameks	3.9%	4.1%	4.0%	3.6%
• Naskapis	1.1%	0.4%	2.4%	1.6%
• Malécites	0.9%	0.6%	1.6%	1.0%
• Autres	7.6%	8.1%	6.6%	7.2%
• N'en connaît aucune	21.7%	20.5%	10.9%	25.2%
• Ne sait pas	9.0%	11.4%	4.3%	7.5%
• Refus	-	-	-	-

*Le total à la verticale peut excéder 100%, les répondants ayant droit à plusieurs mentions.

Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui mentionnent les... :

....Mohawks / IroquoisCris
<ul style="list-style-type: none"> • Hommes (44,7%) • Résidents de la région métropolitaine de Montréal (47,5%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est de 60,000 \$ ou plus (54,2%) • Professionnels (50,2%) • Personnes ayant une formation universitaire (55,4%) • Personnes ayant entendu parler d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris au cours des dernières semaines (50,5%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Hommes (32,5%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est de 60,000 \$ ou plus (35,6%) • Professionnels (40,4%) • Personnes ayant une formation universitaire (37,8%) • Personnes ayant entendu parler d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris au cours des dernières semaines (39,7%)

1.2 Question autochtone

- Pour les personnes interrogées, la *question autochtone* au Québec évoque les privilèges des Autochtones (10,3%), la crise d'Oka (8,8%) et les revendications territoriales et autre (7,2%).
- Soulignons que près du cinquième (17,4%) des répondants n'a pas une notion claire de ce qu'est la question autochtone au Québec.

Tableau 1.2 : QN2a. Lorsqu'on parle de la « question autochtone » au Québec, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit ?
UNE SEULE RÉPONSE

Base : Tous les répondants.	Total (n=1013)	Montréal RMR (n=409)	Québec RMR (n=302)	Autres régions (n=302)
• Ne paient pas de taxes / privilégiés / ont tout gratuitement	10,3%	7,5%	15,0%	12,1%
• La crise d'Oka	8,8%	10,6%	8,0%	8,0%
• Revendications / revendications territoriales	7,2%	7,9%	10,3%	5,9%
• Indiens / Amérindiens / Inuits	6,5%	5,4%	4,6%	8,0%
• Des problèmes (sans précision)	5,8%	6,1%	7,6%	5,2%
• Discrimination / injustice / exploitation	4,5%	5,6%	4,4%	3,3%
• Les premiers arrivants	4,2%	5,8%	3,0%	2,9%
• La contrebande de cigarettes	4,0%	5,3%	4,3%	2,7%
• Barrages routiers / conflits / confrontation	4,0%	4,3%	4,6%	3,6%
• Profiteurs / abusent de leurs droits	3,7%	2,9%	3,5%	4,7%
• La négociation d'entente (s)	3,6%	4,1%	5,7%	2,6%
• Coûte cher au gouvernement	3,3%	5,3%	5,3%	5,0%
• Problèmes sociaux (pauvreté, chômage, alcool, etc.)	2,8%	3,0%	2,3%	2,7%
• La vie dans les réserves / l'isolement	2,8%	3,6%	2,3%	2,0%
• Mode de vie / tradition / culture amérindienne	2,1%	2,8%	3,0%	1,3%
• Des gens comme nous	2,0%	1,2%	2,0%	2,9%
• Le développement de ressources dans le Nord du Québec	1,1%	0,8%	1,3%	1,3%
• La nature (chasse et pêche)	0,5%	0,2%	1,3%	0,7%
• L'environnement	0,4%	0,4%	0,7%	0,3%
• Un défi	-	-	0,3%	-
• Autres	4,6%	5,6%	3,0%	3,9%
• Rien du tout	12,2%	8,9%	8,0%	16,4%
• Ne sait pas	5,2%	6,5%	3,6%	4,2%
• Refus	0,4%	0,4%	0,7%	0,3%

Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui, lorsqu'on parle de la *question autochtone* au Québec, pensent... :

...à la crise d'Oka	...aux revendications / revendications territoriales
<ul style="list-style-type: none"> • 25-34 ans (14,2%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est entre 40,000 \$ et 59,999 \$ (12%) • Personnes travaillant dans le secteur des services, de la vente ou du travail de bureau (14,2%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Hommes (9%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est de 60,000 \$ ou plus (12,8%) • Professionnels (13%) • Personnes ayant une formation universitaire (11,3%)

1.3 Problèmes perçus des Autochtones

- ◆ Près des trois quarts (73,7%) des répondants perçoivent des problèmes chez les Autochtones. Ces problèmes se répartissent en quatre grandes familles : la culture et le mode de vie (24,4%), l'intégration et la reconnaissance (19,4%), les fléaux sociaux (16,7%) et les difficultés économiques (10,9%).
- ◆ Pour les personnes interrogées, les deux principaux problèmes des Autochtones sont : les droits ancestraux (13,3%) et l'alcoolisme (10%).
- ◆ Soulignons que 7,3% des répondants estiment que les Autochtones n'ont aucun problème et que 17,5% des répondants n'ont pas pu se prononcer sur cette question.

Tableau 1.3 : QN2b. Quel est, selon vous, le principal problème que vivent les Autochtones au Québec ?

UNE SEULE RÉPONSE

Base : Tous les répondants.	Total (n=1013)	Montréal RMR (n=409)	Québec RMR (n=302)	Autres régions (n=302)
• Les droits ancestraux	13,3%	15,0%	13,7%	11,5%
• L'alcoolisme	10,0%	8,1%	11,6%	11,6%
• L'intégration / le manque d'intégration	6,4%	7,9%	4,9%	5,2%
• La préservation de leur mode de vie et de leur culture	5,5%	4,7%	7,6%	5,9%
• La pauvreté	4,8%	6,1%	4,3%	3,7%
• Le chômage	4,8%	5,2%	4,7%	4,4%
• L'isolement / région éloignées / vivre dans les réserves	4,7%	5,7%	4,0%	3,7%
• Ils veulent tout avoir / profitent du système / aucun effort	3,6%	■	6,0%	5,0%
• Ne sont pas reconnus en tant que peuple / nation	2,3%	3,0%	1,6%	1,6%
• La discrimination	2,0%	■	2,4%	2,9%
• Le racisme	1,8%	1,4%	1,6%	2,6%
• Le manque d'éducation / l'analphabétisme	1,5%	1,2%	1,0%	2,0%
• L'incompréhension	1,5%	2,6%	1,3%	■
• Une mauvaise qualité de vie	1,3%	1,8%	1,6%	0,7%
• La situation économique	1,3%	1,0%	3,9%	1,0%
• Les préjugés envers eux	1,0%	1,8%	0,3%	0,4%
• La criminalité	1,0%	1,2%	0,3%	1,0%
• Ils ne sont pas respectés	0,8%	0,4%	0,7%	1,3%
• Problèmes de santé	0,7%	0,4%	0,3%	1,0%
• La drogue	0,6%	0,8%	1,0%	0,3%
• Le décrochage scolaire	0,6%	0,6%	0,3%	0,7%
• La délinquance juvénile / problèmes avec les jeunes	0,5%	0,4%	0,3%	0,7%
• Dirigés par les chefs de bande / pas de démocratie	0,5%	0,6%	0,3%	0,4%
• Problème de gestion / ne sont pas capable de s'administrer	0,4%	0,4%	0,7%	0,3%
• Le suicide	0,3%	0,2%	0,7%	0,3%
• La violence conjugale	0,2%	0,2%	-	0,3%
• Autres	3,8%	4,8%	3,9%	2,8%
• Aucun problème	7,3%	5,5%	8,0%	8,9%
• Ne sait pas	17,1%	16,0%	12,5%	19,4%
• Refus	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%

Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes pour qui le principal problème que les Autochtones vivent au Québec est... :

...les droits ancestraux
• Femmes (15,6%)
• Personnes travaillant dans le secteur des services, de la vente ou du travail de bureau (17,2%)
• Personnes qui ont une scolarité de niveau collégial (18,1%)
• Personnes n'ayant pas entendu parler de la conclusion d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris (15,7%)

...l'alcoolisme
• 55-64 ans (15,5%)
• Personnes ayant pas entendu parler de la conclusion d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris (13,8%)

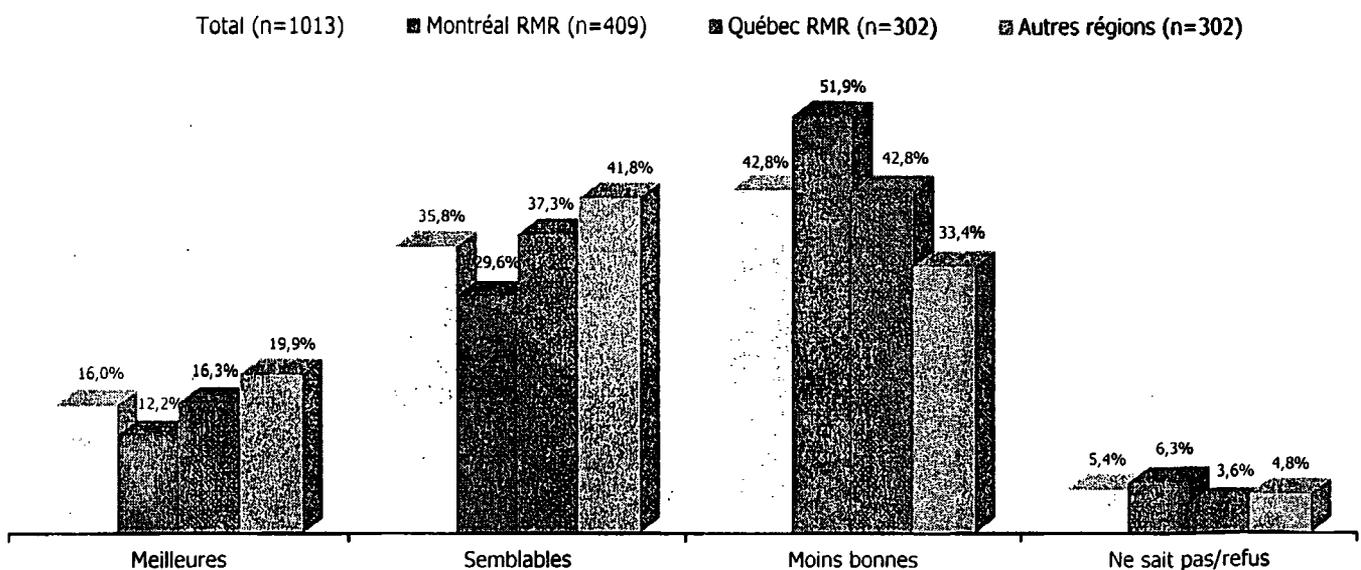
1.4 Conditions de vie des Autochtones

- Le tiers des personnes interrogées (35,8%) estiment que les conditions de vie des Autochtones sont semblables à celles du reste de la population du Québec.
- Par ailleurs, deux répondants sur cinq (42,8%) affirment que les conditions de vie des Autochtones sont moins bonnes que celles du reste de la population du Québec, tandis que 16% des répondants pensent que ces conditions de vie sont meilleures.
- Soulignons la faible proportion (5,4%) de répondants qui n'a pas pu se prononcer sur les conditions de vie des Autochtones.

Graphique 1.4

QN2c. Diriez-vous que les conditions de vie des Autochtones sont meilleures, semblables ou moins bonnes que celles du reste de la population du Québec ?

Base : tous les répondants



Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui considèrent que, comparativement au reste de la population québécoise, les conditions de vie des Autochtones sont... :

...meilleures	...semblables	...moins bonnes
<ul style="list-style-type: none"> Résidents de l'Est du Québec (24,2%) Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est entre 20,000 \$ et 39,999 \$ (21%) Travailleurs manuels (22,7%) Personnes ayant une scolarité de niveau secondaire (20,8%) Personnes n'ayant pas entendu parler d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris au cours des dernières semaines (18,6%) 	<ul style="list-style-type: none"> Femmes (38,7%) Francophones (39,9%) Résidents du Centre du Québec (45,7%) Travailleurs manuels (43,2%) Personnes ayant une scolarité de niveau secondaire (42,9%) Personnes n'ayant pas entendu parler d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris au cours des dernières semaines (41,6%) 	<ul style="list-style-type: none"> Hommes (42,8%) Non francophones (55,9%) Résidents de la région métropolitaine de Montréal (51,9%) Personnes dont le revenu annuel brut du ménage de 60,000 \$ ou plus (59,1%) Professionnels (59,4%) Personnes ayant une formation universitaire (62,4%) Personnes ayant entendu parler d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris au cours des dernières semaines (57,6%)

2. Le gouvernement et la question autochtone

2.1 Aptitude à régler la question des Autochtones au Québec

2.2 Attitude perçue du gouvernement du Québec

2.3 Appui des Québécois pour la signature d'entente(s)

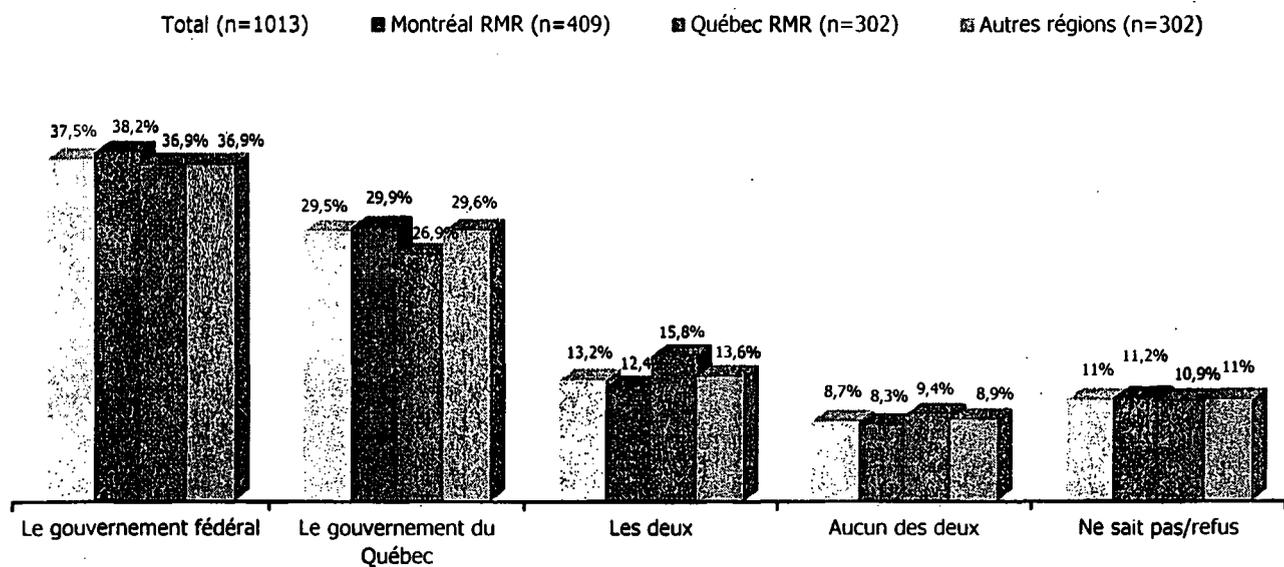
2.1 Aptitude à régler la question des Autochtones au Québec

- ◆ Plus du tiers (37,5%) des répondants estiment que c'est le gouvernement fédéral qui est le plus apte à régler la question des Autochtones au Québec.
- ◆ Par ailleurs, plus du quart (29,5%) des répondants affirment que c'est le gouvernement du Québec qui est le plus apte à régler la question des Autochtones au Québec.
- ◆ Soulignons que 13,2% des personnes interrogées pensent que la question des Autochtones au Québec devrait être réglée conjointement par les deux gouvernements alors que 8,7% des répondants estiment qu'aucun des deux gouvernements n'est apte à régler cette question.

Graphique 2.1

QN3. Selon vous, qui du gouvernement fédéral ou du gouvernement du Québec peut mieux régler la question des Autochtones au Québec ?

Base : tous les répondants



Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui pensent que la question des Autochtones au Québec sera mieux réglée par... :

...le gouvernement du Québec	...le gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> Personnes ayant une scolarité de niveau collégial (34,7%) 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes travaillant dans le secteur des services, de la vente ou du travail de bureau (44,6%) Personnes ayant une formation universitaire (43,3%)

2.2 Attitude perçue du gouvernement du Québec

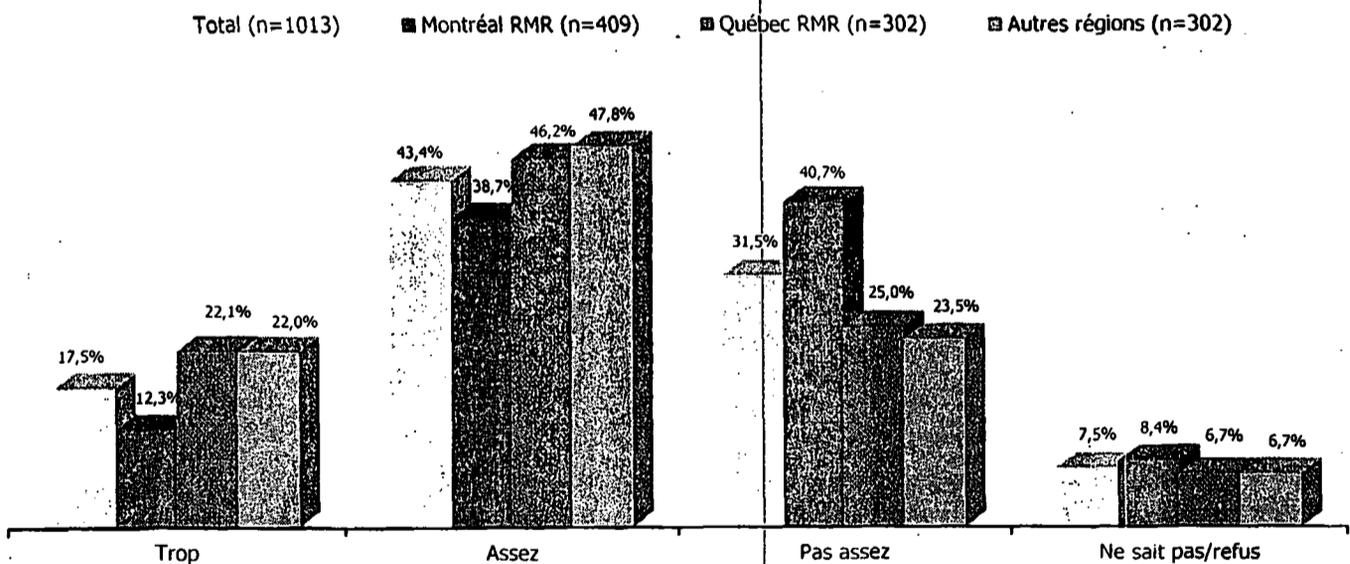
2.2.1 Attention accordée à la question des Autochtones

- ◆ Deux personnes interrogées sur cinq (43,4%) affirment que le gouvernement du Québec accorde assez d'attention à la question des Autochtones.
- ◆ Par ailleurs, près du tiers (31,5%) des répondants estiment que le gouvernement du Québec n'accorde pas assez d'attention à la question des Autochtones alors que 17,5% des répondants pensent que le gouvernement du Québec accorde trop d'attention à cette question.
- ◆ La proportion de personnes interrogées qui n'ont pas su donner leur opinion est de 7,5%.

Graphique 2.2.1

QN4a. Personnellement, diriez-vous que le gouvernement du Québec accorde trop, assez ou pas assez d'attention à la question des Autochtones ?

Base : tous les répondants



Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui croient que le gouvernement du Québec... :

....accorde trop d'attention à la question des Autochtonesaccorde assez d'attention à la question des Autochtonesn'accorde pas assez d'attention à la question des Autochtones
<ul style="list-style-type: none"> • Hommes (20,7%) • Francophones (19,7%) • Résidents de l'Est du Québec (37,1%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est de 60,000 \$ ou plus (22,8%) • Travailleurs manuels (28,2%) • Personnes ayant une scolarité de niveau secondaire (24,2%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Francophones (48,3%) • Résidents du Centre du Québec (55,1%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est entre 40,000 \$ et 59,999 \$ (53,9%) • Personnes travaillant dans le secteur des services, de la vente ou du travail de bureau (50,7%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non francophones (56,9%) • Résidents de la région métropolitaine de Montréal (40,7%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est de moins de 20,000 \$ (43,1%) • Professionnels (38%) et personnes sans emploi (48,5%)

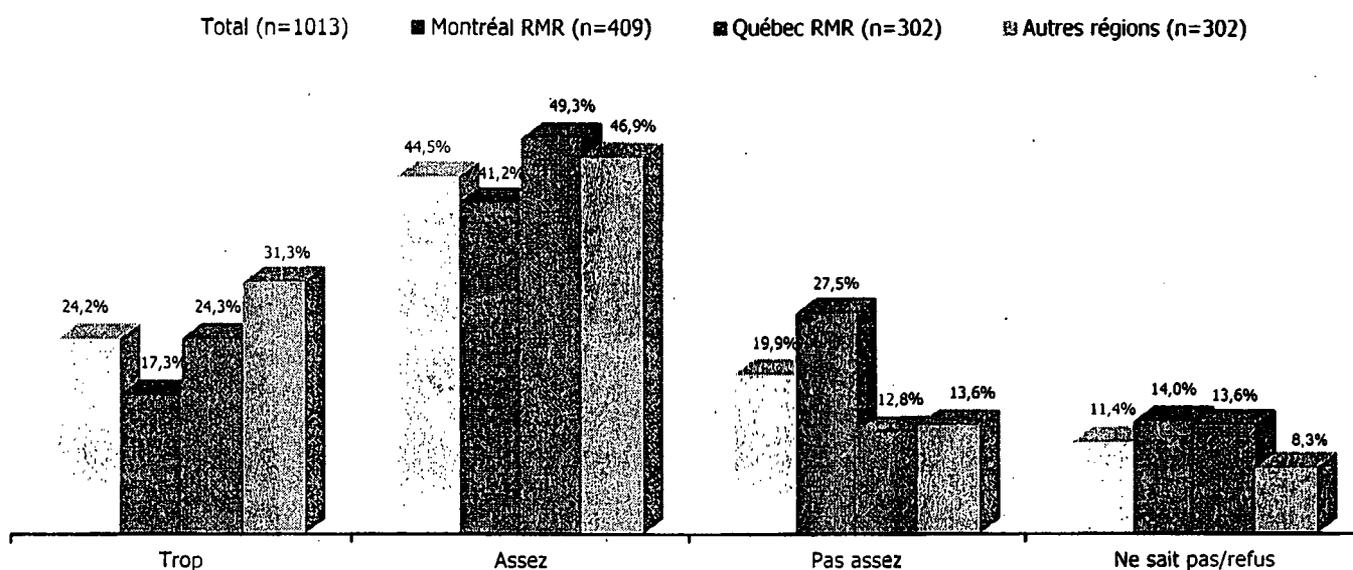
2.2.2 Investissement du gouvernement du Québec pour les Autochtones

- ◆ Près de la moitié (44,5%) des personnes interrogées affirme que le gouvernement du Québec investit assez d'argent pour les Autochtones.
- ◆ Par ailleurs, le quart (24,2%) des répondants pense que le gouvernement du Québec investit trop d'argent pour les Autochtones, tandis qu'un répondant sur cinq (19,9%) estime que le gouvernement du Québec n'investit pas assez d'argent pour les Autochtones.
- ◆ La proportion de personnes interrogées qui n'ont pas su donner leur opinion est de 11,4%.

Graphique 2.2.2

QN4b. Personnellement, diriez-vous que le gouvernement du Québec investit trop, assez ou pas assez d'argent pour les Autochtones ?

Base : tous les répondants



Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui croient que le gouvernement du Québec... :

....investit trop d'argent pour les Autochtonesinvestit assez d'argent pour les Autochtonesn'investit pas assez d'argent pour les Autochtones
<ul style="list-style-type: none"> • Hommes (28,2%) • Francophones (26,5%) • Résidents de l'Est du Québec (49,3%) • Travailleurs manuels (41,6%) • Personnes ayant une scolarité de niveau secondaire (29,8%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Francophones (49,5%) • Personnes au foyer (55,9%) 	<ul style="list-style-type: none"> • 18-24 ans (28,7%) • Non francophones (41,2%) • Résidents de la région métropolitaine de Montréal (27,5%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est de moins de 20,000 \$ (32,1%) • Professionnels (25,8%) et étudiants (32,3%) • Personnes ayant une formation universitaire (25%)

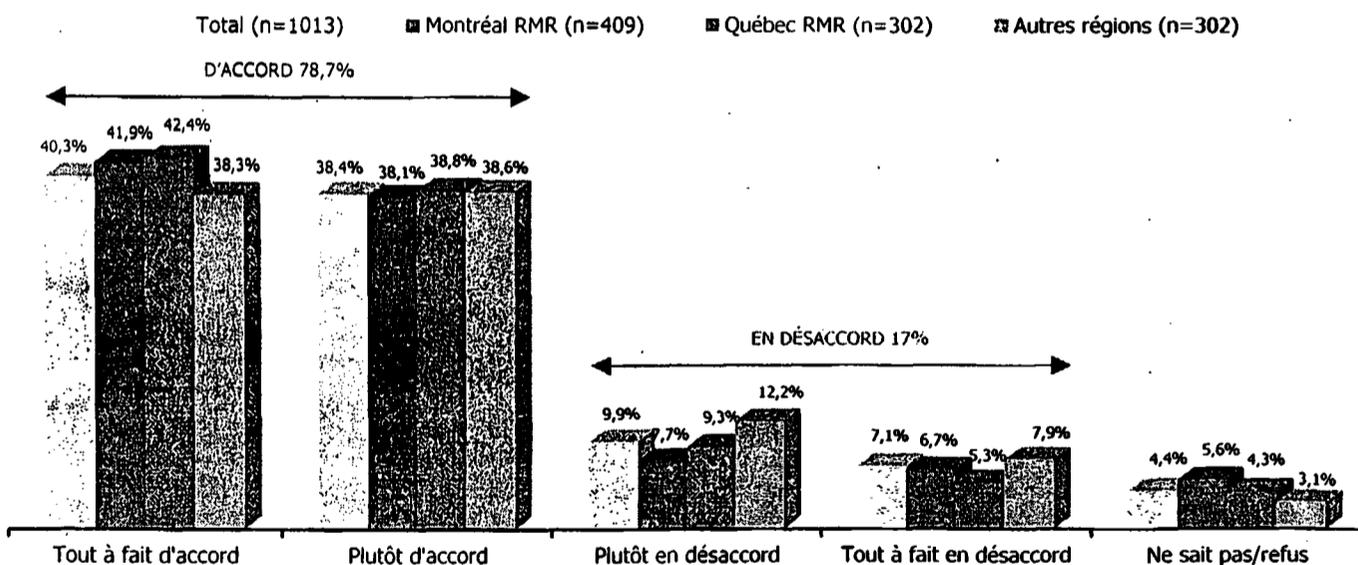
2.3 Appui des Québécois pour la signature d'ententes

- La majorité (78,7%) des répondants est d'accord pour que le gouvernement du Québec signe des ententes qui permettent aux Autochtones d'être responsables de leur développement tout en préservant leur mode de vie et leur identité.
- Soulignons que deux répondants sur cinq (40,3%) affirment être tout à fait d'accord avec la signature de ce type d'ententes, alors que 7,1% des personnes interrogées sont tout à fait en désaccord avec la signature de ce type d'ententes.
- La proportion de répondants qui n'ont pas été en mesure de donner leur opinion sur cette question est de 4,4%.

Graphique 2.3

QN5. Diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord pour que le gouvernement du Québec signe des ententes qui permettent aux Autochtones d'être responsables de leur développement tout en préservant leur mode de vie et leur identité ?

Base : tous les répondants



Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui sont... :

...d'accord avec la signature de ce type d'ententes	...en désaccord avec la signature de ce type d'ententes
<ul style="list-style-type: none"> • Francophones (80,3%) • Personnes estimant que le gouvernement du Québec accorde assez d'attention à la question des Autochtones (81,6%) • Personnes estimant que le gouvernement du Québec investit assez d'argent pour les Autochtones (87,1%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes (63,8%) • Personnes estimant que le gouvernement du Québec accorde trop d'attention à la question des Autochtones (28,6%) • Personnes estimant que le gouvernement du Québec investit trop d'argent pour les Autochtones (33,1%)

3. Entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris

3.1 Notoriété de l'entente de principe avec les Cris

3.2 Compréhension de l'entente de principe avec les Cris

3.3 Appui des Québécois pour l'entente de principe avec les Cris

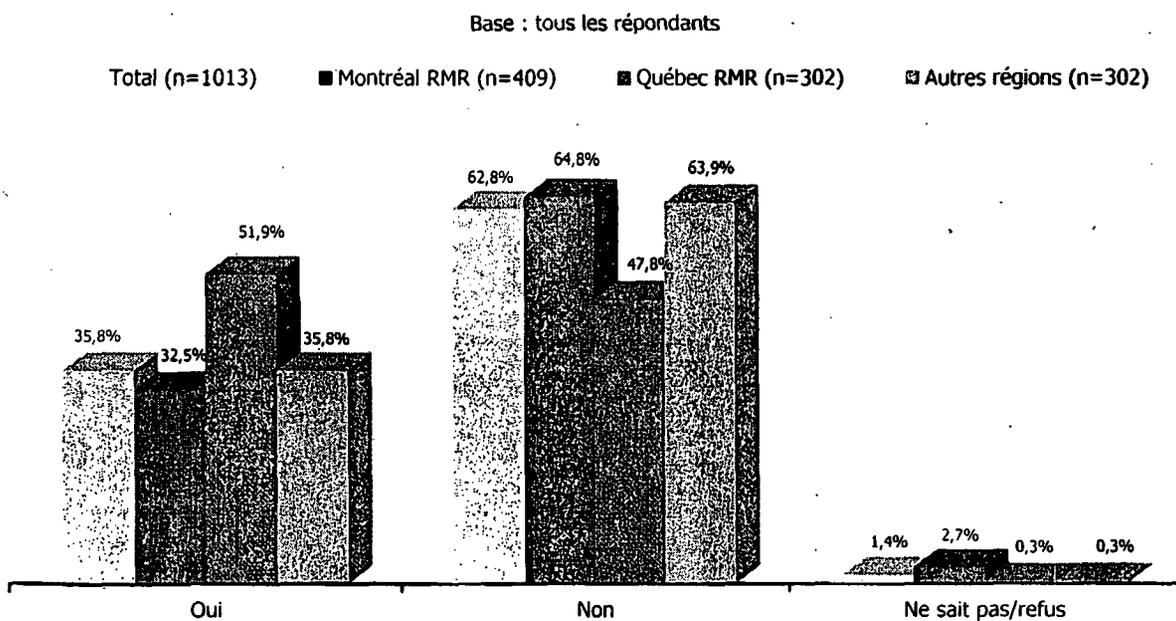
3.4 Freins à l'appui des Québécois pour l'entente de principe avec les Cris

3.1 Notoriété de l'entente de principe avec les Cris

- ◆ Le tiers (35,8%) des personnes interrogées a entendu parler de la conclusion d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris, au cours des dernières semaines.
- ◆ Par ailleurs, trois répondants sur cinq (62,8%) n'ont pas entendu parler de la conclusion de cette entente de principe.

Graphique 3.1

QN6a. Au cours des dernières semaines, avez-vous entendu parler de la conclusion d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris ?



Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui... :

....ont entendu parler de l'entente de principen'ont pas entendu parler de l'entente de principe
<ul style="list-style-type: none"> • Hommes (47,7%) • 45-54 ans (46,2%) ou 55-64 ans (46,7%) • Francophones (39%) • Résidents de la région métropolitaine de Québec (51,9%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est de 60,000 \$ ou plus (51,1%) • Professionnels (51,5%) et personnes retraitées (45,2%) • Personnes ayant une formation universitaire (51,8%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes (73,6%) • 18-24 ans (81,8%) ou 25-34 ans (74,1%) • Non francophones (71,7%) • Personnes dont le revenu annuel brut du ménage est de moins de 20,000 \$ (78,6%) ou entre 20,000 \$ et 39,999 \$ (66,7%) • Personnes travaillant dans le secteur des services, de la vente ou du travail de bureau (74,1%) et personnes au foyer (73%) • Personnes ayant une scolarité de niveau primaire (75,6%), secondaire (67,2%) ou collégial (70,2%)

3.2 Compréhension de l'entente de principe avec les Cris

- ◆ Près de la moitié (48,1%) des personnes qui ont entendu parler de l'entente de principe affirme que cette entente se traduit par une compensation, du gouvernement du Québec, pour la construction de barrages et de centrales hydroélectriques sur des territoires appartenant aux Cris.
- ◆ Par ailleurs, 11,9% des répondants qui ont entendu parler de l'entente de principe pensent que cette dernière se concrétise par le déboursement d'une somme d'argent par le gouvernement du Québec pour pouvoir exploiter le territoire des Cris.
- ◆ Soulignons, enfin, que le quart (26,3%) des personnes qui ont entendu parler de l'entente de principe ne savent pas en quoi consiste cette entente.

Tableau 3.2 : QN6b. En quoi consistait cette entente ?

Base : Répondants ayant entendu parler de l'entente.	Total (n=408)	Montréal RMR (n=143)	Québec RMR (n=157)	Autres régions (n=108)
• Compensation pour la construction de barrages / centrales hydroélectriques	48,1%	51,1%	44,5%	46,4%
• Le gouvernement leur donne de l'argent / argent pour l'exploitation du territoire	11,9%	12,1%	11,6%	11,8%
• Le gouvernement leur donne plus de pouvoirs / d'autonomie	5,3%	5,0%	5,2%	5,7%
• Entente concernant la Baie James	5,1%		5,7%	7,5%
• Entente concernant l'exploitation forestière	1,1%	1,9%	1,9%	-
• Autres	2,2%	2,6%	2,5%	1,8%
• Ne sait pas	26,3%	24,9%	28,6%	26,8%
• Refus	-	-	-	-

On ne constate aucune différence significative parmi les groupes de répondants qui affirment que l'entente de principe signée entre le gouvernement du Québec et les Cris se traduit par une compensation pour la construction de barrages ou de centrales hydroélectriques.

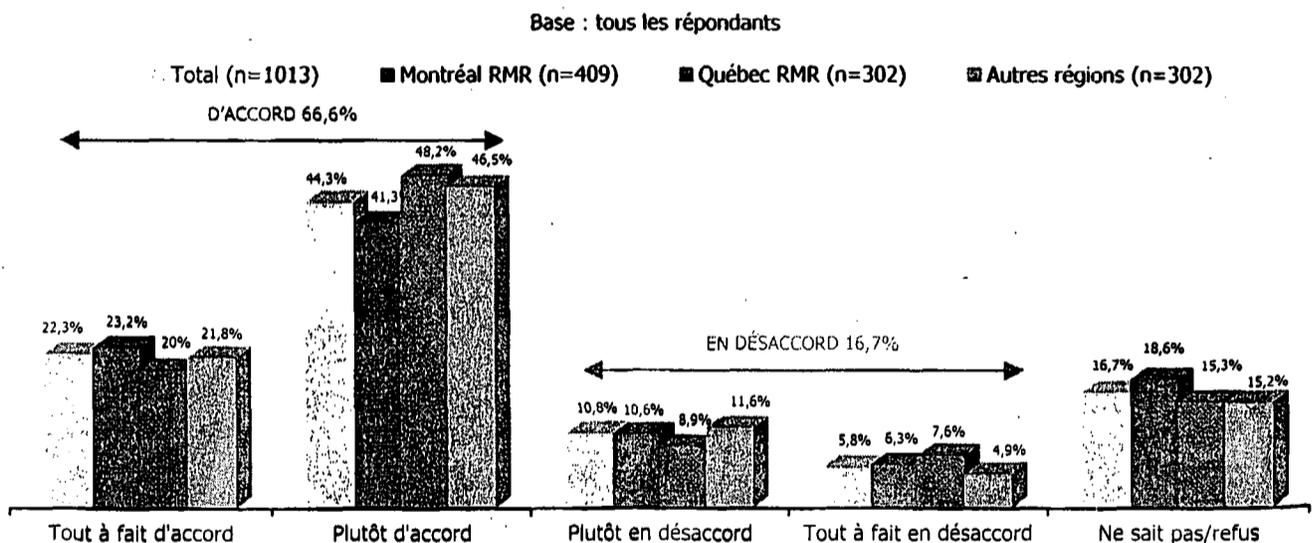
Il en va de même pour les groupes de répondants qui pensent que cette entente se traduit par un déboursement d'argent du gouvernement du Québec pour l'exploitation du territoire des Cris.

3.3 Appui des Québécois pour l'entente de principe avec les Cris

- ◆ Deux répondants sur trois (66,6%) sont d'accord avec l'entente de principe signée entre le gouvernement du Québec et les Cris.
- ◆ Près du quart (22,3%) des personnes interrogées précisent être tout à fait d'accord avec cette entente de principe, tandis que 5,8% sont tout à fait en désaccord avec une telle entente de principe.
- ◆ La proportion de répondants qui ne se sont pas prononcés sur cette question est de 16,7%.

Graphique 3.3

QN6c. Cette entente a pour but d'assurer le développement des ressources naturelles du Nord-du-Québec (foresterie, hydroélectricité, etc.). Personnellement, diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec cette entente de principe ?



Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui sont... :

...d'accord avec l'énoncé proposé	...en désaccord avec l'énoncé proposé
<ul style="list-style-type: none"> Personnes ayant entendu parler d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris au cours des dernières semaines (74,1%) Personnes appuyant la signature d'ententes qui permettraient aux Autochtones d'être responsables de leur développement tout en préservant leur mode de vie (74,4%) Personnes estimant que le gouvernement du Québec accorde assez d'attention à la question des Autochtones (74,8%) Personnes estimant que le gouvernement du Québec investit assez d'argent pour les Autochtones (77,4%) 	<ul style="list-style-type: none"> Hommes (20,6%) Travailleurs manuels (26,1%) Personnes ayant une scolarité de niveau secondaire (21,6%) Personnes n'ayant pas entendu parler d'une entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris au cours des dernières semaines (20,4%) Personnes n'appuyant pas la signature d'ententes qui permettraient aux Autochtones d'être responsables de leur développement tout en préservant leur mode de vie (45,4%) Personnes estimant que le gouvernement du Québec accorde trop d'attention à la question des Autochtones (32,4%) Personnes estimant que le gouvernement du Québec investit trop d'argent pour les Autochtones (32,2%)

3.4 Freins à l'appui des Québécois pour l'entente de principe avec les Cris

- ◆ Les personnes qui ne sont pas d'accord avec l'entente de principe entre le gouvernement du Québec et les Cris justifient leur position par le fait que, selon eux, les Autochtones en demandent trop (17,7%) et que l'entente coûte trop cher au gouvernement du Québec (14,6%).
- ◆ Soulignons que près du quart (21,6%) des répondants n'a avancé aucune raison pour justifier la désapprobation de l'entente de principe.

Tableau 2.4 : QN6d. Pour quelle raison principale ?
UNE SEULE RÉPONSE

Base : Répondants n'appuyant pas l'entente de principe avec les Cris	Total (n=168)	Montréal RMR (n=68)	Québec RMR (n=50)	Autres régions (n=50)
• Les Autochtones en demandent trop	17,7%	12,3%	25,7%	21,8%
• Coûte trop cher pour le gouvernement	14,6%	10,9%	26,7%	15,9%
• C'est mauvais pour l'environnement (barrages, ...)	9,2%	14,3%	7,9%	4,0%
• Les Autochtones sont incapables de s'administrer eux-mêmes	8,9%	2,0%	2,0%	15,9%
• L'entente favorise les Autochtones à nos dépens	6,4%	4,7%	5,9%	8,4%
• Les Autochtones perdront leur territoire	6,2%	12,9%	2,0%	2,0%
• Cette entente n'est pas nécessaire	5,9%	7,2%	5,9%	4,4%
• Les Autochtones ont assez d'argent	1,8%	3,5%	2,0%	-
• C'est au gouvernement fédéral de payer pour les Autochtones	1,6%	3,5%	-	-
• Ce ne sont pas eux qui mènent / ce n'est pas à eux de gérer	1,2%	-	4,0%	2,0%
• Ce n'est pas la meilleure façon d'aider les Cris	1,0%	1,2%	4,0%	-
• Autres	3,8%	5,9%	2,0%	2,0%
• Aucune raison en particulier	12,9%	13,9%	4,0%	13,9%
• Ne sait pas	8,7%	5,9%	7,9%	11,9%
• Refus	-	-	-	-

Parmi les répondants présentant les caractéristiques suivantes, on retrouve un nombre significativement plus élevé de personnes qui désapprouvent l'accord de principe parce que... :

...les Autochtones en demandent trop	...ça coûte trop cher pour le gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes estimant que le gouvernement du Québec investit trop d'argent pour les Autochtones (30,2%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidents de la région métropolitaine de Québec (26,7%) • Personnes ayant une formation universitaire (25,2%) • Personnes ayant entendu parler de l'entente au cours des dernières semaines (27,8%) • Personnes estimant que le gouvernement du Québec accorde trop d'attention à la question des Autochtones (26,5%)

Questionnaire

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

6. Liste des études commandées à l'extérieur ou à l'intérieur durant l'exercice financier 2001-2002 à la demande du ministère ou de l'organisme :
- liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie des études;
 - firme ou individu ayant obtenu le mandat.

RÉPONSE : Aucune

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

7. Liste des contrats, quel que soit le montant, attribués en 2001-2002 spécifiquement à des professionnels ou à des firmes de communication, de recherche ou de relations publiques en indiquant :
- le nom du professionnel ou de la firme
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - la durée du contrat;
 - le coût du contrat;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique sur invitation ou contrat négocié).
 - dans cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE :

Girard, Claude

Élaborer une stratégie et un plan de communication gouvernementale pour le Québec et certains pays étrangers, et de définir les mécanismes de mise en œuvre et de concertation requis.

01-10-18 jusqu'à ce que les obligations des parties auront été remplies.

20 000 \$

Serge Rivest Communications

Préparer des projets de discours pour le Secrétariat.

01-11-13 au 02-03-31

2 000 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

8. Liste des contrats de moins de 25 000 dollars octroyés par le ministère ou l'organismes en 2001-2002 en indiquant :
- le nom du professionnel ou de la firme;
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE : Voir document joint.

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES FIRMES ET
À DES PROFESSIONNELS(LES) DU 1^{ER} AVRIL 2001 AU 31 MARS 2002**

NOMS	MANDAT	MONTANT (\$)
Acti-Com inc.	Dispenser deux sessions de formation en français pour le personnel du SAA	4 800,00
Acti-Com inc.	Produire un guide de rédaction française adaptée au besoins du personnel du SAA	4 000,00
Alpha Traduction	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents	1 600,00
Alpha Traduction	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents	1 900,00
Communication Démo inc.	Fournir les services de revue de presse.	7 000,00
Girard, Claude	Élaborer une stratégie et un plan de communication gouvernementale pour le Québec et certains pays étrangers, et de définir les mécanismes de mise en œuvre et de concertation requis.	20 000,00
Gourdeau, Éric	Conseiller le secrétaire général associé concernant les relations avec la nation crie, la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la négociation d'une entente dans le secteur de la foresterie et enfin, la mise en œuvre de l'entente de mise en œuvre de 1998.	24 995,00
Harvey, Bernard	Finaliser les travaux requis à la table sectorielle sur la participation réelle à la gestion du territoire et des ressources naturelles sur le territoire revendiqué et conseiller le secrétaire général associé sur les consultations dans le cadre de la négociation.	20 568,00
Indiana Marketing	Conception graphique de la publication « Onze nations contemporaines »	3 300,00
Indiana Marketing	Fournir sur demande des services spécialisés en conception graphique pour divers travaux d'édition	2 500,00
Imprimerie Transcontinentale	Impression de la brochure « Onze nations contemporaines »	15 804,00
J. B. Deschamps/Piché	Impression de la carte géographique « Les Communautés Autochtones au Québec »	1 754,00
J. B. Deschamps/Piché	Impression de la brochure « Partenariat, développement, action »	3 010,00
Mark McKenzie, traducteur	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents.	6 272,00
Médianor inc.	Fournir les services de la presse électronique	6 000,00
Nadeau, Philippe	Agir à titre d'animateur des sessions d'initiation au Québec amérindien et inuit. (Période de septembre 2001 à juin 2002)	9 075,00
O'Bomsawin, Jean	Agir à titre d'animateur des sessions d'initiation au Québec amérindien et inuit. (Période de septembre 2001 à juin 2002)	9 360,00
Serge Rivest Communications	Préparer des projets de discours pour le SAA.	2 000,00
Service de traduction internationale (ISTS)	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents	1 115,00
Télélangues internationale	Cours d'anglais au personnel du SAA	1 453,00
Traductions Roger Ryan Enr.	Service de traduction vers l'anglais pour divers documents.	6 535,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

9. Liste détaillée des contrats qui, depuis le 1^{er} avril 2001, ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant du surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat.

RÉPONSE : Voir document joint.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

9. LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS DE SERVICES AYANT FAIT L'OBJET D'UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2001.

PROGRAMME 04 : AFFAIRES AUTOCHTONES

NOM DU CONTRACTANT	MONTANT INITIAL \$	VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE \$	RAISON DU DÉPASSEMENT
Gourdeau, Éric	15 000,00	914,76	Afin de permettre au contractant de finaliser son mandat
Gourdeau, Éric	20 000,00	4 995,00	Afin de permettre au contractant de finaliser son mandat



ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

10. Le montant, pour l'année 2001-2002 de chacune des dépenses suivantes :

- la photocopie;
- la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
- la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
- les téléavertisseurs;
- le mobilier de bureau;
- les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
- distributeurs d'eau de source;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- le ressourcement ou préparation à la retraite;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement : a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE :

Photocopie	Télécopie	Téléphonie	Cellulaire	Téléavertisseur	Mobilier de bureau	Fournitures de bureau
7 375 \$	170 \$	18 476 \$	11 214 \$	1 409 \$	13 295 \$	19 951 \$
Distributeurs d'eau de source	Remboursement de frais de transport	Remboursement des frais d'hébergement et de repas	Ressourcement ou préparation à la retraite	Dépenses applicables aux participations aux congrès, colloques etc.		
557 \$	137 723 \$	63 442 \$	0 \$	Québec	Extérieur	
				12 243,24 \$	6 615,75 \$	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

11. La liste de tous les véhicules fournis en indiquant pour chacun :
- la marque et le modèle du véhicule;
 - le coût d'acquisition ou de location de l'année de transaction;
 - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
 - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
 - les appels d'offres faits en 2001-2002 et les prévisions 2002-2003.
 - spécifier la source de financement : fonds des équipements roulants ou autres.

RÉPONSE : Le Secrétariat ne fournit pas de véhicule.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

12. Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère ou et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour les années 2001-2002 ainsi que les prévisions pour 2002-2003. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.

RÉPONSE : Voir document joint.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

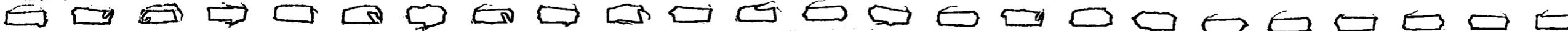
ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

12. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2001-2002.

PROGRAMME 04 : AFFAIRES AUTOCHTONES

CORPS D'EMPLOI	PERSONNEL MASCULIN	PERSONNEL FÉMININ	MOINS DE 35 ANS	35-55	PLUS DE 55 ANS	PERSONNES HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ADMINISTRATEURS D'ÉTAT	1	2	-	3	-	-	-	-	-
CADRES	4	1	-	3	2	-	-	-	-
PROFESSIONNELS	12	7	4	14	1	-	1	1	-
FONCTIONNAIRES	1	17	-	18	-	-	3	-	-
OUVRIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18	27	4	38	3	-	4	1	-
% par rapport à l'effectif occupé (45)	40,0 %	60,0	8,8 %	84,4 %	6,7%	-	8,8 %	2,2 %	-



ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

13. Combien de personnes ont bénéficié du programme de départ volontaire et ont été rappelées pour chaque ministère et organisme.

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

14. À chacun des mois de l'exercice budgétaire 2001-2002, pour chaque ministère et organisme, et ce par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) :
- nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel;
 - nombre d'heures supplémentaires de travail réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - nombre de jours de vacances pris par le personnel.

RÉPONSE : Voir document joint.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

14. CONGÉS DE MALADIE / TEMPS SUPPLÉMENTAIRE / VACANCES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2001-2002.

PROGRAMME 04 : AFFAIRES AUTOCHTONES

	NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL					NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL					NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES								
	JRS					JRS					PAYÉES HRES			COMPENSÉES HRES			TOTAL HRES		
	CS	CI	PROF	FONC	OUV	CS	CI	PROF	FONC	OUV	PROF	FONC	OUV	PROF	FONC	OUV	PROF	FONC	OUV
AVRIL	3,5	-	8,5	9	-	2,5	-	2	7	-	45	-	-	84	11	-	129	11	-
MAI	2	-	5,5	5	-	-	-	5,5	9	-	78	-	-	40	17	-	118	17	-
JUIN	26	-	16	60	-	-	-	6,5	7	-	22	-	-	71	2	-	93	2	-
JUILLET	22	-	164	102	-	-	-	3,5	6	-	46	8	-	26	-	-	72	8	-
AOÛT	4,5	-	140	57	-	-	-	10	13	-	13	-	-	47	4	-	60	4	-
SEPTEMBRE	1,5	-	15	8	-	-	-	8	11	-	-	-	-	67	-	-	67	-	-
OCTOBRE	-	-	8	13	-	-	-	6	23	-	23	3	-	124	-	-	147	3	-
NOVEMBRE	0,5	-	-	9	-	1	-	5,5	9	-	57	19	-	155	2	-	212	21	-
DÉCEMBRE	16	-	35,5	48	-	6	-	3	6	-	135	48	-	130	21	-	265	69	-
JANVIER	-	-	4	27	-	-	1	8,5	12	-	-	24	-	-	13	-	-	37	-
FÉVRIER	5	-	11,5	11	-	-	-	9	6	-	-	9	-	22	20	-	22	29	-
MARS	2	-	-	13,5	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	83	-	408	362,5	-	9,5	1	67,5	109,5	-	419	111	-	766	90	-	1185	201	-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 2000-2001:
- évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuelles en indiquant la proportion de ceux qui le sont depuis 5 ans.

RÉPONSE : Voir document joint.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. VENTILATION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET AUTRES QUESTIONS CONCERNANT L'EFFECTIF

PROGRAMME 04 : AFFAIRES AUTOCHTONES

CATÉGORIE D'EMPLOI	EFFECTIFS AUTORISÉS (A)	EMPLOYÉS BÉNÉFI- CIANT D'UN TRAITE- MENT ADDITIONNEL COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE (B)	EMPLOYÉS BÉNÉFI- CIANT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA TÂCHE (C)	NOMBRE DE POSTES OCCUPÉS (D)	NOMBRE DE POSTES (E)	
					OCCASIONNELS	TEMPORAIRES
HORS CADRES	3	-	-	3	-	-
CADRES SUPÉRIEURS	4	-	-	5	-	-
CADRES INTERMÉDIAIRES	-	-	-	-	-	-
PROFESSIONNELS	25	5	-	19	1	3
TECHNICIENS	5	-	-	5	-	-
PERSONNEL DE BUREAU	13	-	1	13	1	2
OUVRIERS	-	-	-	-	-	-
TOTAL	50	5	1	45	2	5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

16. La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ en indiquant chacune d'eux :
- l'emplacement de la location;
 - la superficie du local loué;
 - la superficie réellement occupée;
 - la superficie inoccupée;
 - le coût de location au mètre carré;
 - le coût total de ladite location;
 - les coûts d'aménagement réalisés en 2001-2002, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - la durée du bail.

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

17. Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 2001-2002 qui louent des espaces en indiquant pour chacune d'elles :
- l'emplacement de la location;
 - la superficie du local loué;
 - la superficie réellement occupée;
 - la superficie inoccupée;
 - le coût de location au mètre carré;
 - le coût total de ladite location;
 - les coûts d'aménagement réalisés en 2001-2002, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - la durée du bail;
 - le propriétaire et/ou le nom de la firme.

RÉPONSE : Aucun contrat de location d'espace avec des firmes privées en 2001-2002.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

18. a) La liste du personnel du cabinet du ministre en 2001-2002 en indiquant :
- la date de l'entrée en fonction;
 - la date de départ, s'il y a lieu;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse et le port d'attache;
 - la classification;
 - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
 - le montant total des indemnités de départ versées;
 - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - la description de tâches;
 - le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour l'exercice 2001-2002;
 - le nombre total d'employés au cabinet.
 - le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction publique.

RÉPONSE :

Cette réponse sera fournie par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

19. Liste des sommes versées en 2001-2002 à même le budget discrétionnaire du : a) ministre b) du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- le nom de l'organisme ou de la personne concernés;
 - le montant attribué;
 - le projet visé et le résultat.

RÉPONSE : Voir document joint.

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
SUBVENTIONS 2001-2002**

ANNEXE 19

ORGANISMES	RAISON	MONTANT
<i>AATAENTSIC MASQUES ET THÉÂTRE</i>	Projet de recherche théâtrale autochtone	2 000,00
<i>ALLIANCE AUTOCHTONE DU QUÉBEC - KAPAĪKAN</i>	Activités dans le cadre de la Journée nationale	2 500,00
<i>ALLIANCE AUTOCHTONE DU QUÉBEC INC.</i>	Achat d'équipement pour le site de sépultures autochtones	3 000,00
<i>ALLIANCE AUTOCHTONE DU QUÉBEC LOCAL 34</i>	Rénovation du centre communautaire	1 000,00
<i>ANISHNABE</i>	Réalisation d'un album musical	3 000,00
<i>ASSOCIATION HOCKEY MINEUR KUUJJUARAAPIK/WHAPMAGOOSTUI</i>	Organisation d'activités sportives	2 250,00
<i>ASSOCIATION OF YOUNG OUJÉ-BOUGOUMOU MOTORSPORTS RACERS</i>	Compétition sportive	2 000,00
<i>ASSEMBLÉE PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR</i>	Dépenses de fonctionnement	110 000,00
<i>ASSOCIATION D'AFFAIRES DES PREMIERS PEUPLES (L')</i>	Dépenses de fonctionnement	40 000,00
<i>ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'ÉVALUATION D'IMPACTS</i>	Atelier sur l'évaluation environnementale	2 500,00
<i>BUREAU DES SAISONS DU QUÉBEC INC.</i>	Programme autochtone événement Québec New York	15 000,00
<i>CENTRE CULTUREL DE KAHNAWAKE</i>	Activités reliées aux prochains Jeux du Québec	10 000,00
<i>CENTRE DES JEUNES PETAAPIN</i>	Camp scientifique	2 000,00
<i>CENTRE D'HÉRITAGE BRITANNIQUE DE LA GASPÉSIE</i>	Sensibilisation à la culture micmaque	2 500,00
<i>CENTRE ECHNO-CULTUREL 8ATAPI</i>	Achat d'équipement pour le centre culturel	4 500,00
<i>CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT KATIVIK</i>	Projet de modernisation des équipements de pêcheurs	10 000,00
<i>CHANTIERS JEUNESSE</i>	Programme Chantiers Jeunesse	5 000,00
<i>COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK</i>	Participation de jeunes inuits à la conférence du 25e de la CBJNQ	5 000,00
<i>CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES</i>	Participation à une foire commerciale en Allemagne	5 000,00
<i>CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES</i>	Journée nationale des peuples autochtones	2 000,00
<i>CONSEIL DE BANDE DE WÔLINAK</i>	Participation de danseurs abénaquis à une activité à l'étranger	2 000,00
<i>CONSEIL DE BANDE D'EASTMAIN</i>	Initiatives socio-récréatives pour les jeunes et aînés	1 000,00

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
SUBVENTIONS 2001-2002**

ANNEXE 19

CONSEIL DE BANDE D'ODANAK	Activités commémoratives dans la communauté	2 000,00
CONSEIL DE BANDE D'ODANAK	Festival d'été	2 500,00
CONSEIL DE LA NATION INNU MATIMEKOSH-LAC JOHN	Étude - centrale de Menihek	22 834,00
CONSEIL DE LA NATION INNU MATIMEKOSH-LAC JOHN	Achat d'équipements culturels et sportifs	10 000,00
CONSEIL DE LA NATION LISTUGUJMI'GMAQ	Tenue d'un Pow Wow annuel	3 000,00
CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DE LONGUE-POINTE	Jeux olympiques algonquins	3 000,00
CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DE VIGER	Pow Wow annuel	1 750,00
CONSEIL DE MONTAGNAIS DE LA ROMAINE	Activités reliés à un tournoi de volley-ball à Sept-Îles	2 000,00
CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN	Tournoi de hockey des Premières nations	2 000,00
CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN	Activité d'expédition en canot	2 000,00
CONSEIL DES INNUS D'EKUANITSHIT	Activités reliés à un tournoi de volley-ball à Sept-Îles	1 000,00
CONSEIL DES INNUS D'EKUANITSHIT	Activités sportives - tournois de hockey	3 500,00
CONSEIL DES JEUNES DE LA NATION CRIE	Festival d'été	2 000,00
CONSEIL DES MOHAWKS DE KAHNAWAKE	Commémoration - construction du Pont de Québec	5 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE LA ROMAINE	Rassemblement de femmes	2 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE NATASHQUAN	Activités sportives	5 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE SCHEFFERVILLE	Mise en place d'un parc d'amusement	4 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE SCHEFFERVILLE	Organisation d'activités socio-récréatives	3 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE SCHEFFERVILLE	Activités de présentation auprès des jeunes	2 700,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE SCHEFFERVILLE	Activités reliées à la Fête des Autochtones	2 500,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS D'EKUANITSHIT	Colloque sur la promotion de la non-violence	2 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS D'ESSIPTT	Pow Wow annuel	2 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN	Mise en place d'un parc thématique	5 000,00
CONSEIL DES MONTAGNAIS D'UNAMEN SHIPU	Frais de déplacement pour une activité sportive	2 000,00
CORPORTATION MÉDLATIQUE TEUEHIKAN	Amélioration d'équipements à la station de radio	3 600,00
ÉCOLE IGUARSIVIK	Échange entre musiciens inuits et québécois	2 500,00
ÉCOLE JOHNNY PILOT	Projet Innu-Auassat - activités socio-éducatives	1 800,00
ÉCOLE KANATAMAT-TSHITIPENITAMUNU	Voyage d'étudiants	4 000,00
ÉCOLE UASHKAIKAN	Projet d'échange culturel	4 000,00
ÉDITIONS DU SOLEIL DE MINUIT (LES)	Concours littéraire destiné aux Inuits et Autochtones	1 000,00

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
SUBVENTIONS 2001-2002**

ANNEXE 19

<i>ELISAPIE ISAAC (MME)</i>	Production d'un album de musique	5 000,00
<i>FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.</i>	Dépenses de fonctionnement	180 000,00
<i>FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.</i>	Colloque sur la promotion de la non-violence et justice	5 000,00
<i>GÉTIC - UNIVERSITÉ LAVAL</i>	Participation autochtone du Nunavik à une conférence	2 500,00
<i>GRAND CONSEIL DES CRIS</i>	Traduction en cri et en inuktitut (colloque)	12 500,00
<i>GROUPE CLEARY (LE)</i>	Projet d'animation - Carnaval de Québec	3 000,00
<i>INSTITUT CULTUREL AVATAQ.</i>	Mise en place d'un centre culturel à Puvirnituq	5 000,00
<i>INSTITUT CULTUREL ET ÉDUCATIF MONTAGNAIS</i>	Programme de sensibilisation à la culture innue	10 000,00
<i>INSTITUT PHILIPPE PINEL DE MONTRÉAL</i>	Congrès international de l'Académie de droit et santé mentale	2 500,00
<i>LA BOÎTE ROUGE VIF</i>	Projet de production d'un catalogue d'exposition	2 500,00
<i>LIGNE D'ÉCOUTE KUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC</i>	Service de ligne d'écoute téléphonique	2 500,00
<i>MAKUE PRODUCTION</i>	Projet culturel "Mémoires ancestrales"	2 500,00
<i>MIYUPIMAATISIITAAU 2002</i>	Réalisation d'une activité par les services de santé cris	5 000,00
<i>MOUVEMENT AKINACHINA</i>	Activités culturelles et artistiques	850,00
<i>MUSÉE AMÉRINDIEN MASHTEULATSH</i>	Réalisation et présentation d'expositions temporaires	3 000,00
<i>MUSÉE DES ABÉNAKIS D'ODANAK</i>	Activité sportive	540,00
<i>MUSÉE DES ABÉNAQUIS D'ODANAK</i>	Activités culturelles autochtones	2 000,00
<i>MUSÉE MCCORD</i>	Lancement projet pilote en muséologie	5 000,00
<i>NATION ALGONGUINE ANISHINABEG</i>	Assemblée générale annuelle	3 000,00
<i>OFFICE DE TOURISME ET CONGRÈS</i>	Fête de l'amitié autochtone	500,00
<i>PREMIÈRE NATION DE LONGUE-POINTE</i>	3e Pow Wow annuel	2 500,00
<i>PREMIÈRE NATION DE LONGUE-POINTE</i>	Mise en œuvre d'une entente-cadre tripartite	5 000,00
<i>PRODUCTIONS ONDINNOK INC. (LES)</i>	3e rencontre nationale des théâtres autochtones	3 000,00
<i>PRODUCTIONS PREMIÈRES NATIONS</i>	Activités dans le cadre de la Journée nationale	3 000,00
<i>PROMOTION ATIKAMEKW NIKAMOWIN</i>	Festival akikamekw Nikamowin	3 000,00
<i>RASSEMBLEMENT DES AÎNÉS 2001 UNAMEN SHIPU</i>	Activités entourant le rassemblement des aînés	2 000,00
<i>REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONE DU QUÉBEC</i>	Dépenses de fonctionnement	120 000,00
<i>REGROUPEMENT MAMIT INNUAT</i>	Salon d'exposition - colloque - environnement	2 000,00
<i>SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC</i>	20e anniversaire des services parajudiciaires	1 000,00
<i>SKYDANCER PRODUCTIONS</i>	Production d'un vidéo sur accident en 1907 (Mohawks)	4 000,00

SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
SUBVENTIONS 2001-2002

ANNEXE 19

<i>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES NASKAPIS</i>	Participation au Jardin des Premières Nations	2 000,00
<i>SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC (TÉLÉ-QUÉBEC)</i>	Conservation des films d'Arthur Lamothe	10 000,00
<i>SOCIÉTÉ DES COMMUNICATIONS CRIES DE LA BAIE-JAMES</i>	Inauguration officielle du nouveau réseau de radio	2 500,00
<i>SOCIÉTÉ MAKIVIK</i>	Organisation rencontre corporations foncières	60 000,00
<i>SOCIÉTÉ MAKIVIK</i>	Traduction en cri et en inuktitut (colloque)	12 500,00
<i>TERRES EN VUES</i>	Dépenses de fonctionnement	20 000,00
<i>UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS</i>	Volet autochtone - festival annuel	3 000,00
<i>UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI</i>	Projet de recherches amérindiennes	25 000,00
<i>VIDÉO-FEMMES</i>	Production d'un documentaire sur la violence	2 000,00
<i>VILLAGE NORDIQUE DE PUVIRNITUQ</i>	Soutenir les activités d'un camp d'été	2 500,00
<i>VILLAGE NORDIQUE DE PUVIRNITUQ</i>	Activités de la 10e édition des Jeux de l'Arctique	2 000,00
<i>VILLE DE MONTRÉAL (CENTRE D'HISTOIRE)</i>	Projet "Montréal, ville amérindienne"	5 000,00
<i>YOLANDE DUBÉ ET MAURICE BONIN</i>	Implantation d'un centre d'amitié autochtone	5 000,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

20. Liste des crédits périmés par programmes et par éléments pour l'exercice financier 2001-2002.

RÉPONSE :

Le Secrétariat aux affaires autochtones prévoit des crédits périmés de l'ordre de 5 125 000 \$ pour l'exercice financier 2001-2002 dont 5 065 000 \$ pour le Fonds de développement pour les Autochtones.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

21. La ventilation détaillée des dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 2001-2002 dans le cadre des divers programmes à frais partagés; pour chacun de ces programmes, description sommaire du mode de subvention.

RÉPONSE : Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires etc.) en indiquant :

- le poste initial;
- le salaire;
- le poste actuel, s'il y a lieu;
- date de la mise en disponibilité.

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

23. Liste du personnel hors structure par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires etc.) rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- nom de la personne;
 - poste occupé;
 - salaire;
 - assignation initiale;
 - date de l'assignation hors structure;
 - date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

RÉPONSE : Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

24. La liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres :
- assignation initiale;
 - assignation actuelle;
 - salaire;
 - période.

RÉPONSE : Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

25. La liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux et autres et affecté au ministère :

- assignation initiale;
- assignation actuelle;
- salaire.

RÉPONSE : Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

26. Liste du personnel par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant :
- salaire de la personne;
 - montant reçu du régime de retraite.

RÉPONSE : Ne s'applique pas. Les informations demandées constituent des renseignements confidentiels au sens de la Loi d'accès à l'information et ne peuvent être rendues publics.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

27. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée du matériel informatique (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée).

RÉPONSE :

LISTE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Équipement	Secrétariat aux affaires autochtones
Ordinateurs	
Pentium III	23
Pentium II	24
Pentium	5
Total :	52
Imprimantes	
Laser	26
Autres	2
Total :	28

Coût des achats en 2001-2002 : 16 090,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

28. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, le nombre d'ETC alloués au projet GIRES ainsi que le total des dépenses encourues et prévues pour ce même projet.

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

29. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, quel est l'impact prévu de l'implantation du projet GIREs sur le nombre d'emplois, une fois le projet complété.

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

30. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, quelles seront les applications de GIRES.

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

31. Évolution de la masse salariale de chaque cabinet ministériel depuis 1994-1995 jusqu'à aujourd'hui.

RÉPONSE : Ces données ont été fournies par les années antérieures.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

32. Liste de tous les abonnements du ministère et le coût :

- livres;
- journaux;
- magazines;
- bulletins électroniques et/ou papiers;
- clubs privés ou autres;
- billets de saison;
- etc.

RÉPONSE :

TITRE	COÛT (\$)
Découvrir	42,00
Eastern Door (The)	76,00
Gazette officielle – partie I	282,00
Gazette des femmes	16,00
Innuvelle	55,00
Interface	39,12
Jurisprudence Express	348,40
Lois refondues du Québec	895,00
Projets de lois publics sanctionnés – français	165,00
Projets de lois publics présentation – français	165,00
Recherches amérindiennes	45,21
Revue recherches féministes	45,21
Répertoire Blitz des médias du Canada	325,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

33. Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site :
- le processus utilisé pour la conception;
 - le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;
 - les coûts de construction du site;
 - le coût de l'entretien et de la mise à jour;
 - qui est responsable du contenu sur le site;
 - qui est autorisé à faire des modifications sur le site;
 - quelle est la fréquence moyenne de mise à jour;
 - le nombre de visiteurs (hits) par mois;
 - combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

RÉPONSE :

Cette réponse sera fournie par le ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

34. Quels sont les programmes spécifiques qui sont offerts aux jeunes (15-35 ans), le nombre de participants ainsi que le coût de la mesure, du service ou du programme?

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Secrétariat à la Jeunesse

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

35. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, lors de la mission à l'étranger :
- la liste des ententes signées et/ou annoncées;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour.

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le ministère des Relations internationales.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

36. . Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, état d'avancement des travaux relatifs à l'équité salariale.

RÉPONSE : Cette réponse sera fournie par le Conseil du trésor.

SECTION 3

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

1. Ventilation des budgets 2000-2001 et 2001-2002 accordés au Secrétariat aux affaires autochtones et dépenses de transferts aux organismes ou associations autochtones et prévisions pour 2002-2003. (Annexe 1)
2. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et ayant eu lieu en 2000-2001 et 2001-2002, incluant les détails sur : (Annexe 2)
 - a) l'objet des négociations;
 - b) la date des rencontres;
 - c) l'échéancier des négociations;
 - d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e) nom du négociateur pour le gouvernement, et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations.
3. Liste des négociations bipartites entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2001-2002, incluant les détails sur : (Annexe 3)
 - a) l'objet des négociations;
 - b) la date des rencontres;
 - c) l'échéancier des négociations;
 - d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e) nom du négociateur pour le gouvernement, et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations.
4. Ventilation des sommes investies en 2000-2001 et 2001-2002, par chacun des ministères et organismes, dans chacune des communautés autochtones et inuites, ou octroyées à des membres de celles-ci pour le développement communautaire, économique et socio-culturel, en vertu de l'application d'une loi, d'un programme, d'un décret ou d'un contrat, ou versées de façon discrétionnaire, en identifiant les sommes relevant du Fonds de développement pour les autochtones. (Annexe 4)
5. Pour chaque négociateur ayant œuvré au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2001-2002; dépôt du contrat de service du négociateur, le mandat, le coût des services; la durée du contrat et une copie du rapport. (Annexe 5)
6. Ventilation des sommes investies en 2001-2002, pour la construction et l'entretien du site web, du Secrétariat aux affaires autochtones, ainsi que le dépôt des contrats octroyés pour le site internet. (Annexe 6)

- | | | |
|-----|---|-------------|
| 7. | Actions posées et positions prises par le Secrétariat aux affaires autochtones sur le statut fiscal des Autochtones et la question de l'imposition. | (Annexe 7) |
| 8. | État d'avancement du projet de système de carte magnétique servant à gérer les exemptions fiscales dans les communautés autochtones et suivi des mesures transitoires. | (Annexe 8) |
| 9. | État de situation du dossier et l'implication du Secrétariat aux affaires autochtones concernant le méga projet de la Basse-Churchill. | (Annexe 9) |
| 10. | État de situation des dossiers de développement hydroélectrique impliquant des négociations et/ou communications avec les communautés autochtones, incluant : | (Annexe 10) |
| | f) l'objet des négociations/consultations; | |
| | g) la date des rencontres; | |
| | h) l'échéancier des négociations; | |
| | i) nom du négociateur pour le gouvernement et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations. | |
| 11. | Liste des projets économiques présentés en 2000-2001 et 2001-2002 par les administrations autochtones au Secrétariat aux affaires autochtones et état d'avancement de ces projets, incluant les motifs invoqués pour les projets non-retenus. | (Annexe 11) |
| 12. | Liste des projets financés par le Fonds de développement pour les autochtones incluant la description des projets, la clientèle visée, les coûts engendrés et leur période de réalisation. | (Annexe 12) |
| 13. | Implication du Secrétariat dans le dossier du développement économique dans les conseils de bande depuis 1999 : | (Annexe 13) |
| | a) état des négociations; | |
| | b) programme financier; | |
| | c) évaluation des projets. | |
| 14. | Actions posées et crédits dépensés suite à l'arrêt Marshall sur les droits de pêche des communautés autochtones. | (Annexe 14) |
| 15. | Liste des frais encourus par le Secrétariat ou par le gouvernement du Québec pour fins de défense en cours de justice dans le cadre de dossiers touchant une ou des communautés autochtones. | (Annexe 15) |
| 16. | Liste des projets prévus à l'entente de compréhension mutuelle (MOU) conclue avec les Cris et état d'avancement, incluant les dates de demandes et les sommes nécessaires et les crédits dépensés pour chaque projet. | (Annexe 16) |
| 17. | Actions posées et crédits engagés par le Secrétariat dans le cadre de la « Grande Paix de Montréal » et liste des partenaires gouvernementaux impliqués. | (Annexe 17) |
| 18. | Actions posées et crédits engagés en 2001-2002 auprès des jeunes autochtones et prévisions pour 2002-2003. | (Annexe 18) |
| 19. | Actions posées et crédits engagés en 2000-2001 et 2001-2002 auprès des autochtones hors réserves et liste des programmes s'adressant à cette clientèle. | (Annexe 19) |

20. Liste des rencontres et communications qui ont eu lieu entre le gouvernement du Québec et les communautés blanches (municipalités, MRC, etc.) relativement aux négociations territoriales globales en cours avec les Innus. **(Annexe 20)**
21. Liste et détails des rencontres et communications ayant eu lieu entre le gouvernement du Québec et la communauté Mohawk relativement au projet de la compagnie Nican à Oka. **(Annexe 21)**
22. Inventaire et détail des projets économiques réalisés ou à l'étude dans le cadre du partenariat Québec-Kahnawake et l'entente de financement économique signée le 24 octobre 2000. **(Annexe 22)**
23. Liste de toutes les études et analyses faites à ce jour sur le statut politique et économique du Québec. **(Annexe 23)**
24. La liste de toutes les sociétés (OSBL) créées par le ministère ou par un (des) employé(s) du ministère ou de l'organisme pour les cinq dernières années. **(Annexe 24)**
25. Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au ministère et dans ses organismes tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1) **(Annexe 25)**
26. Dépenses effectuées en 2001-2002 par le ministère et ses organismes dans les technologies de l'Information : **(Annexe 26)**
- a) Téléphonie
 - b) Matériel informatique
 - c) Logiciels
 - d) Programmation
 - e) Formation

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

**Demande de renseignements
de l'Opposition officielle**

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

1. Ventilation des budgets 2000-2001 et 2001-2002 accordés au Secrétariat aux affaires autochtones et dépenses de transferts aux organismes ou associations autochtones et prévisions 2002-2003.

RÉPONSE:

Voir annexe 1 de l'étude des crédits 2001-2002 pour la ventilation des budgets 2000-2001 et document annexé pour la ventilation des budgets 2001-2002, les dépenses de transfert sont à l'annexe 19 de la section 2.

ANNEXE 1
SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
VENTILATION DES BUDGETS 2001-2002
ET PRÉVISIONS 2002-2003

	BUDGET 2001-2002 \$	PRÉVISIONS 2002-2003 \$
RÉMUNÉRATION		
01 Traitements	2 757 500,0	3 004 000,0
FONCTIONNEMENT		
03 Services de transport et de communication	600 000,0	600 000,0
04 Services professionnels, administratifs et autres	606 400,0	606 400,0
05 Entretien et réparation	7 400,0	7 400,0
06 Loyers	332 400,0	332 400,0
07 Fournitures et approvisionnements	37 500,0	37 500,0
11 Autres dépenses	5 000,0	5 000,0
IMMOBILISATIONS		
08 Matériel et équipement	16 800,0	16 800,0
Amortissement	43 200,0	43 200,0
TRANSFERT		
25 Dépenses de transfert (cr 4100)	1 200 000,0	1 200 000,0
25 Dépenses de transfert (cr 4200 - Fonds)	17 000 000,0	17 000 000,0
25 Dépenses de transfert (cr 4400 - Entente Cris)	935 000,0	28 402 000,0
TOTAL	23 541 200,0	51 254 700,0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

**Demande de renseignements
de l'Opposition officielle**

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et ayant eu lieu en 2000-2001 et 2001-2002, incluant les détails sur :
- a) l'objet des négociations;
 - b) la date des rencontres;
 - c) l'échéancier des négociations;
 - d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e) nom du négociateur pour le gouvernement et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations.

RÉPONSE:

LES INNUS

Les négociations avec la nation innue ont eu lieu, à ce jour, avec deux groupes. Le premier, le Conseil tribal Mamuitun, est composé des communautés de Betsiamites, d'Essipit et de Mashteuiatsh. La communauté de Natashquan s'est jointe à cette table de négociation à la fin de l'année 2000 suite à son adhésion à l'Approche commune convenue. La communauté de Uashat Mak Mani-Utenam faisait partie de ce groupe mais s'en est retirée temporairement en septembre 1998. Il a cependant récemment été convenu de mettre en place un « mécanisme préparatoire à la négociation » avec cette communauté. Le second groupe, l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit, est composé des communautés de Mingan, de La Romaine et de Pakua Shipi. La communauté de Matimekosh n'a jamais joint la négociation.

- a) L'objet des négociations

À la table de Mamuitun, une Approche commune a été convenue le 19 janvier 2000. Cette Approche contient les paramètres généraux pouvant servir de base à la négociation d'une entente de principe. Les thèmes en sont : la reconnaissance des droits, le territoire, l'autonomie gouvernementale des Innus, les aspects financiers et le développement des communautés. Les conseils de bande et les gouvernements ont donné leur accord pour que l'entente de principe soit négociée sur cette base. L'Approche commune a été rendue publique le 6 juillet 2000. Des tables sectorielles ont été mises sur pied afin d'accélérer la négociation.

À la table de Mamit, les progrès ont d'abord été moindres. Un certain rattrapage a été effectué en cours d'année. L'objet des négociations et la base de discussion sont analogues à celles de Mamuitun et traitent de la reconnaissance des droits, le territoire, l'autonomie gouvernementale des Innus, les aspects financiers et le développement des communautés.

b). Les dates des rencontres

TABLES CENTRALES DE NÉGOCIATION

MAMUITUN :

<u>2001</u>	<u>2002</u>
<ul style="list-style-type: none">▪ 3 et 23 mai▪ 6, 13 et 27 juin▪ 11 juillet▪ 29 août▪ 19 et 26 septembre▪ 10 et 24 octobre▪ 6, 7, 21, 22, 29 et 30 novembre▪ 5, 12, 19 et 21 décembre	<ul style="list-style-type: none">▪ 10, 11, 22, 23, 30, 31 janvier▪ 1 et 15 février▪ 13 et 19 mars

MAMIT

<u>2001</u>	<u>2002</u>
<ul style="list-style-type: none">▪ 12 avril▪ 14 et 24 mai▪ 7, 13 et 21 juin▪ 5 juillet▪ 16 et 30 août▪ 27 septembre▪ 11 et 25 octobre▪ 14, 22 et 23 novembre▪ 6 et 20 décembre	<ul style="list-style-type: none">▪ 21 janvier▪ 13 février▪ 14, 25 et 28 mars

c) Les dates des rencontres (suite)

TABLE SECTORIELLE SUR LA PARTICIPATION DES INNUS AUX PROCESSUS
GOUVERNEMENTAUX DE GESTION DU TERRITOIRE

- 3, 25 et 26 avril
- 18 mai
- 1, 11, 12 juin
- 6 et 13 juillet
- 14, 21 et 28 août
- 4, 13, 18, 19 et 25 septembre
- 1^{er} octobre

TABLE SECTORIELLE SUR LA FAUNE ET LE TERRITOIRE

- 11 et 12 avril
- 2, 3, 16, 17, 30 et 31 mai
- 13, 14, 28 et 29 juin
- 11 et 12 juillet
- 16, 17, 30 et 31 août
- 6, 7, 20, 21, 27 et 28 septembre
- 2 octobre

TABLE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT

- 6 et 7 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 22 et 29 août
- 5, 19, 26 septembre
- 1^{er} octobre

TABLE SECTORIELLE SUR LA FISCALITÉ

- 26 septembre
- 10 et 16 octobre
- 9 et 16 novembre

TABLE SECTORIELLE SUR LE FINANCEMENT

- 10, 17 et 30 octobre
- 12 et 13 novembre

d) L'échéancier des négociations

Les négociateurs à la table de Mamuitun souhaitent convenir d'une entente de principe au printemps 2002.

Les négociateurs à la table de Mamit souhaitent convenir d'une entente de principe peu de temps après celle de Mamuitun.

L'objectif est de convenir d'une entente finale avec l'ensemble de la nation d'ici deux ans, entente à laquelle participeraient Uashat-Malitenam et Matimekosh.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

f) Nom du négociateur pour le gouvernement et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations.

Tables centrales :

- | | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| ▪ M. Louis Bernard | Négociateur spécial |
| ▪ M. Pierre-Christian Labeau | Ministère de la Justice |
| ▪ M. Yannick Routhier | Secrétariat aux affaires autochtones |

Tables sectorielles :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| ▪ M. George Arsenault | Société Faune et Parcs |
| ▪ M. Michel Beaulieu | Ministère des Ressources naturelles |
| ▪ M ^{me} Christiane Bernard | Secrétariat aux affaires autochtones |
| ▪ M. Daniel Berrouard | Ministère de l'Environnement |
| ▪ M. André Brosseau | Ministère des Finances |
| ▪ M ^{me} Nathalie Camden | Ministère des Ressources naturelles |
| ▪ M. Richard Dominique | Société Faune et Parcs |
| ▪ M. Daniel Gaudreau | Ministère des Affaires municipales et de la Métropole |
| ▪ M. Pierre Gauthier | Ministère des Régions |
| ▪ M. Bernard Harvey | Secrétariat aux affaires autochtones |
| ▪ M. Gilles Harvey | Société Faune et Parcs |
| ▪ M. Yvon Laviolette | Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation |
| ▪ M. Jean-Guy Lebel | Ministère des Finances |

LES ATIKAMEKW

a) L'objet des négociations

Globalement, la négociation atikamekw porte sur l'autonomie gouvernementale, la participation au processus de décision, la fiscalité, le financement, les activités traditionnelles, le développement économique ainsi que la délimitation d'un périmètre territorial.

De septembre 2001 à mars 2002, les négociations atikamekw se sont poursuivies tant à la table centrale qu'au sein de différents groupes de travail sur les questions des activités traditionnelles, du territoire revendiqué, du développement économique, du piégeage et de la gestion des animaux à fourrure à des fins commerciales. Les négociations se poursuivent toujours sur ces questions.

b) Les dates des rencontres

D'avril 2001 à mars 2002, 21 tables centrales de négociation ont eu lieu.

2001	2002
26 avril	15, 30 janvier
10 mai	20 février
9, 12, 16, 22, 29, 30 octobre	5, 20 mars
16, 19, 20, 27, 28 novembre	
3, 7, 10 décembre	

c) L'échéancier des négociations

Les parties souhaitent convenir d'une entente de principe d'ici la fin de la présente année.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Nom du négociateur pour le gouvernement et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations.

- Nom du négociateur : Me Henri Grondin.
- Personnes présentes : l'équipe de négociation a été principalement composée des personnes suivantes : Mme Anne de Billy (Justice), M. Michel Blais (Hydro-Québec), M. Michel Beaulieu (MRN), M. Daniel Gaudreau (MAMM), M. Gilles Harvey (FAPAQ), M. Daniel Berrouard (MENV), M. André Brosseau (Finances) et de l'adjoint au négociateur, M. André Poirier (SAA).

LES MICMACS DE GESPEG

a) Objet des négociations

Le 18 mai 1999, le gouvernement du Québec signait une entente-cadre avec le gouvernement fédéral et le conseil de bande de Gespeg pour négocier l'autonomie gouvernementale de la Nation micmacque de Gespeg. La négociation porte notamment sur les sujets suivants :

- ♦ L'assise territoriale;
- ♦ La structure gouvernementale de Gespeg, ses pouvoirs, de même que son fonctionnement, son imputabilité et son financement;
- ♦ La pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage, de cueillette et des activités connexes;
- ♦ Le développement économique, social et culturel.

b) Date des rencontres

La table centrale s'est réunie une demi-douzaine de fois au cours de la période 2000-2001 :

- 16 et 17 mars 2000
- 26 et 27 avril 2000
- 15, 16 et 17 mai 2000
- 12, 13 et 14 juin 2000
- 16 et 17 août 2000
- 6 et 7 septembre 2000

En septembre 2000, la partie micmaque quittait la table centrale. Après de nombreuses rencontres informelles, sous l'initiative du Québec, la table centrale a repris ses travaux en août 2001. Des séances ont également eu lieu aux dates suivantes :

- 28, 29, 30 novembre 2001
- 6 et 7 décembre 2001
- 23, 24 et 25 janvier 2002
- 4 et 5 février 2002
- 19 février 2002
- 14 et 15 mars 2002
- 26, 27 et 28 mars 2002

c) Échéancier des négociations

Selon les dispositions de l'entente-cadre, les négociations prendront fin le 18 mai 2002.

d) Revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et liste des personnes présentes aux négociations

- Nom du négociateur : Barry Le Blanc, SAA, assisté à la table centrale par Anne de Billy du ministère de la Justice.

Plusieurs tables sectorielles ont été mises sur pied au cours de la période de négociation siège pour faciliter l'avancement des travaux. Les représentants québécois à ces tables étaient :

- 1) Activités traditionnelles : Gilles Harvey et Richard Dominique de la FAPAQ ;
- 2) Assise territoriale : Daniel Gaudreau (MAMM) et Christian Couvrette (MRN) ;
- 3) Communications : Diane Bilodeau (SAA), Serge Labrecque (SAA);
- 4) Parc Micmac : Rock Allen(FAPAQ) ;

LES INUITS

1. Projet d'une convention complémentaire pour modifier le chapitre 3 de la CBJNQ

a) Objet des négociations

Négociation entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et le gouvernement fédéral (ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Justice Canada) pour modifier le chapitre 3 de la CBJNQ portant sur les bénéficiaires inuits.

Négociation ayant démarré au début de 2001 pour donner suite à une demande de Makivik de modifier la CBJNQ afin de modifier la notion de bénéficiaire inuit et de remettre le contrôle du processus d'enregistrement aux Inuits (contrôle actuellement assumé par le Québec).

b) Rencontres tenues :

- 29 mai 2001; 29 août 2001; 21 novembre 2002; 29 janvier 2002; 5 mars 2002.

c) Échéancier des négociations

Les parties n'ont pas fixé d'échéance précise pour en venir à un accord sur une convention complémentaire.

d) Revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et liste des personnes présentes aux négociations

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) sont porteurs de ce dossier avec l'appui du ministère de la Justice (MJQ). Les représentants suivants ont participé à toutes ou la plupart des rencontres indiquées au point b) :

MSSS	Sarah Clément
SAA	Fernand Roy
MJQ	Anne de Billy

2. **Établissement d'un cadre de négociation sur une forme de gouvernement au Nunavik**

a) Objet des négociations

Négociation entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et le gouvernement fédéral (ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada) pour convenir d'une entente destinée à lancer et baliser le processus de négociation sur une forme de gouvernement au Nunavik.

Négociation qui donne suite à une rencontre intervenue en décembre 2001 entre le ministre délégué aux Affaires autochtones, le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada et le président de la Société Makivik à l'effet de lancer et baliser la négociation sur une forme de gouvernement au Nunavik au moyen d'une entente-cadre.

b) Rencontres tenues :

- 21 décembre 2001; 15 et 24 janvier 2002; 7 février 2002.

c) Échéancier des négociations

Aucun échéancier précis n'a encore été élaboré. Toutefois, les Inuits visent à conclure l'entente-cadre sur les négociations de façon à démarrer les pourparlers sur l'autonomie gouvernementale au Nunavik au printemps 2002.

d) Échéancier des négociations

Ne s'applique pas.

e) Nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et liste des personnes présentes aux négociations

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), avec l'appui du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et du ministère de la Justice, est porteur de ce dossier. Les représentants suivants ont participé à toutes ou à certaines des rencontres indiquées au point b) :

SAA	Robert Sauvé, Fernand Roy, Geneviève Lamothe
-----	--

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

3. Liste des négociations bipartites entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et ayant eu lieu en 2001-2002, incluant les détails sur :
- a) l'objet des négociations;
 - b) la date des rencontres;
 - c) l'échéancier des négociations;
 - d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e) nom du négociateur pour le gouvernement et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations.

RÉPONSE:

LES CRIS

- a) Objet des négociations

Les principaux sujets évoqués lors de la rencontre de juin 2001 entre le premier ministre Landry et le grand chef Moses pouvant faire l'objet de discussions exploratoires étaient : le développement économique et communautaire des Cris, la mise en œuvre de la CBJNQ, l'adaptation du régime forestier québécois pour une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris et l'hydroélectricité.

L'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec signée le 7 février 2002 contient les mêmes éléments, en plus de dispositions relatives aux mines, aux montants à verser aux Cris, aux procédures judiciaires, au comité de liaison permanent et au mécanisme de règlement des différends, ainsi que d'autres dispositions (bloc D, terres d'Oujé-Bougoumou et de Mistissini, prise en charge par les Cris d'engagements du Québec, Société de développement de la Baie-James, services policiers, agents de protection de la faune).

- b) Dates des rencontres

Un très grand nombre de rencontres ont été tenues par la table centrale entre juin et octobre 2001 (23 octobre 2001 : signature de l'entente de principe), ainsi que par la table centrale et les tables sectorielles en novembre et décembre 2001.

- c) Échéancier des négociations

L'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec a été signée le 7 février 2002.

d) Revendications territoriales

Ne s'applique pas.

e) Négociateurs gouvernementaux

À la table centrale : Jean St-Gelais et Daniel Bienvenue (MCE), Robert Sauvé (alors du SAA), Marie-José Thomas (MJQ).

Responsables des tables sectorielles :

- foresterie : Rémy Girard (Forêt Québec)
- hydroélectricité : Normand Bergeron (MRN)
- procédures judiciaires : Marie-José Thomas (alors du MJQ)
- bloc D : Pierre-Sarto Blanchard (SAA)
- terres d'Oujé-Bougoumou et de Mistissini : Régis Larrivée (alors du SAA)
- services policiers : Régis Larrivée (alors du SAA)

LES INUITS

Projet d'entente de partenariat de développement économique et communautaire au Nunavik

a) Objet de la rencontre

Négociation entre le Québec et les Inuits (Société Makivik, Administration régionale Kativik) sur l'établissement d'un partenariat de développement économique à long terme au Nunavik (nord du 55^e parallèle).

Négociation qui fait suite à une demande du milieu inuit faite à l'automne 2001 à l'effet de conclure avec le Québec une entente de partenariat économique qui s'inspire de celle conclue avec les Cris.

b) Rencontres tenues

Un très grand nombre de rencontres ont été tenues à compter de décembre 2001.

c) Échéancier des négociations

Aucun échéancier formel n'a été établi.

d) Revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Nom du négociateur pour le gouvernement et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations

MCE	Jean Saint-Gelais, Daniel Bienvenue
SAA	Diane Gaudet

LES MICMACS DE LISTUGUJ

a) Objet des négociations

Le gouvernement du Québec a négocié avec la communauté micmaque de Listuguj une déclaration de compréhension et de respect mutuel ainsi qu'une entente-cadre. Les sujets négociés à l'entente-cadre sont :

- Taxes sur les services et les biens de consommation, notamment le tabac, les produits pétroliers et les boissons alcooliques;
- Foresterie - favoriser un accès aux ressources forestières et aux occasions de développement économique durable. Tous les efforts seront faits pour s'entendre au moins sur les grands principes, au plus tard six (6) à douze (12) mois après la signature de l'entente-cadre;
- Faune - rechercher les occasions de développement économique dans le domaine des ressources fauniques, dont la création d'une pourvoirie à saumon sur un tronçon de la rivière Ristigouche;
- Tourisme, notamment le tourisme culturel et d'aventure;
- Questions de transport;
- Santé et services sociaux.

b) Date des rencontres, c) Échéancier des négociations

La déclaration de compréhension et de respect mutuel et l'entente-cadre ont été signés le 15 juin 2001 et l'échéance des négociations sectorielles identifiées relèvent des ministères concernés.

d) Revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Nom du négociateur pour le gouvernement et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations

Cette entente a été négociée par le personnel de la Direction des négociations du Secrétariat aux affaires autochtones.

LES MONTAGNAIS DE MASHTUIASTH

a) Objet des négociations

Le gouvernement du Québec négocie actuellement une entente-cadre avec le Conseil de bande de Mashtuiasth. Cette entente-cadre vise à établir un cadre général favorisant la conclusion d'ententes sectorielles dans différents domaines d'intérêt commun pour les parties. Le projet d'entente-cadre prévoit, pour le moment, des négociations sectorielles dans les domaines suivants :

- Fiscalité des services et des biens de consommation incluant celle du tabac, des carburants et des boissons alcooliques;
- Participation à la gestion d'activités reliées à la faune dans la réserve faunique Ashuapmushuan ;
- Implication dans la gestion de l'aire faunique communautaire du Lac Saint-Jean ;
- Activités de chasse et de pêche ;
- Modalités de la livraison des services de santé et des services sociaux à la communauté, dont la protection de la jeunesse ;
- Harmonisation des services en matière d'éducation ;
- Réfection et entretien de la route d'accès à la communauté.

b) Date des rencontres

Les parties négocient depuis janvier 2002.

c) Échéancier des négociations

Aucun échéancier n'a été fixé.

d) Revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et liste des personnes présentes aux négociations

Cette entente a été négociée par le personnel de la Direction des négociations du Secrétariat aux affaires autochtones.

LES ATIKAMEKW

Le Secrétariat aux affaires autochtones a entrepris depuis le début de janvier 2002 des discussions exploratoires avec les autorités de la communauté atikamekw de Manawan en vue de débiter la négociation d'une entente-cadre. Celle-ci portera, entre autres, sur la foresterie, la réfection et l'entretien de la route d'accès à la communauté, le tourisme, la petite enfance et la fiscalité.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

4. Ventilation des sommes investies en 2000-2001 et 2001-2002, par chacun des ministères et organismes, dans chacune des communautés autochtones ou octroyées à des membres de celles-ci pour le développement communautaire, économique et socioculturel, en vertu de l'application d'une loi, d'un programme, d'un décret ou d'un contrat, ou versées de façon discrétionnaire, en identifiant les sommes relevant du Fonds de développement pour les autochtones.

RÉPONSE:

Voir document joint.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

5. Pour chaque négociateur ayant œuvrer au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2001-2002; dépôt du contrat de service du négociateur, le mandat, le coût des services, la durée du contrat et une copie du rapport.

RÉPONSE:

M^E HENRI GRONDIN

Négociateur spécial du gouvernement du Québec dans le cadre de la revendication globale des Attikameks

Coût des services : honoraires versés (01-12-21): 91 971,25 \$

Durée du contrat : 28 avril 1998 au 28 juin 2002

Rapport : voir document joint.

LOUIS BERNARD

Négociateur spécial du gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise et coordonnateur gouvernemental pour le projet Churchill Falls.

Coût des services : honoraires versés (02-02-28) : 205 700 \$

Durée du contrat : 1^{er} février 2000 au 31 mars 2002

Rapport : voir document joint.

SEPTIÈME AVENANT AU CONTRAT INTERVENU
ENTRE LES PARTIES LE 28 AVRIL 1998

ENTRE : LE PREMIER MINISTRE, pour et au nom du gouvernement du Québec représenté par Mme Diane Gaudet, secrétaire générale associée aux affaires autochtones, dûment autorisée,

CI-APRÈS APPELÉ « LE GOUVERNEMENT »

ET : HENRI GRONDIN, c.r.
500, Grande Allée Est, bureau 900
Québec (Québec) G1R 2J7

CI-APRÈS APPELÉ « LE CONTRACTANT »

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant au contrat intervenu entre les parties le 28 avril 1998 a pour objet de remplacer l'article 2 « DURÉE DU CONTRAT », l'article 5 « RÉMUNÉRATION », et l'article 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » afin de permettre au contractant d'agir à titre de négociateur spécial du gouvernement dans le cadre de la revendication globale des Attikameks.

2. MODIFICATIONS

2.1 L'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » est remplacé par l'article suivant :

2. DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat entre vigueur le 14 avril 1998 pour se terminer le 28 juin 2002.

2.2 L'article 5 « RÉMUNÉRATION » est remplacé par l'article suivant :

5. RÉMUNÉRATION

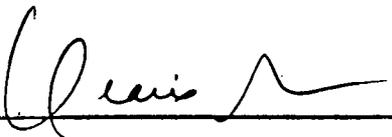
Le contractant sera rémunéré au tarif de 175\$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 575 000\$ pour la durée de ce mandat.

2.3 L'article 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » est remplacé par l'article suivant :

7. LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 620 000 \$.

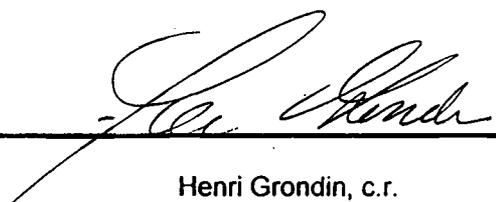
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce contrat à Québec, en double exemplaire.



Diane Gaudet
Secrétaire générale associée
aux affaires autochtones

29.03.02

Date



Henri Grondin, c.r.

22 MARS 2002

Date

**SIXIÈME AVENANT AU CONTRAT INTERVENU
ENTRE LES PARTIES LE 28 AVRIL 1998**

ENTRE : LE PREMIER MINISTRE, pour et au nom du gouvernement du Québec représenté par M. Robert Sauvé, secrétaire général associé aux affaires autochtones, dûment autorisé,

CI-APRÈS APPELÉ « LE GOUVERNEMENT »

ET : HENRI GRONDIN, c.r.
500, Grande Allée Est, bureau 900
Québec (Québec) G1R 2J7

CI-APRÈS APPELÉ « LE CONTRACTANT »

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant au contrat intervenu entre les parties le 28 avril 1998 a pour objet de remplacer l'article 2 « DURÉE DU CONTRAT », l'article 5 « RÉMUNÉRATION », et l'article 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » afin de permettre au contractant d'agir à titre de négociateur spécial du gouvernement dans le cadre de la revendication globale des Attikameks.

2. MODIFICATIONS

2.1 L'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » est remplacé par l'article suivant :

2. DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat entre vigueur le 14 avril 1998 pour se terminer le 31 mars 2002.

2.2 L'article 5 « RÉMUNÉRATION » est remplacé par l'article suivant :

5. RÉMUNÉRATION

Le contractant sera rémunéré au tarif de 175\$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 500 000\$ pour la durée de ce mandat.

2.3 L'article 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » est remplacé par l'article suivant :

7. LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 540 000 \$.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce contrat à Québec, en double exemplaire.



Robert Sauvé
Secrétaire général associé
aux affaires autochtones

01-10-23

Date



Henri Grondin, c.r.

22 OCTOBRE 2001

Date

**CINQUIÈME AVENANT AU CONTRAT INTERVENU
ENTRE LES PARTIES LE 28 AVRIL 1998**

ENTRE : LE PREMIER MINISTRE, pour et au nom du gouvernement du Québec représenté par M. Robert Sauvé, secrétaire général associé aux affaires autochtones, dûment autorisé,

CI-APRÈS APPELÉ « LE GOUVERNEMENT »

ET : HENRI GRONDIN, c.r.
500, Grande Allée Est, bureau 900
Québec (Québec) G1R 2J7

CI-APRÈS APPELÉ « LE CONTRACTANT »

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant au contrat intervenu entre les parties le 28 avril 1998 a pour objet de remplacer l'article 2 « DURÉE DU CONTRAT », l'article 5 « RÉMUNÉRATION », l'article 6 « DÉPENSES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION » et l'article 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » afin de permettre au contractant d'agir à titre de négociateur spécial du gouvernement dans le cadre de la revendication globale des Attikameks.

2. MODIFICATIONS

2.1 L'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » est remplacé par l'article suivant :

2. DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat entre vigueur le 14 avril 1998 pour se terminer le 30 juin 2001.

2.2 L'article 5 « RÉMUNÉRATION » est remplacé par l'article suivant :

5. RÉMUNÉRATION

Le contractant sera rémunéré au tarif de 175\$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 400 000\$ pour la durée de ce mandat.

2.3 L'article 6 « DÉPENSES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION » est remplacé par l'article suivant :

6. DÉPENSES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION

En aucun cas, le montant total remboursé en frais de déplacement et de voyage et en frais de représentation ne devra excéder 40 000 \$ pour la durée de ce mandat.

2.4 L'article 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » est remplacé par l'article suivant :

7. LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 440 000 \$.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce contrat à Québec, en double exemplaire.

Robert Sauvé
Secrétaire général associé
aux affaires autochtones

01-01-15

Date

Henri Grondin, c.r.

11 JANVIER 2001

Date

QUATRIÈME AVENANT AU CONTRAT INTERVENU
ENTRE LES PARTIES LE 28 AVRIL 1998

ENTRE : LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES AUTOCHTONES,
pour et au nom du gouvernement du Québec représenté par
M. Guy Chevette, dûment autorisé,

CI-APRÈS APPELÉ « LE GOUVERNEMENT »

ET : HENRI GRONDIN, c.r.
500, Grande Allée Est, bureau 900
Québec (Québec) G1R 2J7

CI-APRÈS APPELÉ « LE CONTRACTANT »

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant au contrat intervenu entre les parties le 28 avril 1998 a pour objet de remplacer l'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » afin de permettre au contractant d'agir à titre de négociateur spécial du gouvernement dans le cadre de la revendication globale des Attikameks.

2. MODIFICATIONS

2.1 L'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » est remplacé par l'article suivant :

2. DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat entre vigueur le 14 avril 1998 pour se terminer le 31 décembre 2000.

3. Le présent avenant fait partie intégrante du contrat intervenu entre les parties le 28 avril 1998 et toutes les autres clauses demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce contrat à Québec, en double exemplaire.



Guy Chevette
Ministre délégué aux Affaires autochtones

00/07/13

Date



Henri Grondin, c.r.

13 juillet 2000

Date

Addenda no 3 au contrat de services professionnels entre
d'une part le gouvernement du Québec représenté par
le ministre délégué aux Affaires autochtones
et d'autre part Me Henri Grondin, c.r.
=====

Le dernier paragraphe du mandat du contractant prévu à l'article 1 devrait se lire
comme suit :

- de faire rapport, au plus tard en juin 2000, des résultats de la négociation avec les Attikameks et avec le gouvernement fédéral.

L'article 2 - Durée du contrat devrait se lire comme suit :

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat commencera le 14 avril 1998
pour se terminer le 30 juin 2000.

En foi de quoi, les parties ont signé cet addenda en double original à Québec, ce
20 jour de mai de l'an deux mille.

Pour le gouvernement :



GUY CHEVRETTE
Ministre délégué aux Affaires
autochtones

Témoin

Pour le contractant :



HENRI GRONDIN, c.r.



Témoin

**Addenda au contrat de services professionnels entre
d'une part le gouvernement du Québec représenté par
le ministre délégué aux Affaires autochtones
et d'autre part Me Henri Grondin, c.r.**

=====

Le dernier paragraphe du mandat du contractant prévu à l'article 1 devrait se lire comme suit :

- de faire rapport, au plus tard en décembre 1999, des résultats de la négociation avec les Attikameks et avec le gouvernement fédéral.

L'article 2 – Durée du contrat devrait se lire comme suit :

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat commencera le 14 avril 1998 pour se terminer le 31 décembre 1999.

L'article 5 – Rémunération devrait se lire comme suit :

- a) Le contractant sera rémunéré au tarif de 175\$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 360 000 \$ pour la durée de ce mandat.
- b) Ce taux de rémunération inclut toute majoration pour compenser l'absence d'avantages sociaux (vacances, journées de maladie, congés divers, contributions de l'employeur au chapitre des avantages sociaux et autres avantages sociaux).

L'article 6 – Dépenses et frais de déplacement, de séjour et de représentation devrait se lire comme suit :

- a) Le lieu d'emploi pour l'exécution du présent contrat sera la ville de Québec.
- b) Les frais de séjour, et de déplacement encourus lors de déplacement à l'extérieur du lieu d'emploi et requis pour l'exécution du mandat et autorisés au préalable seront remboursés sur production de pièces justificatives et conformément à la directive 7-74 telle qu'elle sera en vigueur au cours de l'exécution du présent contrat.
- c) Nonobstant le paragraphe b) de l'article 6, le gouvernement remboursera au contractant les frais de représentation encourus dans l'exercice de son mandat sur présentation de pièces justificatives.
- d) En aucun cas, le montant total remboursé en frais de déplacement et de voyage et en frais de représentation ne devra excéder 30 000 \$ pour la durée de ce mandat.

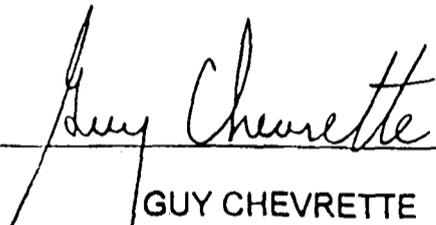
L'article 7 – Limite de responsabilité financière devrait se lire comme suit :

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 390 000 \$.

Le gouvernement du Québec n'est pas tenu de rembourser au contractant les sommes d'argent dépensées en sus de ce montant ou pour des dépenses non autorisées ou non approuvées.

En foi de quoi, les parties ont signé cet addenda en double original à Québec, ce 16^e jour de SEPTEMBRE mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Pour le gouvernement :



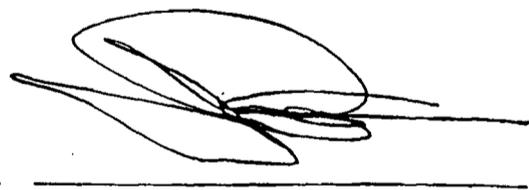
GUY CHEVRETTE
Ministre délégué aux Affaires
autochtones

Témoin

Pour le contractant :



HENRI GRONDIN, c.r.



Témoin

**Addenda au contrat de services professionnels entre
d'une part le gouvernement du Québec représenté par
le ministre délégué aux Affaires autochtones
et d'autre part M^e Henri Grondin, c.r.**

=====

Le dernier paragraphe du mandat du contractant prévu à l'article 1 devrait se lire comme suit :

- de faire rapport, au plus tard en mars 1999, des résultats de la négociation avec les Attikameks et les Montagnais et avec le gouvernement fédéral.

L' article 2 – Durée du contrat devrait se lire comme suit :

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat commencera le 14 avril 1998 pour se terminer le 31 mars 1999.

L' article 5 – Rémunération devrait se lire comme suit :

- a) Le contractant sera rémunéré au tarif de 175\$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 260 000 \$ pour la durée de ce mandat.
- b) Ce taux de rémunération inclut toute majoration pour compenser l'absence d'avantages sociaux (vacances, journées de maladie, congés divers, contributions de l'employeur au chapitre des avantages sociaux et autres avantages sociaux).

L'article 7 – Limite de responsabilité financière devrait se lire comme suit :

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 290 000 \$.

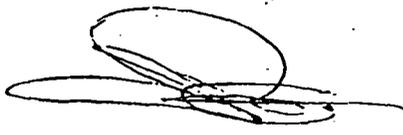
Le gouvernement du Québec n'est pas tenu de rembourser au contractant les sommes d'argent dépensées en sus de ce montant ou pour des dépenses non autorisées ou non approuvées.

En foi de quoi, les parties ont signé cet addenda en double original à Québec, ce 18 jour de Février mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Pour le gouvernement



Guy Chevette
Ministre délégué aux Affaires
autochtones

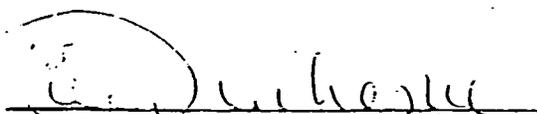


Témoin

Pour le contractant



Henri Grondin, c.r.



Témoin

CONTRAT

DE

SERVICES PROFESSIONNELS

entre
d'une part

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par

le ministre délégué aux Affaires autochtones
(ci-après appelé « le gouvernement »)

et

d'autre part

M. Henri Grondin, C.R.
801, chemin Saint-Louis, bureau 200
Québec (Québec) G1S 1C1

(ci-après appelé « le contractant »)

Le gouvernement et le contractant conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 – Mandat du contractant

Selon le mandat décrit en annexe.

ARTICLE 2 – Durée du contrat

Sous réserve de l'article 9, le présent contrat commencera le 14 avril 1998 pour se terminer le 29 janvier 1999.

ARTICLE 3 – Obligations du contractant

Le contractant s'engage à :

- a) effectuer toute les démarches, rencontres, consultations, études, recherches et analyse requises pour la réalisation du mandat;
- b) effectuer son mandat avec toute la diligence possible et le professionnalisme requis;
- c) ne pas remettre et à ne divulguer à qui que ce soit sans y être autorisé par le représentant du gouvernement quelque information relative au mandat de négociateur gouvernemental auprès des Attikameks et des Montagnais;
- d) à fournir un « curriculum vitae » qui devient l'annexe A de ce contrat ;
- e) produire un relevé d'honoraires et des dépenses admissibles encourues accompagné de pièces justificatives conformément aux modalités décrites ci-après et conserver un registre de tous les frais imputables à la réalisation du mandat.

ARTICLE 4 – Obligations du gouvernement

Le gouvernement du Québec fournira au contractant tous les renseignements, les autorisations, approbations et instructions nécessaires ou utiles, avec toute la célérité possible, de façon à lui permettre de remplir ses obligations.

ARTICLE 5 – Rémunération

- a) Le contractant sera rémunéré au tarif de 175 \$/h et ce, sur présentation de comptes d'honoraires. En aucun cas, les honoraires ne devront excéder 120 000 \$ pour la durée de ce mandat.
- b) Ce taux de rémunération inclut toute majoration pour compenser l'absence d'avantages sociaux (vacances, journées de maladie, congés divers, contributions de l'employeur au chapitre des avantages sociaux et autres avantages sociaux)

ARTICLE 6 – Dépenses et frais de déplacement et de séjour

- a) Le lieu d'emploi pour l'exécution du présent contrat sera la ville de Québec.
- b) Les frais de séjour et de déplacement encourus lors de déplacement à l'extérieur du lieu d'emploi et requis pour l'exécution du mandat et autorisés au préalable seront remboursés sur production de pièces justificatives et conformément à la directive 7-74 telle qu'elle sera en vigueur au cours de l'exécution du présent contrat.
- c) Nonobstant le paragraphe b) de l'article 6, le gouvernement remboursera au contractant les frais de représentation encourus dans l'exercice de son mandat jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ pour la durée de ce mandat, sur présentation de pièces justificatives et après autorisation du ministre délégué aux Affaires autochtones ou son représentant.
- d) En aucun cas, le montant total remboursé en frais de déplacement et de voyage et en frais de représentation ne devra excéder 30 000 \$ pour la durée de ce mandat.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité financière

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses et les frais définis aux présentes, autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 150 000 \$.

Le gouvernement du Québec n'est pas tenu de rembourser au contractant les sommes d'argent dépensées en sus de ce montant ou pour des dépenses non autorisées ou non approuvées.

ARTICLE 8 – Dispositions générales

- a) Le gouvernement est propriétaire du droit d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Le contractant renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.
- b) Le contractant assure le gouvernement du Québec de la confidentialité des documents obtenus et des informations acquises dans l'exécution de son mandat.
- c) Le contractant ne s'engage en aucune manière à l'égard du gouvernement du Québec pour plus que ce que prévoit l'esprit du présent contrat.
- d) Les notes d'honoraires et de dépenses sont payées lorsque le ministre délégué aux Affaires autochtones ou son représentant certifie que les conditions du contrat sont respectées.
- e) En aucun temps le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la Fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé régulier.
- f) Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente convention sont sujettes à vérification par le Contrôleur des finances qui, à cette fin, a tous les pouvoirs prévus à la Loi sur les commissions d'enquête et plus particulièrement le pouvoir de prendre connaissance et faire un examen de tous les registres et documents qu'il juge utiles à cette vérification.

ARTICLE 9 – Résiliation

Le gouvernement du Québec se réserve le droit de résilier ce contrat à n'importe quel moment : auquel cas, le contractant n'aura aucun recours contre le gouvernement du Québec sauf celui de rétribution de ses services et dépenses qu'il aura supportés jusqu'à la date de résiliation du contrat, déduction faite, toutefois, des sommes qui lui auront déjà versées.

Pour des raisons jugées valables par le gouvernement, le contractant peut de plein droit, mettre fin à ce contrat avec un avis écrit d'un (1) mois, les paiements étant faits suivant le travail effectué à ce jour sans aucune compensation ou indemnité quelconque.

ARTICLE 10 – Convention

Les parties conviennent que la présente entente constitue l'entente complète entre les parties et rescinde toutes conventions, tous pourparlers ou autres accords intervenus entre les parties antérieurement à la signature de ce document.

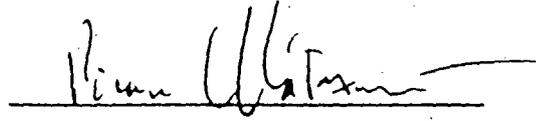
Pour fins d'application et d'exécution du présent contrat, celui-ci est réputé fait et passé en la ville de Québec et le représentant désigné par le gouvernement est le ministre délégué aux Affaires autochtones, ou toute autre personne nommée à ce titre par lui.

En foi de quoi, les parties ont signé ce contrat en double original, à Québec,
ce 28 jour de AOÛT mille neuf cent quatre vingt dix huit.

POUR LE GOUVERNEMENT

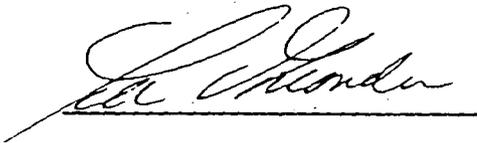


Guy Chevrette
Ministre délégué aux
Affaires autochtones

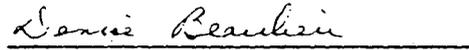


Témoïn

POUR LE CONTRACTANT



Henri Grondin, C.R.



Témoïn

DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS
DU SecrÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

NÉGOCIATION AVEC LA NATION ATIKAMEKW
Rapport du négociateur spécial, M^e Henri Grondin
pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002

Le mandat qui m'a été confié pour poursuivre la négociation globale et territoriale avec la nation atikamekw s'est continué pendant toute la période couverte par le présent rapport. Les négociations à la table centrale se sont déroulées à un rythme soutenu : pas moins de 21 « tables centrales » de négociation ont eu lieu soit à Montréal, soit à Québec. Durant la même période, près de 35 rencontres de travail se sont tenues par divers sous-comités de la table centrale sur différents sujets tels que les activités traditionnelles, le développement économique, la participation aux processus de décision, le territoire à être reconnu, de même que le financement. Ces rencontres ont eu lieu non seulement à Montréal et à Québec mais également à La Tuque, à Trois-Rivières et à Joliette.

Le ministre Guy Chevrette a rencontré à trois reprises le président du Conseil de la nation atikamekw et les chefs des trois communautés soit les 18 mai et 14 septembre à Montréal de même que le 18 décembre 2001 à Québec. Les négociateurs des deux parties étant également présents.

Deux chapitres principaux font consensus entre les parties soit ceux sur l'autonomie gouvernementale et le financement. Un troisième chapitre sur la participation aux décisions est en phase d'être complété avec l'ajout d'une clause sur les grands réservoirs hydrographiques et le volet fédéral de la participation aux processus de décision. Quatre autres sujets majeurs demeurent encore en discussion.

1. Territoire

La question des frontières du territoire en pleine propriété et ceux du grand territoire appelé Kitaskino font encore l'objet de négociation. Les Atikamekw veulent régler cette question en même temps que tous les aspects monétaires.

2. Développement économique

Les Atikamekw sont inquiets pour l'avenir de leur nation dont la population ne cesse d'augmenter. Ils souhaitent de nouveaux emplois dans leurs communautés et comptent beaucoup sur les produits de la forêt pour y arriver. Des discussions sont en cours avec les différents ministères concernés pour permettre au Québec

de faire une proposition globale pour assurer le développement économique de la région. À ce sujet, indépendamment des textes et des chiffres déposés, les Atikamekw veulent avoir l'équivalent de ce qu'ont obtenu les Innus, avec en plus une garantie qu'il y aura amélioration des routes menant à leur territoire.

3. Les activités traditionnelles

Les activités traditionnelles constituent un point majeur de négociation mais les dernières rencontres laissent espérer une entente qui reconnaîtrait le droit aux Atikamekw de pratiquer leurs activités traditionnelles tout en permettant aux non-Autochtones de continuer à profiter de leurs activités de chasse et de pêche sportives dans un climat de bonne entente.

4. Questions monétaires

Les Atikamekw demandent un montant substantiel pour ce qu'ils appellent les dommages causés à leur territoire par le harnachement du Saint-Maurice et la création de grands réservoirs pour permettre la production d'électricité : ils souhaitent obtenir l'équivalent de ce qui a été offert aux Innus en proportion de leur population.

Ils veulent également une augmentation de certaines autres offres monétaires du Québec tel le Fonds de développement économique.

La question des routes d'accès à leur communauté ne fait pas partie comme tel des négociations mais elle constitue pour les Atikamekw un prérequis pour leur développement économique. La construction d'un réseau routier acceptable nécessiterait plusieurs millions de dollars. Cela créerait des emplois à court terme pour la construction et également permettrait la venue de différentes entreprises dans les communautés atikamekw.

Le gouvernement fédéral, qui est partie aux négociations, a déposé des offres monétaires qui sont semblables à celles offertes aux autres nations autochtones du Canada et cela semble devoir satisfaire les Atikamekw.

Je suis particulièrement optimiste quant à la conclusion prochaine de cette entente de principe que toutes les parties souhaitent ardemment.

Le tout respectueusement soumis,

Québec, le 28 mars 2002

Henri Grondin, c.r.

**DEUXIÈME AVENANT À L'ENTENTE INTERVENUE
ENTRE LES PARTIES LE 15 MAI 2000**

ENTRE : LE PREMIER MINISTRE, pour et au nom du gouvernement du Québec représenté par M. Robert Sauvé, secrétaire général associé par intérim aux Affaires autochtones, dûment autorisé,

CI-APRÈS APPELÉ « LE MINISTRE »

ET : LOUIS BERNARD CONSULTANT INC.
513, rue Stuart
Outremont (Québec) H2V 3H1

CI-APRÈS APPELÉ « LE CONTRACTANT »

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant au contrat intervenu entre les parties le 15 mai 2000 a pour objet de remplacer les articles 2 « DURÉE DU CONTRAT » et 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » afin de permettre au contractant de finaliser son mandat.

2. MODIFICATIONS

2.1 L'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » est remplacé par l'article suivant :

2. DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve de l'article 9 et malgré la date de sa signature par les deux parties, le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} février 2000 pour se terminer le 31 mars 2002.

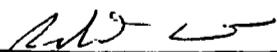
2.2 L'article 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » est remplacé par l'article suivant :

7. LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La responsabilité financière du Ministre pour les honoraires et dépenses encourus dans l'exécution du présent contrat ne pourra excéder la somme de quatre cent huit mille dollars (408 000 \$) et le Ministre ne sera pas tenu de verser au Contractant toute somme excédentaire à ce montant.

3. Le présent avenant fait partie intégrante du contrat intervenu entre les parties le 15 mai 2000 et toutes les autres clauses demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce contrat à Québec, en double exemplaire



Robert Sauvé
Secrétaire général associé par intérim
aux Affaires autochtones

01-12-11
Date



Louis Bernard Consultant inc.

3 décembre 2001
Date

PREMIER AVENANT À L'ENTENTE INTERVENUE
ENTRE LES PARTIES LE 15 MAI 2000

ENTRE : LE PREMIER MINISTRE, pour et au nom du gouvernement du Québec
représenté par M. Robert Sauvé, secrétaire général aux affaires autochtones,
dûment autorisé,

CI-APRÈS APPELÉ « LE MINISTRE »

ET : LOUIS BERNARD CONSULTANT INC.
513, rue Stuart
Outremont (Québec) H2V 3H1

CI-APRÈS APPELÉ « LE CONTRACTANT »

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant au contrat intervenu entre les parties le 15 mai 2000 a pour objet de remplacer les articles 2 « DURÉE DU CONTRAT » et 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » afin de permettre au contractant de finaliser son mandat.

2. MODIFICATIONS

2.1 L'article 2 « DURÉE DU CONTRAT » est remplacé par l'article suivant :

2. DURÉE DU CONTRAT

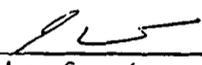
Sous réserve de l'article 9 et malgré la date de sa signature par les deux parties, le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} février 2000 pour se terminer le 31 décembre 2001.

2.2 L'article 7 « LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE » est remplacé par l'article suivant :

7. LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La responsabilité financière du Ministre pour les honoraires et dépenses encourus dans l'exécution du présent contrat ne pourra excéder la somme de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars (298 000 \$) et le Ministre ne sera pas tenu de verser au Contractant toute somme excédentaire à ce montant.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce contrat à Québec, en double exemplaire



Robert Sauvé
Secrétaire général associé aux affaires autochtones

01-04-23
Date



Louis Bernard Consultant inc.

13 avril 00
Date

CONTRAT

DE

SERVICES PROFESSIONNELS

entre
d'une part

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par

le secrétaire général du Conseil exécutif,
(ci-après appelé « le gouvernement »)

et

d'autre part

Louis Bernard Consultant Inc.
513, rue Stuart
Outremont (Québec) H2V 3H1

(ci-après appelé « le contractant »).

Le gouvernement et le contractant conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 – Mandat du contractant

Le contractant mettra à la disposition du gouvernement les services de M. Louis Bernard pour remplir le mandat décrit en annexe.

ARTICLE 2 – Durée du contrat

Sous réserve de l'article 9 et malgré la date de signature par les parties, le présent contrat commencera le 1^{er} février 2000 pour se terminer le 31 mars 2001.

ARTICLE 3 – Obligations du contractant

Le contractant s'engage à :

- a) effectuer toutes les démarches, rencontres, consultations, études, recherches et analyses requises pour la réalisation du mandat;
- b) effectuer son mandat avec toute la diligence possible et le professionnalisme requis;
- c) ne pas remettre et à ne divulguer à qui que ce soit sans y être autorisé par le représentant du gouvernement quelque information relative au mandat de négociateur spécial du gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise et du coordonnateur gouvernemental pour le projet Churchill Falls;
- d) à fournir un « curriculum vitae » de M. Louis Bernard qui devient l'annexe A de ce contrat ;
- e) produire un relevé d'honoraires et des dépenses admissibles encourues accompagné de pièces justificatives conformément aux modalités décrites ci-après et conserver un registre de tous les frais imputables à la réalisation du mandat.

ARTICLE 4 – Obligations du gouvernement

Le gouvernement du Québec fournira au contractant tous les renseignements, les autorisations, approbations et instructions nécessaires ou utiles, avec toute la célérité possible, de façon à lui permettre de remplir ses obligations.

ARTICLE 5 – Rémunération

- a) Le contractant sera rémunéré au tarif de 200 \$/h (maximum 1 500\$ par jour) et ce, sur présentation de comptes d'honoraires.
- b) Ce taux de rémunération inclut toute majoration pour compenser l'absence d'avantages sociaux (vacances, journées de maladie, congés divers, contributions de l'employeur au chapitre des avantages sociaux et autres avantages sociaux).

ARTICLE 6 – Dépenses et frais de déplacement, de séjour et de représentation

- a) Le lieu d'emploi pour l'exécution du présent contrat sera la ville de Montréal, dans les bureaux désignés par le secrétaire général du gouvernement.

- b) Les frais de séjour, et de déplacement encourus lors de déplacement à l'extérieur du lieu d'emploi et requis pour l'exécution du mandat et autorisés au préalable seront remboursés sur production de pièces justificatives et conformément à la directive 7-74 telle qu'elle sera en vigueur au cours de l'exécution du présent contrat.
- c) Nonobstant le paragraphe b) de l'article 6, le gouvernement remboursera au contractant les frais de représentation encourus dans l'exercice de son mandat sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité financière

La responsabilité financière du gouvernement du Québec pour couvrir les honoraires, les dépenses autorisés et inhérents à l'accomplissement du mandat n'excédera pas la somme de 98 000 \$.

Le gouvernement du Québec n'est pas tenu de rembourser au contractant les sommes d'argent dépensées en sus de ce montant ou pour des dépenses non autorisées ou non approuvées.

ARTICLE 8 – Dispositions générales

- a) Le gouvernement est propriétaire du droit d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Le contractant renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.
- b) Le contractant assure le gouvernement du Québec de la confidentialité des documents obtenus et des informations acquises dans l'exécution de son mandat.
- c) Le contractant ne s'engage en aucune manière à l'égard du gouvernement du Québec pour plus que ce que prévoit l'esprit du présent contrat.
- d) Les notes d'honoraires et de dépenses sont payées lorsque le secrétaire général du Conseil exécutif ou son représentant certifie que les conditions du contrat sont respectées.
- e) En aucun temps le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la Fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé régulier.
- f) Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente convention sont sujettes à vérification par le Contrôleur des finances qui, à cette fin, a tous les pouvoirs prévus à la Loi sur les commissions d'enquête et plus particulièrement le pouvoir de prendre connaissance et faire un examen de tous les registres et documents qu'il juge utiles à cette vérification.

ARTICLE 9 – Résiliation

Le gouvernement du Québec se réserve le droit de résilier ce contrat à n'importe quel moment : auquel cas, le contractant n'aura aucun recours contre le gouvernement du Québec sauf celui de rétribution de ses services et dépenses qu'il aura supportés jusqu'à la date de résiliation du contrat, déduction faite, toutefois, des sommes qui lui auront déjà été versées.

Pour des raisons jugées valables par le gouvernement, le contractant peut de plein droit, mettre fin à ce contrat avec un avis écrit d'un (1) mois, les paiements étant faits suivant le travail effectué à ce jour sans aucune compensation ou indemnité quelconque.

ARTICLE 10 - EXEMPTION RELATIVE À LA T.P.S. ET À LA T.V.Q.

Ceci est pour certifier que les services retenus en vertu du présent contrat sont requis et payés par le MINISTRE avec les deniers de la Couronne et ne sont donc pas assujettis à la taxe de vente du Québec ni à la taxe fédérale sur les produits et services.

ARTICLE 11 - COMPENSATIONS FISCALES

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q.,c. M-31), lorsque le FOURNISSEUR est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale, le ministère ou le FOURNISSEUR acquéreur, dans le cas où ce dernier est un organisme public tel que défini à l'article 31.1.4 de cette loi, pourra, s'il en est requis par le ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat afin que le MINISTRE puisse affecter en tout ou en partie ce montant au paiement de cette dette.

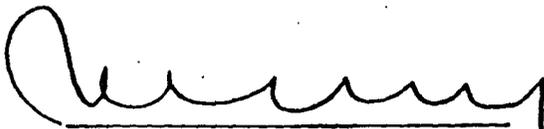
ARTICLE 12 - Convention

Les parties conviennent que la présente entente constitue l'entente complète entre les parties et rescinde toutes conventions, tous pourparlers ou autres accords intervenus entre les parties antérieurement à la signature de ce document.

Pour fins d'application et d'exécution du présent contrat, celui-ci est réputé fait et passé en la ville de Québec et le représentant désigné par le gouvernement est le secrétaire général du Conseil exécutif, ou toute autre personne nommée à ce titre par lui.

En foi de quoi, les parties ont signé ce contrat en double original, à Québec, ce 15^e jour de mai de l'an deux mille.

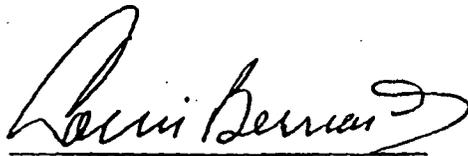
POUR LE GOUVERNEMENT



Michel Noël De Tilly
Secrétaire général du Conseil exécutif

Témoïn

POUR LE CONTRACTANT



Louis Bernard Consultant Inc.

Témoïn

MANDAT DE MONSIEUR LOUIS BERNARD

Négociateur spécial du gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise et coordonnateur gouvernemental pour le projet Churchill Falls

Sous l'autorité du secrétaire général du Conseil exécutif, M. Louis Bernard agira à titre de négociateur spécial du gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise et coordonnateur gouvernemental pour le projet de Churchill Falls et aura comme mandat :

- de collaborer à l'élaboration du dossier complet et pour décision du Conseil des ministres, concernant l'hypothèse de règlement dans le cadre des négociations globales et territoriales avec le Conseil tribal de Mamuitun;
- d'examiner avec le représentant du ministère de la Justice les diverses façons de donner une protection juridique à l'autonomie gouvernementale des communautés innus;
- de poursuivre avec les ministères et organismes concernés, avec diligence, la négociation avec les autres communautés innus afin d'en arriver à une entente avec toutes les communautés de la nation innu;
- d'entreprendre, avec les ministères et organismes concernés, sans délai, la rédaction d'une entente de principe et des ententes complémentaires suivantes qui devront être agréées en même temps que l'entente de principe :
 1. l'exercice des pouvoirs respectifs sur la réglementation des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette;
 2. la définition précise des processus de discussion relatifs aux modalités de la participation des Innus à la planification et à la gestion du territoire et des ressources;
 3. les mesures de protection des sites patrimoniaux autochtones sur les terres publiques;
 4. les mesures de développement économique;
 5. le financement des gouvernements innus et l'établissement progressif d'un régime fiscal innu;
- de tenir compte dans la négociation et la rédaction de l'entente de principe et des ententes complémentaires, des remarques et préoccupations exprimées par les ministères et organismes à l'occasion de l'examen du texte de l'Approche commune et de s'assurer, dans la négociation et la rédaction de l'entente de principe et des ententes complémentaires, de répondre aux objectifs fixés par le Conseil des ministres;
- de coordonner l'équipe interministérielle chargée d'appuyer ces négociations avec la nation montagnaise;

- de participer lorsque requis aux sessions d'information et d'échanges avec les dirigeants locaux et les principaux milieux intéressés dont les acteurs économiques et les utilisateurs du territoire;
- de représenter le gouvernement du Québec auprès de la nation montagnaise, du gouvernement fédéral et de toute autre partie intéressée par ces négociations;
- d'assurer la coordination gouvernementale liée au projet de Churchill Falls, ainsi que la liaison auprès d'Hydro-Québec et, à cette fin, participer aux travaux de l'équipe de négociation d'Hydro-Québec;
- de faire rapport à un comité ministériel spécial.

LOUIS BERNARD CONSULTANT INC.

Montréal, le 4 avril 2002

Monsieur Rémy Trudel
Ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones
Ministre responsable des Affaires autochtones
Édifce Marie-Guyard
3^e étage, aile René-Lévesque
1050, rue Alexandre-Taschereau
Québec Qc
G1R 5E6

Monsieur le ministre d'État,

Il me fait plaisir de vous faire rapport des progrès accomplis au cours de l'exercice 2001-2002 dans la poursuite du mandat de négociations territoriales globales avec les Innus qui m'a été confié.

Comme je l'avais mentionné dans mon dernier rapport, l'année qui vient de s'écouler devait être consacrée à la négociation d'une entente de principe avec le Conseil tribal Mamuitun et à la poursuite de négociations parallèles avec l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit.

Effectivement, le texte d'une Entente de principe d'ordre général est sur le point d'être convenu à la table centrale de Mamuitun qui regroupe les communautés de Mashteuiatsh, Betsiamites, Essipit et Natashquan; ce texte devrait être paraphé par les négociateurs au cours des prochains jours. Vous serez donc bientôt en mesure, si vous le jugez à propos, de soumettre cette entente de principe à la ratification du Conseil des ministres afin que celui-ci vous autorise à la signer au nom du Québec. Cette entente de principe, qui ne liera pas juridiquement le Québec, servira de base à la négociation d'un Traité et des ententes complémentaires qui devront l'accompagner. Cette dernière étape ne devrait pas, je l'espère, prendre plus de deux ans.

Quant à la négociation à la table de Mamit Innuat qui regroupe les communautés de Mingan, La Romaine et Pakua Shipi, elle a également progressé, au point où on peut envisager la conclusion d'une entente de principe similaire dans un avenir assez rapproché. Cela nous permettrait d'entreprendre la dernière étape de la rédaction du Traité au sein d'une table unifiée de manière à en arriver à un Traité qui s'appliquerait à l'ensemble de la nation innue, selon le souhait déjà exprimé par le Conseil des ministres. À cette fin, des démarches ont déjà été entreprises, grâce à vos bons soins, pour amener également à cette table de négociation les communautés, présentement absentes, de Uashat-Maliotenam et de Matimekosk, possiblement par le biais de tables préparatoires particulières.

Pour aider au bon déroulement des négociations, des rencontres ont continué d'avoir lieu régulièrement avec les tables régionales d'information et d'échange du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Haute Côte-Nord afin de pouvoir mieux tenir compte, dans la négociation, de la réalité des milieux immédiatement concernés. D'ailleurs, devant le progrès réalisé, des tables semblables sont mises sur pied dans le secteur des Sept-Rivières et de la Minganie, et on envisage de faire de même prochainement pour la Basse Côte-Nord. Des rencontres plus spécifiques ont également eu lieu avec des représentants locaux pour discuter de questions particulières.

Tous les ministères concernés ont été régulièrement impliqués dans toutes les phases de la négociation par l'intermédiaire de la table des coordonnateurs. À cet égard, je voudrais vous souligner l'excellente coopération que j'ai reçue de tous les intéressés dans la poursuite de mon mandat.

Je vous signale enfin que, comme par le passé, j'ai reçu un soutien exemplaire de la part du Secrétariat aux affaires autochtones et, notamment, de M. Yannick Routhier et de Mme Christiane Bernard qui m'ont secondé avec énormément de dévouement et de compétence professionnelle.

Vous remerciant de l'appui personnel que vous m'avez apporté dans ma tâche, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre d'État, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louis Bernard,
négociateur spécial

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

**Demande de renseignements
de l'Opposition officielle**

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

6. Ventilation des sommes investies en 2001-2002, pour la construction et l'entretien du site web, du Secrétariat aux affaires autochtones, ainsi que le dépôt des contrats octroyés pour le site internet.

RÉPONSE:

Voir réponse du ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

7. Actions posées et positions prises par le Secrétariat aux affaires autochtones sur le statut fiscal des Autochtones et la question de l'imposition.

RÉPONSE :

En réponse aux représentations du *Bureau des relations fiscales de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador (APNQL)* créé en septembre 2000, le Secrétariat aux affaires autochtones a initié la mise sur pied d'une table de discussion sur la fiscalité où ont été convoqués les représentants des divers ministères concernés par ce sujet (Revenu, Finances, Famille et Enfance et Régie des rentes) et les représentants de l'APNQL.

Le but de cette table était de chercher des solutions aux irritants fiscaux soumis par le Bureau et d'échanger des renseignements utiles à une meilleure analyse, de part et d'autre, des diverses problématiques observées.

Depuis sa mise en place, la table a tenu quatre réunions : le 10 novembre 2000, les 9 février, 21 mars et 24 avril 2001. Aucune autre rencontre n'a été planifiée par les participants depuis cette dernière date.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

8. État d'avancement du projet de système de carte magnétique servant à gérer les exemptions fiscales dans les communautés autochtones et suivi des mesures transitoires.

RÉPONSE :

Suite à la signature d'une entente-cadre avec Kahnawake en octobre 1998, les ministères du Revenu et des Finances ont négocié et conclu une entente sectorielle sur la fiscalité des biens et services de consommation (voir annexe).

Toute demande de renseignement concernant ce dossier doit être dirigée au MRQ.

**ENTENTE SUR LA FISCALITÉ
DES SERVICES ET DES BIENS DE CONSOMMATION**

ENTRE

LE QUÉBEC

ET

KAHNAWAKE

CONSIDÉRANT que le Québec et Kahnawake ont signé une Déclaration de compréhension et de respect mutuel et une Entente-cadre qui prévoit la négociation d'ententes sectorielles dans un certain nombre de domaines, dont la fiscalité;

CONSIDÉRANT que les Mohawks de Kahnawake ont droit aux exemptions fiscales décrites dans la *Loi sur les Indiens* (L.R.C. (1985) c. I-5);

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les taxes sur les services et les biens de consommation, la situation actuelle n'est pas satisfaisante et a causé des mésententes et de la friction entre les parties;

CONSIDÉRANT que les parties veulent s'entendre sur des principes et des procédures susceptibles de résoudre ces mésententes et de prévenir les conflits entre elles;

CONSIDÉRANT que les parties ont l'intention de conclure une entente complémentaire sur la fiscalité du tabac, des carburants et des boissons alcooliques ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Section 1

OBJET DE L'ENTENTE

1. La présente entente a pour objet de définir les principes et procédures qui guideront les parties en matière de fiscalité relative aux biens de consommation et aux services.
2. Le territoire de Kahnawake (ci-après appelé "Territoire") est aux fins de la présente entente, le territoire sur lequel le Conseil mohawk de Kahnawake (ci-après appelé "Conseil") a compétence.
3. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
4. Les annexes ci-après énumérées font partie intégrante de la présente entente :
 1. Définitions ;
 2. Évaluation du niveau général des prix ;
 3. Modalités de remboursement et maintien des registres;
 4. Liste des biens exemptés.
5. Les taxes et impôts visés par la présente entente sont la taxe de vente du Québec (TVQ) prévue par le Titre I de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (L.R.Q., c. T-0.1) et la taxe sur les produits et services (TPS) prévue par la Partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. (1985) c.E-15), ci-après appelées "taxes de vente";

Si une entente ne peut être conclue avec le Canada en vue d'inclure la TPS dans la présente entente, les parties se réservent le droit de revoir la présente entente.

6. Les parties conviennent que le régime fiscal défini dans la présente entente ne s'applique qu'aux Mohawks de Kahnawake qui résident habituellement dans le Territoire (ci-après appelés individuellement ou collectivement «bénéficiaire» ou «bénéficiaires»).

Section 2

ACHATS EFFECTUÉS PAR LES BÉNÉFICIAIRES

Fourniture de biens ou de services sur le Territoire

7. La fourniture sur le Territoire à un bénéficiaire de biens pour sa consommation ou utilisation personnelle ou d'un service continue d'être exempte de taxes de vente au moment et à l'endroit de la fourniture.

Fourniture de biens hors du Territoire

8. La fourniture en dehors du Territoire à un bénéficiaire de biens pour sa consommation ou utilisation personnelle sur le Territoire est exempte de taxe de vente au moment et à l'endroit de la fourniture, sur présentation obligatoire au commerçant de la carte d'identité dont la forme et le contenu auront été acceptés par les parties.
9. Pour l'application de l'article 8, les biens visés par cet article sont ceux qui sont décrits à l'annexe 4.

Cette annexe peut être modifiée du consentement des parties.

10. Les parties peuvent fixer des montants maximums ou autres limites s'appliquant aux biens fournis hors du Territoire et au-delà desquels la carte visée à l'article 8 ne pourra pas être utilisée.

Toutefois, les parties pourront convenir d'une méthode de remboursement des taxes de vente payées par un bénéficiaire à l'égard de la fourniture de biens pour sa consommation ou utilisation personnelle dans le Territoire et pour lesquels la carte d'identité visée à l'article 8, n'a pas pu être utilisée en raison de l'application du premier alinéa.

Fourniture de services hors du Territoire

11. Les taxes de vente payées par un bénéficiaire à l'égard de la fourniture qui lui a été rendue à l'extérieur du Territoire d'un service désigné par les parties ou d'un service relié à un bien situé sur le Territoire et qui lui appartient, peuvent faire l'objet d'un remboursement conformément aux conditions et modalités déterminées par les parties.

Les parties peuvent également convenir que la fourniture de certains services désignés pourra être exempte de taxes de vente au moment et à l'endroit de la fourniture sur présentation de la carte d'identité visée à l'article 8.

Section 3

ACHATS EFFECTUÉS PAR DES NON BÉNÉFICIAIRES

12. Les parties conviennent que dans le cas où le prix de détail des biens ou services fournis sur le Territoire à des personnes qui ne sont pas des bénéficiaires divergerait des prix du marché observés dans la région avoisinant ce Territoire, cela ne doit pas être dû à l'application de la présente entente.
13. Pour l'application des articles 12 et 20, le Conseil peut remplacer les taxes de vente par une charge ou un frais dont le produit doit rester à Kahnawake et dont le montant, déterminé par Kahnawake, doit être harmonisé au montant de la TVQ et de la TPS.

Section 4

COMMERCE DE DÉTAIL

14. La fourniture de biens ou de services effectuée à un marchand mohawk reconnu pour les fins d'utilisation, de consommation ou de fourniture dans le cadre de son commerce de détail sur le Territoire, est exempte de taxes de vente.

Aux fins du présent article, Kahnawake convient de mettre en place une procédure permettant d'identifier les marchands mohawks qui sont engagés dans le commerce de détail sur le Territoire et de les distinguer des marchands mohawks engagés dans le commerce de gros ou la fabrication dans le Territoire.

Section 5

ACHATS PAR LE CONSEIL

15. Les biens et services fournis pour son propre usage au Conseil ou à une entité du conseil à laquelle celui-ci a délégué des pouvoirs ou à toute autre entité de nature publique désignée conjointement par les parties, sont exempts de taxe de vente au moment et au lieu de la fourniture.

Section 6

MÉCANISMES D'ÉVALUATION

Création d'un Bureau

16. Kahnawake mettra sur pied un Bureau (ci-après appelé "Bureau") qui aura pour mandat de gérer le système de cartes d'identité et les demandes de remboursement.
17. Le Québec reconnaît le Bureau comme un organisme mohawk de Kahnawake ayant pour mandat d'appliquer la présente entente et notamment de gérer les demandes de remboursement.

Utilisation d'une carte d'identité

18. Kahnawake verra à établir un contrôle périodique du système de cartes d'identité.

19. Une liste des détenteurs de ces cartes devra être remise au Ministère du Revenu à titre de renseignement. Cette liste devra identifier les bénéficiaires qui sont temporairement absents du Territoire; elle doit être mise à jour régulièrement.

Le ministre du Revenu respectera le caractère confidentiel de cette information et, sauf du consentement du Conseil, ne l'utilisera que pour les fins de la présente entente.

Surveillance de la structure générale des prix

20. Les parties conviennent de mettre sur pied un mécanisme conjoint de surveillance du niveau général des prix de détail sur le Territoire et dans la région avoisinante, tel que décrit à l'annexe 2.

Échange d'informations

21. Les parties conviennent de s'échanger, sur une base régulière, les informations, données et statistiques requises pour que chacune soit en mesure de juger du bon fonctionnement de l'entente. Chaque partie respectera la confidentialité de cette information et ne l'utilisera, dans le cadre des lois applicables, que pour les fins de la présente entente.
22. Dans le cas où les parties ne pourraient pas s'entendre sur la nature de l'information, des données ou des statistiques qui doivent être échangées, la question sera soumise au Comité de liaison prévu ci-après.

Section 7 COOPÉRATION

23. Les parties reconnaissent la nécessité de coopérer et de mettre leurs efforts en commun pour réaliser les objectifs de la présente entente.
24. Le Québec s'engage à fournir assistance au Bureau, à ses membres et aux employés chargés par le Conseil d'administrer la présente entente afin de faciliter l'application de l'exemption fiscale et des remboursements prévus par la présente entente.

Mise en oeuvre de l'entente

25. Le chef du Bureau et le sous-ministre du Revenu sont les personnes responsables de l'application et de l'exécution de la présente entente. Ils peuvent déléguer respectivement à toute personne du Bureau ou du Ministère la responsabilité de l'application d'une ou de plusieurs dispositions prévues à la présente entente.
26. Le Québec s'engage à prendre, dans les meilleurs délais, les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de la présente entente.

27. Kahnawake s'engage à prendre dans les meilleurs délais, les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la présente entente.

Comité de liaison

28. Un Comité de liaison est constitué en tant qu'organisme consultatif chargé de surveiller l'application de la présente entente et de l'entente complémentaire sur la taxation du tabac, des carburants et des boissons alcooliques.
29. Le Comité de liaison sera composé à part égale de représentants de chacune des parties.
30. Le Comité de liaison se réunira aussi souvent que nécessaire.
31. Le Comité de liaison aura le pouvoir de faire aux parties des recommandations conjointes sur toute question relative à la mise en œuvre de la présente entente.

Section 8 **DISPOSITIONS FINALES**

Durée de l'entente

32. La présente entente prend effet à la date de sa signature par les deux parties et demeure en vigueur pour une période de cinq ans, sous réserve des dispositions de la présente entente.

Toutefois, les articles 8, 12, 13, 14, 16, 18 et 20 prendront effet à la date fixée par écrit par les parties.

33. Les parties pourront convenir d'un calendrier de mise en vigueur progressive des dispositions de la présente entente et, au besoin, de la mise sur pied de mécanismes transitoires.

Amendement de l'entente

34. Les parties peuvent, d'un commun accord exprimé par écrit, amender la présente entente ou conclure des ententes complémentaires par un échange de lettres sur des modalités d'application de la présente entente non prévues à celle-ci.

Difficulté d'application

35. Les parties conviennent de soumettre au Comité de liaison toute mésentente ou situation qu'elles estiment de nature à empêcher l'application de l'une ou de l'ensemble des dispositions de la présente entente.
36. Si la difficulté demeure non résolue à l'expiration de trente jours de la date où le Comité en a été saisi, la partie qui l'a soumise peut adresser à l'autre partie un avis de résiliation écrit, tel que prévu à l'article 37.

Résiliation de l'entente

37. L'entente est résiliée à l'expiration de soixante jours de la date de transmission, par l'une ou l'autre des parties, d'un avis de résiliation écrit, à moins que les parties ne conviennent avant ce terme de dispositions différentes.
38. En cas de résiliation, le Comité de liaison verra à recommander aux parties les dispositions transitoires ou finales à prendre.

Renouvellement de l'entente

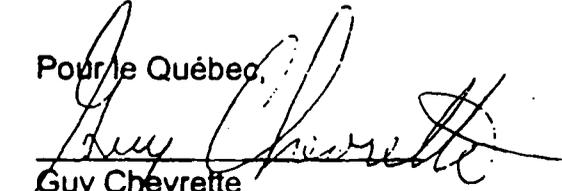
39. La présente entente sera renouvelée automatiquement à moins d'un avis contraire donné par écrit par l'une des parties à l'autre. Elle demeure en vigueur pour une période n'excédant pas soixante jours après son expiration, à moins que les parties n'en conviennent autrement.

En cas de non renouvellement de l'entente, l'article 38 s'applique.

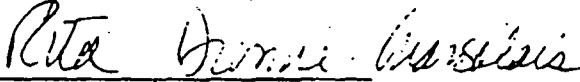
40. La présente entente ne constitue pas un traité au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et ne doit être interprétée d'aucune façon comme ayant l'effet d'une abrogation, d'une dérogation, d'une négation ou d'une reconnaissance d'un droit ancestral, d'un droit issu de traité ou d'un autre droit, sauf dans la mesure où elle reconnaît le droit des Mohawks à des exemptions fiscales.
41. Rien dans la présente entente n'affecte les droits d'une personne qui n'est pas un bénéficiaire de bénéficier des exemptions fiscales prévues à la *Loi sur les Indiens*.
42. Advenant qu'une disposition quelconque de la présente entente soit déclarée nulle ou invalide par un tribunal compétent, les parties s'engagent à remédier, dans les meilleurs délais, à cette nullité ou invalidité de manière à ce que les objectifs recherchés par l'entente soient atteints.

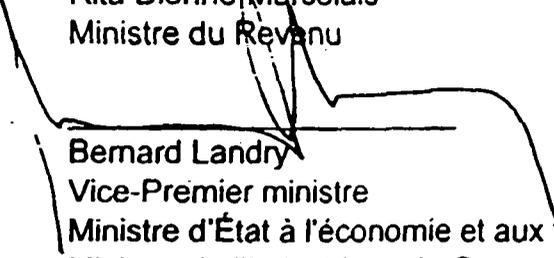
EN FOI DE QUOI les parties ont signé ce 30^e jour de mars 1999 :

Pour le Québec,


Guy Chevrette

Ministre délégué aux affaires autochtones


Rita Dionne Marsolais
Ministre du Revenu


Bernard Landry

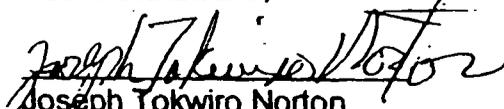
Vice-Premier ministre

Ministre d'État à l'économie et aux finances

Ministre de l'Industrie et du Commerce

Ministre des Finances

Pour Kahnawake,


Joseph Tokwirot Norton

Grand chef

Conseil Mohawk de Kahnawake

Annexe 1

DÉFINITIONS

1. **"Mohawk"** ou **"Mohawk de Kahnawake"** désigne une personne qui est définie comme étant un membre des Mohawks de Kahnawake en vertu du *Kahnawake Custom Code on Membership*, tel qu'il a été adopté par le Conseil et qu'il pourra être amendé de temps à autre, et qui réside habituellement dans le Territoire.
2. **"Consommation ou utilisation personnelle"** désigne la consommation ou l'utilisation par la personne à qui le bien ou le service a été fourni ou par ses dépendants et, à moins de dispositions contraires, ne comprend pas la consommation ou l'usage de ces biens ou services à des fins commerciales et notamment à des fins de revente de fabrication ou de commerce de gros.
3. **"Prix de détail"** désigne le montant total payé par un acheteur pour la fourniture d'un bien ou d'un service, en y incluant toute taxe, charge ou frais.

Annexe 2

SURVEILLANCE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX

Enquête conjointe

1. Lorsqu'une partie croit qu'un bien ou un service, ou une catégorie de biens ou de services, sont fournis sur le Territoire à un prix de détail qui est substantiellement plus bas que le prix de détail de biens ou services semblables dans la région avoisinante, elle peut déclencher une enquête pour examiner la situation.
2. L'enquête est conduite par les personnes nommées par chacune des parties, agissant de concert.
3. Le seul but de l'enquête est d'établir le prix de détail effectivement payé dans le Territoire et dans la région avoisinante et d'en faire rapport au Comité de liaison.

Examen par le Bureau

4. Si le Comité de liaison constate qu'il y a effectivement une différence substantielle dans le prix de détail de biens ou de services semblables dans le Territoire et dans la région avoisinante, le Bureau devra conduire un examen des raisons qui expliquent le prix plus bas dans le Territoire.
5. Le Bureau doit, dans les quinze jours, faire rapport au Comité de liaison de ses constatations.

Recommandations du Comité de liaison

6. Le Comité de liaison doit déterminer si la différence de prix de détail contrevient à l'article 12 de l'entente et, le cas échéant, faire les recommandations nécessaires pour remédier à la situation.

Annexe 4

FOURNITURE DE BIENS NON TAXABLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 9

1. Alimentation

- Achats au supermarché, épicerie, dépanneur, boulangerie, pâtisserie, fruits et légumes.
- Produits d'entretien ménager.
- Produits de toilette.

2. Meubles et appareils ménagers

- Articles de maison (non électriques): tapis, moquettes, rideaux, tapisserie, tentures, vaisselle, literie et matelas.
- Articles de maison (électriques): appareils électroménagers (poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, aspirateur, machine à coudre, etc.), télévisions, radios, ordinateurs pour usage domestique, appareils d'éclairage électrique (lampes).
- Meubles de maison.

3. Vêtements

- Vêtements et accessoires pour hommes, femmes et enfants.
- Tissus et articles de couture.
- Chaussures.

4. Véhicules automobiles et machinerie

- Automobiles ou camions, neufs ou d'occasion.
- Pièces et accessoires d'automobile ou de camion, y compris les pneus.
- Tondeuse à gazon.
- Articles de quincaillerie, y compris les matériaux de construction.
- Véhicules de loisirs (motoneige, bateau, canot, moteur hors-bord, mobylette, voiturette de golf, moto, caravane, remorque).

5. Divers

- Fleuriste et centre de jardinage.
- Appareils et fournitures photographiques et cinématographiques.
- Instruments et articles de musique, disques et bandes magnétiques.
- Livres, périodiques et journaux.
- Jouets
- Tout autre bien fourni à l'extérieur du Territoire pour consommation personnelle ou utilisation exclusive à l'intérieur du Territoire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

**Demande de renseignements
de l'Opposition officielle**

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

9. État de situation du dossier et l'implication du Secrétariat aux affaires autochtones concernant le mégaprojet de la Basse-Churchill.

RÉPONSE:

Le Secrétariat n'a participé à aucune activité liée à ce projet au cours de la dernière année.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

10. État de situation des dossiers de développement hydroélectrique impliquant des négociations et/ou communications avec les communautés autochtones, incluant :
- l'objet des négociations/consultations;
 - la date des rencontres;
 - l'échéancier des négociations;
 - nom du négociateur pour le gouvernement et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations.

RÉPONSE :

Projets EM 1 et Eastmain 1-A/Rupert

- a) objet des négociations/consultations :

Le chapitre 4 de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec* (signée le 7 février 2002) traite de l'hydroélectricité. Les principaux engagements d'Hydro-Québec, du gouvernement et des Cris qui sont contenus à ce chapitre sont :

- ◆ la réalisation du projet EM 1;
- ◆ la non-opposition des Cris au projet Eastmain 1-A/Rupert;
- ◆ l'assujettissement du projet Eastmain 1-A/Rupert aux processus d'évaluation environnementale applicables;
- ◆ l'implication des Cris en regard de la description technique du projet Eastmain 1-A/Rupert ;
- ◆ des dispositions particulières touchant le projet Eastmain 1-A/Rupert (ex. : non-utilisation et non-inondation de terres I à des fins de routes ou d'emprises);
- ◆ les travaux remédiateurs, l'emploi et les contrats pour les Cris;
- ◆ les partenariats et les entreprises conjointes avec les Cris;
- ◆ des discussions avec Waskaganish, Waswanipi et Nemaska concernant la révision de la sélection de leurs terres I;
- ◆ la conclusion d'autres ententes entre Hydro-Québec et les Cris touchant divers sujets (embauche de 150 Cris, nouvelle Convention sur le mercure, exécution d'autres engagements d'Hydro-Québec et mise sur pied d'une table de concertation, modalités relatives au raccordement de Waskaganish et de Whapmagoostui au réseau d'Hydro-Québec). Huit (8) ententes entre Hydro-Québec et les Cris ont effectivement été conclues concurremment à la signature de l'Entente du 7 février 2002.

- b) dates des rencontres : échelonnées entre septembre et décembre 2001.

- c) échéancier des négociations : négociations terminées.

- d) nom du négociateur pour le gouvernement et liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement aux négociations : des représentants du MRN, secteur Énergie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

11. Liste des projets économiques présentés en 2000-2001 et 2001-2002 par les administrations autochtones au Secrétariat aux affaires autochtones et état d'avancement de ces projets, incluant les motifs invoqués pour les projets non retenus.

RÉPONSE :

Les Algonquins

Pikogan :

- Projet de radio communautaire à Pikogan : Le SAA a participé financièrement à la phase 1 du projet à l'aide du FDA. La phase 2 a été récemment soumise au SAA pour analyse. Le projet bénéficie aussi du support du ministère de la Culture et des Communications.
- Projet de station-service et de dépanneur à Pikogan. Le SAA a contribué financièrement à ce projet en vertu du Fonds de développement pour les Autochtones. L'entreprise a été inaugurée en août 2001.

Kitigan Zibi :

- Projet de construction d'une scierie pour la communauté de Kitigan Zibi : le conseil a obtenu du MRN un volume de bois pour la réalisation du projet. La communauté recherche un partenaire privé issu du monde de la transformation du bois pour établir un partenariat.

Lac Simon :

- Coopérative de récolte forestière au Lac-Simon : l'élaboration du plan de financement est complétée. La coopérative débutera ses opérations au printemps 2002.
- Projet ethnotouristique à Lac-Simon : le plan d'affaires est déposé au SAA et une partie des travaux ont été réalisés. Le conseil poursuit l'élaboration de son projet en partenariat avec la Sépaq.

Hunter's Point (Wolf Lake) :

- Projet d'une petite centrale privée par la communauté de Hunter's Point (Wolf Lake) à Témiscaming : une entente de partenariat existe entre la communauté algonquine et le promoteur Innergex-Bioamerica.
- Projets de développement touristique par Hunter's Point (Wolf Lake) : plan directeur de développement durable déposé au SAA. Le SAA rencontrera le nouvel agent de développement économique de la communauté pour établir une programmation conjointe en vertu du FDA.

- Embauche par la communauté de Hunter's Point d'un agent de développement économique. Le projet est à l'étude au SAA dans le cadre du FDA.
- Achat par un promoteur de la communauté de Hunter's Point de machinerie pour son entreprise de construction. Le projet a bénéficié du support financier du SAA en vertu du FDA.

Winneway :

- Projet de construction d'une patinoire extérieure pour la communauté de Winneway. Le SAA supporte le conseil dans sa recherche de financement.

Les Malécites

Un plan quinquennal de développement économique a été déposé au SAA en janvier 2000. Les priorités identifiées par le conseil pour 2000-2001 sont les suivantes :

- Pêche commerciale : le plan final reste à être déposé au SAA. Le conseil n'a pas sélectionné ce projet en vertu du FDA.
- Mise en valeur de la maison Launière : le projet est réalisé et a été inauguré le 21 juin 2000.
- Rédaction d'un livre sur l'histoire et la culture malécite : projet soumis en vertu du FDA. Le projet n'a pas été retenu puisque il ne correspondait pas au critère d'admissibilité concernant les études permises.

Les Montagnais

- Projet d'établissement d'une scierie par le Conseil des Montagnais de Natashquan : le plan d'affaires déposé par Natashquan est à l'étude par certains organismes gouvernementaux. L'état d'avancement du projet est lié à la conjoncture actuelle de l'industrie du bois de sciage.
- Projet d'établissement d'une usine de bois à valeur ajoutée par le Conseil de bande de Betsiamites : étude de faisabilité effectuée. Discussions avec certains partenaires gouvernementaux en cours. L'état d'avancement du projet est partiellement lié à la conjoncture actuelle de l'industrie du bois de sciage.
- Acquisition d'une pourvoirie sur la rivière Étamamiou par le Conseil des Montagnais de Unamen Shipu (La Romaine) : Le transfert des actifs de la pourvoirie, de Donohue aux Montagnais de Unamen Shipu, a été effectué en novembre 2000. Accord de contribution concernant la pourvoirie signé entre le SAA et Unamen Shipu.
- Promotion et développement du produit autochtone : financement de la Société touristique des Autochtones du Québec (STAQ).
- Entente signée avec le MRN concernant la mise sur pied d'un Fonds minier par le Conseil des Montagnais de Natashquan. Une corporation a été mise sur pied.
- Mise en place du Centre de villégiature de Papinachois par le Conseil de bande de Betsiamites : projet réalisé avec le soutien financier du CRD et de Ressources Humaines Canada.
- Construction d'un Centre d'hébergement écotouristique Essipit : projet réalisé et financé en partie par le biais du Fonds de développement pour les Autochtones.
- Projet d'un Centre d'interprétation de la culture montagnaise présenté par le Conseil des Montagnais Essipit : en discussion avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et le ministère des Régions.
- Réaménagement de l'aéroport de La Romaine et amélioration de son chemin d'accès : un contrat a été signé avec le MTQ et les travaux ont été terminés en 2001.

- Prolongement de la route 138 : le Conseil des Montagnais de Natashquan a négocié une entente sectorielle avec le MTQ.
- Centre d'affaires de Betsiamites : projet réalisé et financé en partie par le biais du Fonds de développement pour les Autochtones.
- Projet d'aquaculture (pêche à la Mye) présenté par le Conseil de bande d'Ekuanitshit (Mingan) : en discussion avec le MAPAQ et Pêche et Océans Canada.
- Projet de Maison de la Culture Innu présenté par le Conseil de bande d'Ekuanitshit (Mingan) : en discussion avec Patrimoine Canada. Le Conseil de bande réévalue le projet.
- Projet d'acquisition d'une pourvoire par le Conseil de bande de Betsiamites : le SAA a confirmé sa participation financière au projet, sous réserve de la confirmation de la participation financière des autres partenaires.
- Expansion du secteur croisières aux baleines de Croisières Essipit Inc. : projet financé en partie par le Fonds de développement pour les Autochtones.
- Projet d'acquisition d'un bateau de pêche et de permis de pêche par le Conseil de bande de Natashquan : en discussion avec le SAA, le MAPAQ, le ministère des Affaires indiennes et Pêche et Océans Canada.
- Magasin Pakatan : projet de rénovation d'un bâtiment et de démarrage d'une entreprise incluant une station d'essence et un dépanneur par le Conseil de bande de Natashquan. En discussion avec le SAA.
- La communauté de Matimekush-Lac John : Implantation d'un système de radiocommunication qui desservirait la région de Schefferville. Ce projet est présentement en analyse.

Les Hurons-Wendats

- Revitalisation du Vieux Wendake : projet d'envergure de près de 16 M\$ déposé au SAA en février 2000. Les études sectorielles sont complétées concernant certains aspects du projet (musée des Hurons, Maison Tsawenhoni). Discussions en cour entre les représentants du conseil, les représentants du gouvernement fédéral et ceux du Québec pour la réalisation d'un plan de financement pour ce projet.
- Projets de centre de la petite enfance et de centre de formation de la main d'œuvre : le projet a été soumis au SAA en vertu du FDA. Il a toutefois été suspendu par la nation huronne-wendate suite à une révision de leur plan d'immobilisation.

Les Attikameks :

Wemotaci :

- Projet d'une usine de sciage à Wemotaci : révision et présentation du plan d'affaires au printemps 2002 suivant une nouvelle structure de financement.
- Wemogaz : projet de station service financé en vertu du FDA.

Opitciwan :

- Projet d'agrandissement de l'usine de sciage d'Opitciwan (phase II : usine de rabotage) : études d'avant-projet réalisées.
- Réalisation d'un nouveau camp forestier à Opitciwan pour les travailleurs des Services forestiers Opitciwan.

Manawan :

- Projet d'achat par la communauté de Manawan de l'entreprise « Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda ».

- Études préliminaires concernant un projet de construction d'un petit centre commercial dans la communauté.

Les Abénaquis

Odanak :

- Projet de centre ethnotouristique à Odanak : plan d'affaires en voie de réalisation.
- Amélioration du musée d'Odanak : L'aide financière du ministère de la Culture et des Communications a été annoncée et est conditionnelle à un plan de financement complet.

Wôlinak :

- Projet d'un garage de mécanique générale à Wôlinak : projet réalisé.
- Commercialisation du Carrefour Wôlinak : projet réalisé.
- Commercialisation des sites culturels à la pourvoirie Waban-Aki : étude de faisabilité réalisée, en attente d'une décision du conseil.
- Carrefour Wôlinak phase II : le plan de financement du projet n'est pas complété.
- Projet d'usine-école à Wôlinak : projet de programme de diplôme d'études professionnelles en ébénisterie. Discussions en cours avec l'École québécoise du meuble et du bois ouvré, le MEQ, Emploi Québec, le MAINC et Développement Économique Canada.

Les Micmacs :

Listuguj :

- Engagement d'un agent de développement économique et projet de mise en place d'un fonds local d'aide aux entrepreneurs de cette communauté.
- Réalisation en partie, d'une promenade le long de la rivière Ristigouche, à des fins de développement touristique.
- Projet de réalisation de la phase II d'une ferme d'élevage de moules et présenté au MAPAQ dans le cadre de leur programme sur l'aquiculture.
- Études préliminaires pour la réalisation d'une pourvoirie de pêche au saumon sur la rivière Ristigouche en 2003-2004.
- Discussions concernant l'achat en partenariat avec des non-Autochtones, par les communautés de Listuguj et de Gesgapegiag, d'une usine de transformation du crabe à Grande-Rivière.

Gesgapegiag :

- Projet de construction d'un poste d'essence avec dépanneur à Gesgapegiag : recherche de financement complémentaire.
- Projet d'achat de machinerie forestière à Gesgapegiag, dans le but de créer une petite entreprise spécialisée dans les travaux sylvicoles.
- Études préliminaires concernant un projet de construction d'un petit centre commercial dans la communauté.

Les Mohawks

Akwesasne :

- Projet de *Native North American Travelling College* : construction d'aménagements portuaires.
- Projet *Mohawk Sports Group – Sports Line Team Wear* : acquisition de nouveaux équipements pour faire de la broderie.
- Projet *Gatlin Oakes G & L Bus Lines* : acquisitions de deux nouveaux véhicules.
- Projet *Alex et Monica Sharrow – East End Restaurant* : construction et aménagement d'un restaurant.
- Projet *Stephen Boots – Ground Control* : acquisition d'équipements pour faire de l'aménagement paysager et du déneigement.
- Projet *Four Directions Petroleum (First Nation) Inc.* : aménagement de bureaux et achats d'équipements de livraison.
- Projet *Feather Edge Designs – Ron & Christina Lazore* : achat d'équipements de graphistes et outils.
- Projet *R & J Custom Woodworking – Robbie Lazore* : construction d'un atelier.
- Projet du *Conseil des Mohawks d'Akwesasne* : rénovation des installations touristiques sur l'île de Stanley.
- Projet du *Conseil des Mohawks d'Akwesasne* : aménagement du centre d'affaires Tsi Snaihne.
- Projet du *Département des pompiers volontaires d'Hogansburg/Akwesasne* : achat d'un système de communications et construction d'un garage.
- Projet *Frank's Electric* : construction d'un local administratif.
- Projet *Charlie's Towing – Charles Delorimier* : rénovation de l'atelier de réparations de voitures.
- Projet du *Conseil des Mohawks d'Akwesasne – Anowarako :wa Arena* : aménagement d'un terrain de jeux.
- Projet *Village Currency Exchange* : rénovation des locaux et achat d'équipement.
- Projet *Mohawk Spring* : achat de nouveaux équipements pour faire l'embouteillage d'eau.
- Projet *Adam Marina* : aménagement d'un restaurant.
- Projet *Turtel Island Coffee Akweksko :wa Corp.* : achat d'un torrificateur et d'un véhicule de livraison.

Kahnawake :

- La réalisation d'un prospectus, d'un plan de réorganisation et le financement d'une entreprise dans le secteur de l'avionnerie.
- L'évaluation et l'inspection d'une propriété visant son acquisition à des fins d'espaces à bureaux.
- Le financement d'un plan de développement stratégique et d'un processus de consultation pour un projet visant les secteurs culturel, industriel et de l'hébergement.

- La réalisation d'études de faisabilité et d'études comptables visant les secteurs de la formation, de la distribution et de l'entreposage ainsi que des services financiers. Des études furent également réalisées concernant le secteur ainsi que relativement au rachat d'une entreprise existante à Kahnawake par la Commission de développement économique.
- Global Aviation : Financement en vertu d'une garantie de prêt donnée au Conseil des Mohawks de Kahnawake.

Kanesatake :

- Projet Kanساتake nutrition center (expansion d'un centre d'aliments naturels). Le SAA et la communauté mohawk de Kanساتake poursuivent présentement les pourparlers en matière de développement économique dans le cadre du FDA.

Les Naskapis

- Construction d'un centre communautaire adjacent aux bureaux existants du Conseil de bande.
- Études de faisabilité concernant des projets de centre de formation en tourisme et en construction et un programme de reconnaissance des acquis. Le volet tourisme a été accepté, le volet construction est en analyse et le volet reconnaissance des acquis sera étudié par la commission scolaire.

Les Inuits

- Implantation d'un réseau de télécommunication par satellite au Nunavik reliant les 14 villages nordiques.
- Construction d'un centre multifonctionnel à Kuujjuaq (incluant étude de faisabilité). Le MAMM, le MREG, Tourisme Québec et le Secrétariat au loisir et au sport ont aussi participé à ce projet.
- Projet d'enregistrement de disques (et distribution) par des artistes inuits originaires des communautés de Kuujjuaq, de Kangiqsujuaq et d'Ivujivik.
- Aide financière accordée à l'Association des sculpteurs traditionnels d'Akulivik, afin de faciliter leur approvisionnement en matière première (pierres à savon).
- Mise sur pied d'un service de comptabilité et de consultation financière à Kuujjuaq.
- Création de l'entreprise *J.F. Rentals Kuujjuaq Inc.*, spécialisée dans la location de machinerie lourde.
- Projets d'agrandissement des locaux de la quincaillerie *Tulliq* et de l'épicerie *Newviq'vi* de Kuujjuaq.
- Projet d'acquisition d'un bateau destiné à la pêche pour consommation locale (vente au congélateur communautaire) et au transport (nolisement) à Akulivik.
- Projet de salle d'amusement (billard) et de service de cantine pour les entrepreneurs en construction.
- Projet d'acquisition d'un bateau destiné à la pêche pour consommation locale (vente au congélateur communautaire) à Kangiqsualujjuaq.
- Création de l'entreprise *Tulugak Truck Rental*, œuvrant dans la location de camions de marchandises à Puvirnituq.
- Construction d'un magasin général par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec à Ivujivik.
- Construction d'un garage pour la coopérative locale de Kuujjuarapik par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec.

- Construction d'un restaurant à Tasiujaq. Ce projet n'a pas encore été réalisé, car le promoteur est à la recherche de fonds additionnels pour compléter son montage financier.
- Aménagement d'un dépanneur à Umiujaq. Ce projet n'a pas encore été réalisé, car le promoteur est à la recherche de fonds additionnels pour compléter son montage financier.
- Construction d'un prototype de maison de marque Habitaflex à Kuujuaq dans le cadre d'un partenariat entre la Société d'habitation du Québec et la Société Makivik.
- Aménagement d'un commerce de cadeaux à Salluit.

Les Cris

Eastmain

- Projet de relais routier au km 372 de la route de la Baie-James : le projet en est au stade du montage financier (par le promoteur).

Projets régionaux

- Étude concernant un système de télécommunications : financement d'un projet similaire en région présentement en analyse.
- Développement d'une base de données touristiques chez les Cris : projet au stade des consultations interministérielles et intergouvernementales concernant le montage financier.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

12. Liste des projets financés par le Fonds de développement pour les autochtones incluant la description des projets, la clientèle visée, les coûts engendrés et leur période de réalisation.

RÉPONSE :

Fonds de développement pour les Autochtones
2001-2002

Projets	Description	Clientèle visée	Période de réalisation
Conseil de bande de Betsiamites	Construction d'un centre d'affaires – 1,7 M\$ Financement sur 2 ans	Montagnais Betsiamites	Printemps-été 2001
Conseil de bande de Betsiamites	Construction d'un aréna – 1,64 M\$	Montagnais Betsiamites	Automne 2001
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	Pikogaz - Construction d'un bâtiment pour un dépanneur/sation d'essence – 175 900 \$	Algonquins Pikogan	Été 2001
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	Service de développement économique AMIK – 170 534 \$ - Financement sur 3 ans	Algonquins Pikogan	2001-2004
Achat d'équipement	Achat d'une rétrocaveuse Subvention : 15 000 \$	Algonquins de Wolf Lake	Automne 2001
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Wemogaz- Construction d'un bâtiment pour un dépanneur/station d'essence – 116 180 \$	Attikamekws Wemotaci	Printemps 2001
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	Bonification de la politique d'aide aux entreprises – 250 000 \$ - Financement sur 3 ans	Attikamekws Obedjiwan	2001-2004
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	Plan directeur de développement économique – 75 000 \$	Attikamekws Obedjiwan	Hiver 2001
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	Aménagement de camps forestiers – 200 000 \$	Attikamekws Obedjiwan	Automne-hiver 2001
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	Construction d'un aréna – 1,3 M\$	Attikamekws Obedjiwan	Été - automne 2001
Conseil des Montagnais de Natashquan	Pourvoirie Hipou - Diagnostic organisationnel – 21 125 \$	Montagnais Natashquan	Été 2001
Conseil des Montagnais de Natashquan	Route 138 - Mise en œuvre d'une entente sectorielle sur le transport – 38 000 \$	Montagnais Natashquan	Printemps 2001
3 centres de petite enfance	Construction de (3) centres de petite enfance à Tasiujaq, Quaqtaq et Puvirgnituk Subvention : 1,5 M\$	Inuits	Été 2001
Bureau touristique	Aménagement d'un bureau touristique à Kuujjuaq Subvention : 100 K\$	Inuits	Automne 2001
Rénovation d'une église	Rénovation de l'église Gospel de Kangiqsujuaq Subvention 100 K\$	Inuits	Automne 2001
Bureaux municipaux	Construction de bureaux municipaux de Kangiqsujuaq Subvention : 100 K\$	Inuits	Été 2001
Bureaux municipaux	Construction de bureaux municipaux à Umiujaq Subvention : 500K\$	Inuits	Été 2001
(20) Projets de développement économique	ARK – Télécommunication Subvention : 500 K\$	Inuits	Automne 2001
	Centre des congrès de Kuujjuaq Subvention : 500 K\$	Inuits	Automne 2001 à été 2002

Projets	Description	Clientèle visée	Période de réalisation
	Christina Nakoolak Subvention 410 \$ Prêt : 2 050 \$	Inuits	Automne 2001
	Paul Lepage Prêt : 3 515 \$	Inuits	Automne 2001
	Akulivik Carvers Association Prêt : 8 132 \$	Inuits	Automne 2001
	J.F. Rentals Kuujuaq Inc. Prêt : 38 000 \$	Inuits	Automne 2001
	Tulliq Expansion Subvention : 10 000 \$ Prêt : 135 000 \$	Inuits	Automne 2001
	Newviq'vi Expansion Subvention : 10 000 \$ Prêt : 136 250 \$	Inuits	Automne 2001
	Alayco Brothers Boat Subvention : 5 000 \$ Prêt : 22 270 \$	Inuits	Automne 2002
	Atsaniq Sealift Prêt : 7 800 \$	Inuits	Été-automne 2001
	Alacie Argnak Gospel Recording Prêt : 3 088 \$	Inuits	Automne 2001
	Etok Boat Acquisition Prêt : 10 200 \$	Inuits	Été 2001
	Tulugak Truck Rental Prêt : 6 325 \$	Inuits	Été 2001
	Ivijivik Co-op Store Prêt : 250 000 \$	Inuits	Automne 2001
	Kuujjuaraapik Co-op Garage Prêt : 200 000 \$	Inuits	Automne 2001
	Louisa Kanarjuak Subvention : 1 290 \$ Prêt : 5 160 \$	Inuits	Automne 2001
	Kuujuaq Environment Study Subvention : 7 994 \$	Inuits	Automne 2001
	Kangiqualujuaq Study Subvention : 14 655 \$	Inuits	Automne 2001
	Kuujjuamiut Housing Study Subvention : 15 000 \$	Inuits	Automne 2001
	TetaSusie Giftshop Subvention : 2 345 \$ Prêt : 13 003 \$	Inuits	Automne 2001
Embauche d'un agent de développement économique	Listuguj - 23 125 \$/an/3 ans	Micmacs	Première année (2001-2002)
Parc pour patins à roues alignées	Aménagement à Listuguj d'un parc pour planches à roulettes et patins à roues alignées Subvention : 20 000 \$	Micmacs	Automne 2001
Centre de services communautaires	Rénovation du centre de services communautaires à Listuguj Subvention 9 000 \$	Micmacs	Automne 2001
Projets de développement économique (Akwasasne)	Native North American Travelling College Subvention : 45 000 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001
	Mohawk Sports Group - Sports Line Team Wear Subvention : 50 000 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001
	Gatlin Oakes - G & L Bus Lines Subvention : 100 000 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001
	Alex and Monica Sharrow - East End Restaurant Subvention 25 000 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001
	Stephen Boots - « Ground Control » Subvention 10 000 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001
	Four Directions Petroleum (First Nation) Inc. Ron Cook Subvention : 100 000 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001
	Feather Edge Designs Ron & Christina Lazore Subvention : 22 500 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001
	R & J Custom Woodworking - Robbie Lazore Subvention : 20 000 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001
	Conseil des Mohawks de Akwasasne Rénovation d'installations touristiques Subvention : 100 000 \$	Mohawks Akwasasne	Été 2001

Projets	Description	Clientèle visée	Période de réalisation
	Conseil des Mohawks d'Akwesasne Développement d'un parc industriel Subvention : 50 000 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Pompiers volontaires - Hoganburg/Akwesasne Subvention 100 000 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Frank's Electric Subvention : 47 070 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Charlie's Towing - Charles Delormier Subvention : 25 000 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Conseil des Mohawks d'Akwesasne Anowarako :wa Arena Subvention : 50 000 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Village Currency Exchange Subvention : 37 500 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Mohawks Springs Subvention : 25 000 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Adams Marina Subvention : 50 000 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Turtel Island Coffee - Akweksko :wa Corp. Subvention : 100 000 \$	Mohawks Akwesasne	Été 2001
	Conseil des Mohawks d'Akwesasne Embauche d'un agent de développement Subvention : 45 000 \$	Mohawks Akwesasne	Année 2001-2002
Projets de développement économique (Kahnawake)	Conseil des Mohawks de Kahnawake Frais de gestion Subvention : 43 000 \$	Mohawks Kahnawake	Année 2001-2002
	Aviation Resources LCC Subvention : 365 552 \$	Mohawks Kahnawake	Été 2001
	CFEL Heavy Equipment Training Center Subvention : 1 425 \$	Mohawks Kahnawake	Automne 2000
	CSX Subvention : 5 719 \$	Mohawks Kahnawake	Automne 2000
	Corwin Property (étude d'évaluation) Subvention : 393 \$	Mohawks Kahnawake	Automne 2000
	Financial institutions (étude de besoins) Subvention 37 908 \$	Mohawks Kahnawake	Hiver 2001
	Jack Leclair Gas Station Subvention : 3 050 \$	Mohawks Kahnawake	Hiver 2001
	SLS Development Subvention : 99 554 \$	Mohawks Kahnawake	Automne 2000
	Technoparc (étude de faisabilité sur le choix d'un site) Subvention : 1 138 \$	Mohawks Kahnawake	Hiver 2001
	Honoraires professionnels (pour l'entente de financement économique) Subvention 14 496 \$	Mohawks Kahnawake	Automne 2000
	Global Aviation 3 M\$	Mohawk Kahnawake	Hiver 2002
Centre récréatif	Dépassement de coûts pour la construction du centre récréatif à Kawawachikamach Subvention : 195 000 \$	Naskapis	Été et automne 2002
Centre communautaire	Rénovation du centre administratif et communautaire de Kawawachikamach Subvention 409 872 \$	Naskapis	Été 2001
Centre eco-touristique	Construction d'un centre éco-touristique à Essipit Subvention 1 000 000 \$	Montagnais Essipit	Automne 2001 à printemps 2002
Croisières Essipit	Rénovation et achat de nouveaux équipements Subvention : 86 000 \$	Montagnais Essipit	Hiver 2002
Récolte de bois	Récolte de bois en forêt publique par des méthodes traditionnelles Subvention : 5 075 \$	Autochtone hors-réserve Mistassini	Été 2001
Mini-scieries	Implantation d'une usine de mini-scieries portatives à Péribonka	Autochtone hors-réserve Péribonka	Automne 2001
Société de capital de risque	Fonds de gestion de la Société de capital de risque Autochtone du Québec Subvention décroissante : 700 000 \$/5 ans	Communautés autochtones	Hiver 2002
Raid Harricana	Société de promotion Harricana Raid de motoneiges Subvention : 200 000 \$	Hors-réserve	Hiver 2002
Fonds Waskahegen	Société de capital de risque Subvention décroissante : 200 000 \$	Hors-réserve	Automne 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

13. Implication du Secrétariat aux affaires autochtones dans le dossier du développement économique dans les Conseils de bande depuis 1999.
- a) état des négociations;
 - b) programme financier;
 - c) évaluation des projets.

RÉPONSE :

Les réponses à cette question sont disponibles dans les documents répondant aux questions 11 et 12.

(voir annexes 11 et 12).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

14. Actions posées et crédits dépensés suite à l'arrêt Marshall sur les droits de pêche des communautés autochtones.

RÉPONSE :

Depuis la dernière étude des crédits, le Secrétariat aux affaires autochtones n'a posé aucun geste ni dépensé quelque crédit concernant les suites de l'affaire Marshall.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

15. Liste des frais encourus par le Secrétariat ou par le gouvernement du Québec pour fins de défense en cours de justice dans le cadre de dossiers touchant une ou des communautés autochtones.

RÉPONSE :

Sommes versées au budget 2001-2002 :

M^e Jules Brière : 67 274 \$

M^e Brigitte Bussièrès : 43 490 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

16. Liste des projets prévus à l'entente de compréhension mutuelle (MOU) conclue avec les Cris et état d'avancement, incluant les dates de demandes et les sommes nécessaires et les crédits dépensés pour chaque projet.

RÉPONSE :

- a) liste des projets : jointe en annexe (intitulée «Annexe A – version consolidée»).
- b) état d'avancement :

année I : 15 M\$

- tous les projets ont été réalisés, sauf les projets «Centre de conditionnement physique» à Nemaska (le financement a été utilisé pour un projet réalisé, dans le cadre de la programmation de l'an II), «Centre de jeunes» à Whapmagoostui (report d'un an) et «Relocalisation» pour la Société crie de communications de la Baie James (retardé à cause des délais encourus dans l'édification du Centre culturel cri à Oujé-Bougoumou). Tous ces projets sont financés à long terme auprès d'institutions financières.

année II : 22 M\$

- tous les projets ont été réalisés, sauf les projets «Ensemencement» à Nemaska (dont le financement a été utilisé pour un autre projet réalisé au cours de l'an II) et «Prolongement des infrastructures» à Oujé-Bougoumou. Tous ces projets sont financés à long terme auprès d'institutions financières.

4 années subséquentes (ententes conclues en octobre 2001) : 80 M\$

- les projets visés par ces ententes seront réalisés au cours des 4 prochaines années et seront financés à long terme.

- c) crédits dépensés :

année I : 15 M\$

- subventions : 4 516 000 \$ versés.
- remboursements d'emprunts à long terme :
 - i) en 1999-2000 :
 - 54 454,50 \$ pour l'Association des trappeurs cris
 - 81 417,46 \$ pour la Société crie de communications de la Baie James
 - 71 163,83 \$ pour Oujé-Bougoumou
 - 99 667,24 \$ pour Mistissini
 - ii) en 2000-2001 :
 - 54 454,50 \$ pour l'Association des trappeurs cris
 - 78 829,40 \$ pour la Société crie de communications de la Baie James
 - 136 001,28 \$ pour Oujé-Bougoumou

- 540 887,45 \$ pour Eastmain
- 99 667,24 \$ pour Mistissini

iii) en 2001-2002 :

- 54 454,50 \$ pour l'Association des trappeurs cris
- 78 829,40 \$ pour la Société crie de communications de la Baie James
- 136 001,28 \$ pour Oujé-Bougoumou
- 291 122,70 \$ pour Eastmain
- 160 279,92 \$ pour Wemindji
- 99 667,24 \$ pour Mistissini

année II : 22 M\$

- subventions : 1 353 650 \$ versés.
- remboursements de l'emprunt à long terme

i) en 2001-2002 :

- 1 707 473,74 \$ pour l'ensemble des projets (un seul prêt directeur pour toutes les communautés).

4 années subséquentes (ententes conclues en octobre 2001) : 80 M\$

- subventions : 935 000 \$ versés.
- remboursements de l'emprunt à long terme

i) en 2001-2002 :

- Le premier versement sera effectué le 1^{er} mai 2002.

ANNEXE A (VERSION CONSOLIDÉE)

Date: 26 septembre 2001

Chisasibi	1997-98		2000-01		2001-02		2002-03		2003-04		2004-05		TOTAL
	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
Amélioration des installations d'aérogare existantes		\$689 500											\$689 500
Nouveau système de réfrigération et base de béton pour l'aréna	\$575 000												\$575 000
Planification stratégique (Général)				\$100 000									\$100 000
Planification stratégique (Terrain d'athlétisme multifonctionnel)				\$90 000									\$90 000
Planification stratégique (Centre de jeunes)				\$300 000									\$300 000
Éclairage des rues et aménagements paysagers			\$700 000										\$700 000
Centre des jeunes					\$2 500 000								\$2 500 000
Centre administratif					\$500 000			\$2 900 000					\$3 400 000
Agrandissement du garage municipal							\$500 000		\$2 000 000				\$2 500 000
Travaux de réfection d'église								\$400 000					\$400 000
Aérogare									\$1 500 000				\$1 500 000
Résidence des aînés										\$1 660 000			\$1 660 000
Planification stratégique (Centre commercial)											\$180 000		\$180 000
TOTAL	\$575 000	\$689 500	\$700 000	\$490 000	\$3 000 000	\$0	\$3 400 000	\$400 000	\$3 500 000	\$0	\$1 660 000	\$180 000	\$14 594 500

Eastmain	1997-98		2000-01		2001-02		2002-03		2003-04		2004-05		TOTAL
	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
Centre de garderie		\$125 000											\$125 000
Centre communautaire / Aréna	\$3 075 000	\$250 000											\$3 325 000
Planification stratégique				\$100 000									\$100 000
Poste de police (déficit sur projet antérieur)						\$ 250 000							\$250 000
Prolongement des infrastructures municipales					\$ 875 000		\$ 284 477		\$ 425 000		\$ 110 000		\$1 694 477
Réfection du toit du centre administratif de la Bande et de l'église												\$145 000	\$145 000
Réfection des rues et des fossés de drainage							\$710 523		\$715 000				\$1 425 523
Aménagements paysagers												\$315 000	\$315 000
TOTAL	\$3 075 000	\$375 000	\$0	\$100 000	\$875 000	\$250 000	\$995 000	\$145 000	\$1 140 000	\$0	\$110 000	\$315 000	\$7 380 000

Mistissini	1997-98		2000-01		2001-02		2002-03		2003-04		2004-05		TOTAL
	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
Construction de nouveaux locaux communautaires	\$533 000	\$80 000											\$613 000
Planification stratégique	85 000	\$15 000											\$100 000
Infrastructure pour le centre du village			\$1 165 000										\$1 165 000
Aréna									\$200 000		\$3 240 000		\$3 440 000
Amenagements paysagers	\$149 000	\$20 000	\$611 000				\$600 000		\$681 000		\$479 000		\$2 540 000
Chemin pédestre à la plage										\$174 000			\$174 000
Amenagements au site de la plage										\$87 068			\$87 068
Construction d'un nouveau site de terrain de jeu											\$58 000		\$58 000
Amenagements au site récréatif actuel											\$87 000		\$87 000
Centre multifonctionnel et touristique	\$248 000	\$35 000	\$1 108 614		\$2 500 000		\$2 718 318						\$6 609 932
TOTAL	\$1 015 000	\$150 000	\$2 884 614	\$0	\$2 500 000	\$0	\$3 318 318	\$87 068	\$881 000	\$319 000	\$3 719 000	\$0	\$14 874 000

Nemaska	1997-98		2000-01		2001-02		2002-03		2003-04		2004-05		TOTAL
	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
Site d'enfouissement sanitaire	\$50 000	\$30 000											\$80 000
Centre de bien-être (forme physique)	\$290 000	\$48 000											\$338 000
Entrepôt	\$320 000	\$25 000											\$345 000
Planification stratégique				\$100 000									\$100 000
Gazonnement				\$120 000									\$120 000
Église			\$360 000										\$360 000
Aréna / Centre multifonctionnel			\$3 130 000		\$2 083 000		\$1 480 140		\$500 000				\$7 193 140
Pavage des routes											\$722 000		\$722 000
Petite remise										\$300 000			\$300 000
Parc communautaire									\$420 000				\$420 000
TOTAL	\$660 000	\$103 000	\$3 490 000	\$220 000	\$2 083 000	\$0	\$1 480 140	\$300 000	\$920 000	\$0	\$722 000	\$0	\$9 978 140

Oujé-Bougoumou	1997-98		2000-01		2001-02		2002-03		2003-04		2004-05		TOTAL
	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
Expansion du chauffage communautaire	\$1 250 000	\$200 000	\$635 000										\$2 085 000
Planification stratégique				\$100 000									\$100 000
Centre récréatif et sportif			\$1 835 000		\$1 000 000		\$1 500 000		\$1 500 000				\$5 835 000
Prolongation de l'infrastructure municipale											\$2 080 000		\$2 080 000
TOTAL	\$1 250 000	\$200 000	\$2 470 000	\$100 000	\$1 000 000	\$0	\$1 500 000	\$0	\$1 500 000	\$0	\$2 080 000	\$0	\$10 100 000

Waskaganish**1997-98****2000-01**

Prêt

Subvention

Prêt

Subvention

Stabilisation de rives		\$9 300	\$1 860 700		
Projet d'un centre communautaire de bien-être		\$10 000			
Système de drainage remédiateur		\$5 200	\$794 800		
Centre de bienveillance		\$9 000	\$1 841 000		
Planification stratégique		\$100 000			
Infrastructure du nouveau dispensaire	\$200 000	\$400 000			\$56 250
Place de rassemblement des jeunes	\$1 728 856	\$1 200 000			
Agrandissement du poste de police (prêt à venir)				\$550 000	
Tour de communication (prêt à venir)				\$200 000	
Agrandissement et rénovation du centre administratif					
Installations sportives					
Travaux de pavage et trottoirs					
Nouveau cimetière					
Sentiers pédestres et de chasse					
Planification stratégique (piste d'atterrissage et aéroport)					
Agrandissement d'un entrepôt					
Agrandissement du centre de bien-être					
Centre pour l'Association locale des trappeurs crs					
TOTAL		\$1 928 856	\$1 733 500	\$5 246 500	\$56 250

Waswanipi**1997-98****2000-01**

Prêt

Subvention

Prêt

Subvention

Séchoir et raboteuse pour la sciène		\$100 000	\$1 250 000		
Centre de jeunes		\$100 000	\$2 305 236		
Pavage de rues et infrastructures municipales					
Résidence pour aînés					
Centre administratif					
Entrepôt					
Aménagements paysagers					
Aménagement d'un terrain pour des activités sportives					
Chemin pédestre					
Piscine					
Achèvement d'une église					
Planification pour une nouvelle église					
Construction d'une nouvelle église					
TOTAL		\$0	\$200 000	\$3 555 236	\$0

<u>2001-02</u>		<u>2002-03</u>		<u>2003-04</u>		<u>2004-05</u>		<u>TOTAL</u>
Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
								\$1 870 000
								\$10 000
								\$800 000
								\$1 850 000
								\$100 000
								\$656 250
								\$2 928 856
								\$550 000
								\$200 000
\$2 500 000								\$2 500 000
\$500 000								\$500 000
		\$875 000		\$500 000				\$1 375 000
			\$100 000					\$100 000
					\$25 000			\$25 000
					\$50 000			\$50 000
				\$425 000				\$425 000
						\$600 000		\$600 000
						\$480 000		\$480 000
\$3 000 000	\$0	\$875 000	\$100 000	\$925 000	\$75 000	\$1 080 000	\$0	\$15 020 106

<u>2001-02</u>		<u>2002-03</u>		<u>2003-04</u>		<u>2004-05</u>		<u>TOTAL</u>
Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
\$3 000 000								\$4 350 000
								\$2 405 236
\$1 377 000		\$525 000						\$1 902 000
\$100 000		\$2 100 000						\$2 200 000
		\$100 000		\$3 438 000		\$180 368		\$3 718 368
		\$500 000						\$500 000
						\$1 000 000		\$1 000 000
						\$800 000		\$800 000
							\$84 632	\$84 632
					\$100 000			\$100 000
	\$160 000							\$160 000
	\$25 000							\$25 000
		\$275 000						\$275 000
\$4 477 000	\$185 000	\$3 500 000	\$0	\$3 438 000	\$100 000	\$1 980 368	\$84 632	\$17 520 236

Wemindji

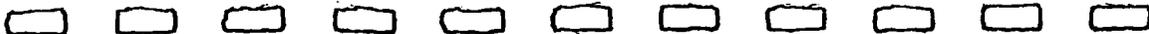
	<u>1997-98</u>		<u>2000-01</u>	
	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention
Centre de garderie et de ressources		\$600 000		
Projet de réservoir d'eau	\$690 000	\$20 000		
Planification stratégique				\$100 000
Drainage/ Pavage / Paysagement			\$700 000	
Centre multifonctionnel				
Lagune d'épuration des eaux usées				
TOTAL	\$690 000	\$620 000	\$700 000	\$100 000

Whapmagoostui

	<u>1997-98</u>		<u>2000-01</u>	
	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention
Centre de jeunes (Prêt 1997-98 à venir)	\$400 000	\$70 000	\$1 600 000	
Planification stratégique				\$100 000
Pelle hydraulique				
Salle communautaire (église)				
Véhicules municipaux				
Salle à usages multiples				
TOTAL	\$400 000	\$70 000	\$1 600 000	\$100 000

Regional entitiesCTA projects

	<u>1997-98</u>		<u>2000-01</u>	
	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention
Logement pour employés		\$300 000		
Bureaux		\$75 000		
Entrepôts	\$150 000			
Système de radio-télécommunications	\$150 000			
Mobilier et équipement de bureau	\$35 000			
Camion de livraison	\$30 000			
Matériel de communications				
Travaux de réfection et de construction de camps				
Entrepôt et bureaux				
Planification stratégique				
TOTAL	\$365 000	\$375 000	\$0	\$0



<u>2001-02</u>		<u>2002-03</u>		<u>2003-04</u>		<u>2004-05</u>		<u>TOTAL</u>
Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
								\$600 000
								\$710 000
								\$100 000
\$1 592 350		\$945 000		\$1 060 140		\$1 358 780		\$5 656 270
\$287 650		\$745 000		\$949 860		\$1 461 220		\$3 443 730
		\$310 000		\$310 000				\$620 000
\$1 880 000	\$0	\$2 000 000	\$0	\$2 320 000	\$0	\$2 820 000	\$0	\$11 130 000

<u>2001-02</u>		<u>2002-03</u>		<u>2003-04</u>		<u>2004-05</u>		<u>TOTAL</u>
Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
								\$2 070 000
	\$100 000							\$200 000
	\$250 000							\$250 000
		\$1 012 000						\$1 012 000
				\$1 068 000				\$1 068 000
						\$440 000		\$440 000
\$0	\$350 000	\$1 012 000	\$0	\$1 068 000	\$0	\$440 000	\$0	\$5 040 000

<u>2001-02</u>		<u>2002-03</u>		<u>2003-04</u>		<u>2004-05</u>		<u>TOTAL</u>
Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	Prêt	Subvention	
								\$300 000
								\$75 000
								\$150 000
								\$150 000
								\$35 000
								\$30 000
\$250 000		\$250 000		\$200 000		\$310 000		\$1 010 000
		\$337 474		\$600 000		\$835 000		\$1 772 474
		\$300 000		\$300 000		\$315 000		\$915 000
	\$150 000							\$150 000
\$250 000	\$150 000	\$887 474	\$0	\$1 100 000	\$0	\$1 460 000	\$0	\$4 587 474

Institut culturel cri	<u>1997-98</u>		<u>2000-01</u>		<u>2001-02</u>		<u>2002-03</u>		<u>2003-04</u>		<u>2004-05</u>		<u>TOTAL</u>
	Prêt	Subvention											

Centre pour l'Institut de culture cri													
Planification stratégique				\$187 400					\$2 714 000		\$3 349 000		\$6 063 000
													\$187 400
TOTAL	\$0	\$0	\$0	\$187 400	\$0	\$0	\$0	\$0	\$2 714 000	\$0	\$3 349 000	\$0	\$6 250 400

James Bay Cree Communications Society	<u>1997-98</u>		<u>2000-01</u>		<u>2001-02</u>		<u>2002-03</u>		<u>2003-04</u>		<u>2004-05</u>		<u>TOTAL</u>
	Prêt	Subvention											

Infrastructure d'un réseautage digital cri	\$218 523												\$218 523
Équipement de radio digitale	\$140 000												\$140 000
Déménagement à Ouje-Bougoumou	\$105 500												\$105 500
Ordinateurs et réseautage	\$61 000												\$61 000
TOTAL	\$525 023	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$525 023

<u>GRAND TOTAL</u>													
	\$10 483 879	\$4 516 000	\$20 646 350	\$1 353 650	\$19 065 000	\$935 000	\$18 967 932	\$1 032 068	\$19 506 000	\$494 000	\$19 420 368	\$579 632	\$116 999 879
	\$14 999 879		\$22 000 000		\$20 000 000		\$20 000 000		\$20 000 000		\$20 000 000		\$116 999 879

SOMMAIRE	
TOTAL DES PRÊTS	\$108 089 529
TOTAL DES SUBVENTIONS	\$8 910 350
GRAND TOTAL	\$116 999 879

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS.

17. Actions posées et crédits engagés par le Secrétariat aux affaires autochtones dans le cadre de la « Grande Paix de Montréal » et liste des partenaires gouvernementaux impliqués.

RÉPONSE :

Actions posées :

Le SAA a participé aux rencontres des partenaires du projet (6 rencontres depuis mars 2000).

Le SAA a collaboré avec la « Corporation » dans l'organisation des événements commémoratifs entre autres, par la mise sur pied d'un comité de suivi « Corporation » - SAA.

Le SAA assure la coordination des actions des partenaires gouvernementaux notamment par la mise sur pied d'un comité interministériel le 7 juillet 2000 (3 rencontres depuis juillet 2000).

Crédits engagés :

3,6 M\$ versés à la « Corporation ».

Partenaires gouvernementaux impliqués :

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), ministère des Relations internationales (MRI), ministère de la Culture et des Communications (MCC), ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), ministère du Conseil exécutif (MCE), Tourisme Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

18. Actions posées et crédits engagés en 2001-2002 auprès des jeunes autochtones et prévisions pour 2002-2003.

RÉPONSE :

Actions récurrentes :

- Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) contribue au financement pour le fonctionnement des organisations autochtones du Québec qui, elles, ont souvent une préoccupation spécifique concernant la jeunesse.
- Le SAA représente le gouvernement du Québec à titre d'observateur au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial-autochtone sur la stratégie nationale pour la jeunesse autochtone.
- Le SAA travaille en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse afin de trouver des mesures qui pourraient répondre à certaines problématiques que rencontrent les jeunes Autochtones.

Actions ponctuelles :

2001-2002

- Le SAA a aussi collaboré à l'élaboration de la politique jeunesse et du plan d'action jeunesse.
- Le SAA a accordé une aide financière de 225 000 \$ au Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador pour la préparation et la tenue du Rassemblement des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador qui a eu lieu à Waswanipi au mois d'août 2001.
- Le SAA a collaboré à l'élaboration d'un projet pilote, avec le Secrétariat à la jeunesse et le Secrétariat au loisir et au sport, visant à doter certaines réserves autochtones d'un coordonnateur en sport et loisir pour mettre sur pied une offre de services adaptée aux conditions qui prévalent dans les communautés. Le SAA a prévu accorder une aide financière de 300 000 \$ sur trois ans.

2002-2003

- Le SAA prévoit accorder une aide financière de 50 000 \$ en 2002-2003 pour le fonctionnement du Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador, notamment pour l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) et l'organisation et la tenue de rencontres de travail des membres nommés au Conseil.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

19. Actions posées et crédits engagés en 2000-2001 et 2001-2002 auprès des Autochtones hors réserve et liste des programmes s'adressant à cette clientèle.

RÉPONSE :

Programme de soutien financier pour les projets proposés par des organismes et promoteurs amérindiens et inuits

2000-2001

- | | |
|--|---------------|
| • Alliance autochtone du Québec, Local-34
Rénovation centre communautaire Rapide-des-Joachims | 2 000,00 \$ |
| • Alliance autochtone du Québec Inc.
Dépenses de fonctionnement | 80 000,00 \$ |
| • Association d'affaires des Premiers Peuples
Gala des prix d'excellence Mishtapew | 6 000,00 \$ |
| • Association d'affaires des Premiers Peuples
Dépenses de fonctionnement | 60 000,00 \$ |
| • Centre d'amitié autochtone de Montréal : Pow Wow annuel | 2 000,00 \$ |
| • Centre d'amitié autochtone de Montréal
Dépenses de fonctionnement | 60 000,00 \$ |
| • Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
Diffusion culturelle Anishnabe Aki : | 2 000,00 \$ |
| • Centre de guérison Maison Waseskun
Assemblée annuelle | 1 500,00 \$ |
| • Femmes autochtones du Québec Inc.
Dépenses de fonctionnement | 150 000,00 \$ |
| • Femmes autochtones du Québec Inc.
Marche mondiale des femmes 2000 | 20 000,00 \$ |
| • Maison des cultures amérindiennes
Projet de construction d'une maison des cultures | 10 000,00 \$ |
| • Productions Taqramiut Inc.
Production cassette vidéo sur la vie d'une aînée | 500,00 \$ |
| • Productions Taqramiut Inc.
Production d'une série télévisée | 10 000,00 \$ |
| • Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec Inc.
Dépenses de fonctionnement | 110 000,00 \$ |

- Société touristique des Autochtones de Québec
Étude de faisabilité – pourvoirie champdoré 2 000,00 \$
- Société touristique des Autochtones de Québec
Colloque touristique 10 000,00 \$
- Terres en vues
Dépenses de fonctionnement 30 000,00 \$

2001-2002

- Alliance autochtone du Québec - Kapaïkan
Activités dans le cadre de la Journée nationale 2 500,00 \$
- Alliance autochtone du Québec Inc.
Achat d'équipement pour le site de sépultures autochtones 3 000,00 \$
- Alliance autochtone du Québec Inc.
Local -34 : Rénovation du centre communautaire 1 000,00 \$
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
Dépenses de fonctionnement 110 000,00 \$
- Association d'affaires des Premiers Peuples
Dépenses de fonctionnement 40 000,00 \$
- Femmes autochtones du Québec Inc.
Dépenses de fonctionnement 180 000,00 \$
- Femmes autochtones du Québec Inc.
Colloque sur la promotion de la non-violence et de la justice 5 000,00 \$
- Ligne d'écoute Kue des Premières Nations
Service de ligne d'écoute téléphonique 2 000,00 \$
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec Inc.
Dépenses de fonctionnement 120 000,00 \$
- Terres en vues
Dépenses de fonctionnement 20 000,00 \$
- Implantation d'un centre d'amitié autochtone à Joliette 5 000,00 \$

Fonds de développement pour les Autochtones

Voir à l'annexe 12

Grande Paix de Montréal (1701 – 2001)

3,6 M\$

Voir à l'annexe 17

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

20. Liste et détails des rencontres et communications ayant eu lieu entre le gouvernement du Québec et les communautés blanches (municipalités, MRC, etc.) relativement aux négociations territoriales globales en cours avec les Innus.

RÉPONSE :

Des tables régionales d'information et d'échanges ont été mises sur pied par le ministère des Régions et le CRD au Saguenay/Lac Saint-Jean et dans la région de la Haute Côte-Nord/Manicouagan pour suivre l'évolution de la négociation et faire part des points de vue régionaux. Les membres de la table régionale du Saguenay-Lac-St-Jean sont :

- M. Réjean Bergeron Président CRCD
- M. Charles-Aimé Bouchard Président, Regroupement régional des gestionnaires de ZEC
- M. Guy Brideau Président, Association des trappeurs
- M. Bertrand Côté Maire, Ville de Saint-Félicien
- M. Stéphane Dufour Président, Corporation L'Activité Pêche
- M. Alain Gagnon Président, Fédération québécoise de la Faune
- M. Bernard Généreux Préfet, MRC le Domaine-du-Roy
- M. Denis Lebel Maire, Ville de Roberval
- M. Lawrence Potvin Préfet, MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- M. Georges Simard Maire, Ville de Dolbeau-Mistassini
- M. Réal Thivierge Association des pourvoyeurs
- M. Nicol Tremblay Foresterie DML
- (Vacant) Député, Lac Saint-Jean Est
- (Vacant) Préfet, MRC Maria-Chapdeleine

Les rencontres se sont ainsi déroulées :

DATE	CHEF DE TABLE	SUJET
28 juin 2001	Négociateur du Québec	Autonomie gouvernementale, participation réelle, piégeage, outils de développement Faune
30 octobre 2001	Négociateur du Québec	
5 décembre 2001	Négociateur du Québec	Bilan : principaux sujets se retrouvant à une entente de principe

Les membres de la table régionale de la Haute Côte-Nord/Manicouagan sont :

- M. Denis Beaulieu Scierie J. Beaulieu Kruger
- M. Marc Bouchard Maire, municipalité Les Escoumins
- M. Julien Boudreau Préfet, MRC de la Minganie
- M. Jean-Luc Burgess Maire, municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan
- M. Marcel Cadoret Chambre de commerce de Baie-Comeau
- M. Mario Castonguay Regroupement des locataires des terres publique, Côte-Nord
- M. Jean-Marie Delaunay Préfet de la MRC de la Haute-Côte-Nord
- M. Eric Desbiens Association de Chasse et Pêche de Forestville
- M. Jean Deschênes Pourvoirie Shamrock
- M^{me} Marie-Lise Deschênes Présidente, Regroupement des trappeurs Côte-Nord
- M. Jacques Ferland Association des prospecteurs de la Manicouagan
- M. Joseph Fortin Abitibi Consolidated
- M. Jean-Louis Frénette Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord
- M. Georges-Henri Gagné Préfet de la MRC de Manicouagan
- M. Dany Gagnon ZEC Nordique
- M. Jacques Gagnon Maire, municipalité de Bergeronnes
- M. Michel Gauthier Association des prospecteurs de la Manicouagan
- M. Jean-Charles Girard Représentant de la MRC Manicouagan et Maire, municipalité de Châte-aux-Outardes
- M. Parick Hamelin Conseil régional de développement de la Côte-Nord
- M. Alain Landry Maire, municipalité de Natashquan
- M. Pierre Laurencelle CLD Haute-Côte-Nord
- M. Gaston Lessard Association des chasseurs et pêcheurs Manic Outardes inc.
- M. Ghislain Lévesque Préfet de la MRC de Sept-Rivières (observateur)
- M. Jean Masse Vice-président, Fédération québécoise pour le saumon atlantique
- M. Marcel Montreuil Maire, municipalité Colombier
- M. André Pelchat Chambre de commerce des Escoumins
- M. Pierre Rousseau CLD Manicouagan
- (Vacant) Député de Saguenay

Les rencontres se sont ainsi déroulées :

DATE	CHEF DE TABLE	SUJET
26 juin 2001	Négociateur du Québec	Autonomie gouvernementale, participation réelle, piégeage, outils de développement Faune
31 octobre 2001	Négociateur du Québec	Bilan : principaux sujets se retrouvant à une entente de principe

De plus, deux « sous-tables » ad hoc ont été formées pour échanger sur des sujets d'intérêt plus local :

DATE	QUI	SUJET
▪ 31 octobre 2001	Négociateur du Québec, Chef de Essipit, maires de Tadoussac, Sacré-Cœur, Bergeronnes et Escoumins	Développement économique concerté en Haute Côte-Nord
▪ 18 novembre 2002 et 17 janvier 2002	Adjoint au négociateur du Québec, maires et conseillers de Bergeronnes et Escoumins, préfet de la MRC Haute Côte-Nord	Territoire innu en Haute Côte-Nord

Enfin, des tables régionales sont en cours de formation dans Sept-Rivières, Minganie et Basse Côte-Nord. Aussi, quelques membres de la table Haute Côte-Nord/Manicouagan se retrouveront désormais aux tables des Sept-Rivières ou de la Minganie.

Sept-Rivières :

Le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, M. Rémy Trudel s'est rendu à Sept-Îles le 22 février 2002 pour y rencontrer le préfet et les maires de la MRC des Sept-Rivières afin de faire le point sur la négociation. Il a été convenu de mettre sur pied la table régionale dans les meilleurs délais.

La rencontre de formation de la table a eu lieu le 14 mars 2002. La liste des membres, qui est à compléter, comprend :

- M. Blondin Beaulieu Maire de Moisie
- M. Réjean Bériault Chambre de commerce de Sept-Îles
- M. Rodrigue Bernier Maire de Rivière-Pentecôte
- M^{me} Élisabeth Blais ATR Duplessis
- M. Marc Brouillette CLD Sept-Rivières
- M. Anthony Detroio Maire de Port-Cartier
- M. Normand Duguay Député de Duplessis
- M. André Forbes Locataires des terres publiques
- M. Ghislain Fournier Député de Manicouagan
- M. Guy Joncas Locataires des terres publiques
- M. Jean-Pierre Maltais Secteur Mines
- M. Maurice Morissette Association des prospecteurs
- M^{me} Pauline St-Gelais Mairesse de Galix

Minganie :

Une table a été réunie le 12 décembre 2001 pour faire le point sur la négociation, avec le négociateur du Québec, particulièrement eu égard à Natashquan. Celle-ci comprenait :

- M. Denis Boudreau Association chasse et pêche
- M. Julien Boudreau Préfet, Havre Saint-Pierre
- M. Marc Boulay Maire de Rivière Saint-Jean
- M. Pierre Bourque Pourvoirie Baie Joan Beetz
- M. Jean-Luc Burgess Maire de Longue-Pointe Mingan
- M. Johnny Deraps Maire de Aguanish

- M. Alain Landry Maire de Natashquan
- M. Régnald Lapierre Maire de Rivière au Tonnerre
- M. Jean-Marie Tanguay Maire de Baie Joan Beetz

Cette table, dont la composition pourrait être revue par le CRD, sera formalisée comme « table régionale » incessamment.

Des rencontres portant plus spécifiquement sur le territoire innu à Natashquan ont eu lieu :

DATE	QUI
31 janvier 2002	Négociateur du Québec, maires de la MRC, conseillers de Natashquan
13 février 2002	Adjoint au négociateur du Québec, maire et conseillers de Natashquan

Basse Côte-Nord :

Il n'y a pas eu de rencontre en Basse Côte-Nord. La formation d'une table régionale est pour bientôt.

Autre rencontre :

Une rencontre d'information a été réalisée le 8 septembre 2001 à la demande du «groupe faune de la Côte-Nord», à Baie-Comeau, à laquelle a participé le négociateur du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01**

**Demande de renseignements
de l'Opposition officielle**

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

21. Liste et détails des rencontres et des communications qui ont eu lieu entre le gouvernement du Québec et la communauté mohawk relativement au projet de la compagnie Niocan à Oka.

RÉPONSE :

- À partir de décembre 2000, la communauté mohawk de Kanesatake a exprimé ses préoccupations face au projet minier de niobium.
- En septembre 2001, une rencontre entre le Grand chef du Conseil mohawk de Kanesatake et les ministres de l'Environnement et délégué aux Affaires autochtones. Cette rencontre a permis aux ministres d'approfondir les enjeux reliés au projet et d'acquiescer au financement d'une étude environnementale.
- Une série de discussions entre Kanesatake et les ministères concernés ont débouché sur une proposition de financement en mars 2002.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

22. Inventaire et détail des projets économiques réalisés ou à l'étude dans le cadre du partenariat Québec-Kahnawake et l'entente de financement économique signée le 24 octobre 2000.

RÉPONSE :

- En vertu de l'article 4.1.2.2 de cette entente, « le ministre s'engage à déboursier des tranches subséquentes (de subvention) au montant maximal de 860 000 \$ dès que le Conseil démontre par lettre au ministre que le solde de la tranche précédente est inférieur à 200 000 \$ et au dépôt d'un rapport faisant le bilan de l'utilisation de l'enveloppe déboursée et d'une liste de projets susceptibles d'être entrepris au cours des prochains mois. ».
- En vertu de l'article 3.1.5, la Commission de développement économique de Kahnawake devra présenter au ministre un rapport faisant le bilan de l'enveloppe consacrée (promoteur, montant de l'aide versée, contribution des promoteurs, forme d'aide consentie, emplois créés et consolidés) lorsque les conditions de l'article 4.1.2.2 seront rencontrées.
- Selon le rapport soumis le 7 mai 2001 par la Commission de développement économique de Kahnawake, les sommes engagées en vertu de cette première tranche de subvention ont servi à financer :
 - Les honoraires de gestion et l'administration du programme.
 - La réalisation d'un prospectus, d'un plan de réorganisation et le financement d'une entreprise dans le secteur de l'avionnerie.
 - L'évaluation et l'inspection d'une propriété visant son acquisition à des fins d'espaces à bureaux.
 - Le financement d'un plan de développement stratégique et d'un processus de consultation pour un projet visant les secteurs culturel, industriel et de l'hébergement.
 - La réalisation d'études de faisabilité et d'études comptables visant les secteurs de la formation, de la distribution et de l'entreposage ainsi que des services financiers. Des études furent également réalisées concernant le secteur ainsi que relativement au rachat d'une entreprise existante à Kahnawake par la Commission de développement économique.
- Global Aviation : Financement de 3 M\$ en vertu d'une garantie de prêt donnée au Conseil des Mohawks de Kahnawake.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

23. Liste de toutes les études et analyses faites à ce jour sur le statut politique et économique du Québec.

RÉPONSE :

Aucune

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

24. La liste de toutes les sociétés (OSBL) créées par le ministère ou par un (des) employé (s) du ministère ou de l'organisme pour les cinq dernières années.

RÉPONSE :
Aucune

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

25. Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au ministère et dans ses organismes tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1).

RÉPONSE :

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la liste de classement des ministères et organismes est disponible pour consultation sur place.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2002-2003

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04 Élément 01

Demande de renseignements
de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

3. Dépenses effectuées en 2001-2002 par le ministère et ses organismes dans les technologies de l'information :
- a) Téléphonie
 - b) Matériel informatique
 - c) Logiciels
 - d) Programmation
 - e) Formation

RÉPONSE :

- a) voir réponse à l'annexe 10 des questions générales.
- b) voir réponse à l'annexe 27 des questions générales.
- c) voir réponse à l'annexe 27 des questions générales.
- d) aucune
- e) voir réponse à l'annexe 10 des questions générales.